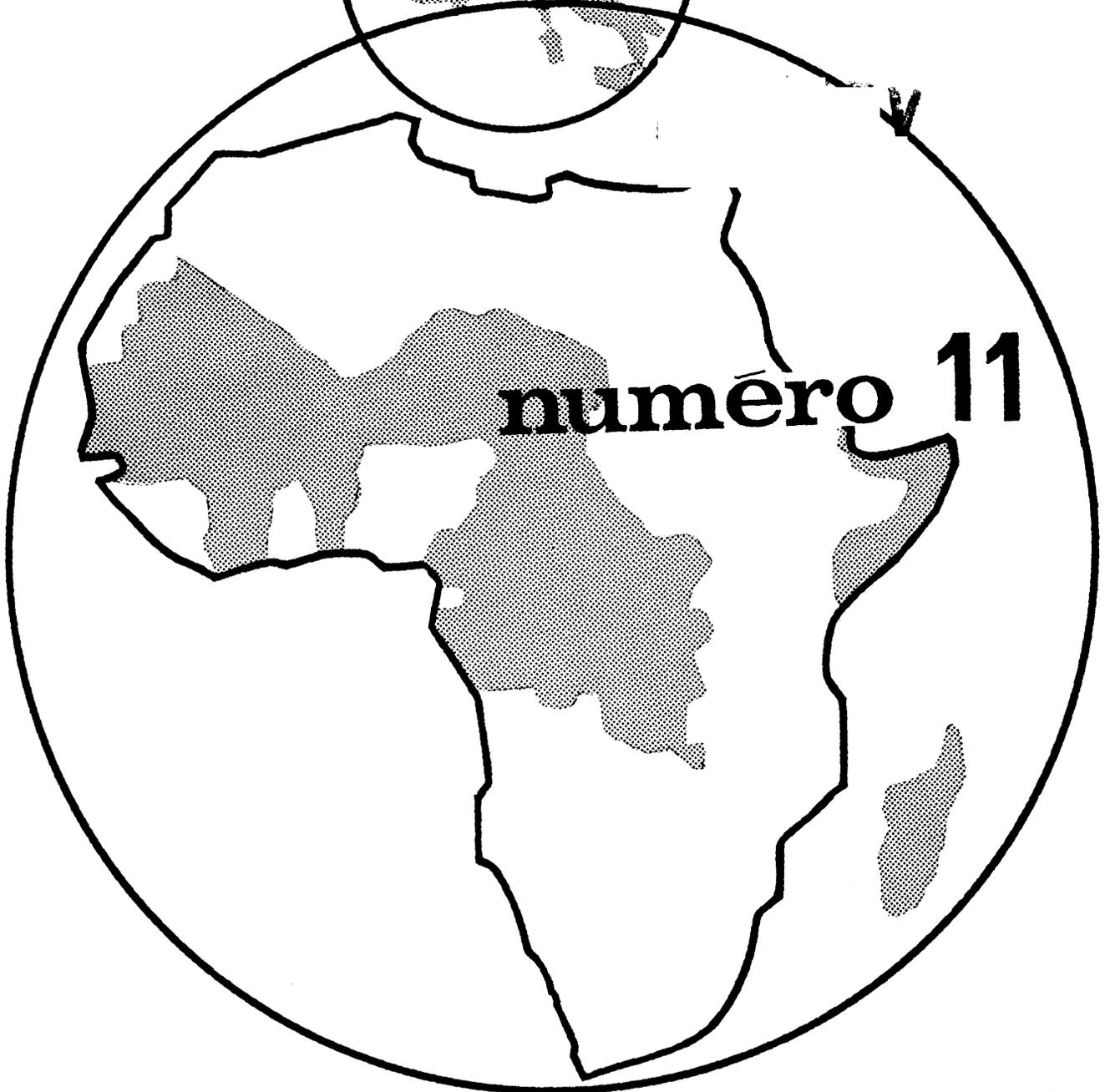


COURRIER

Janvier-Février 1972

DE

L'ASSOCIATION



numéro 11





COURRIER DE L'ASSOCIATION

Janvier-Février 1972
N° 11

S O M M A I R E

EVENEMENTS

Interview du général Lamizana, Président de la République de la Haute-Volta (p. 2)

Message de Nouvel an de M. J.-F. Deniau, membre de la Commission (p. 4)

EDITORIAL

L'élevage, richesse potentielle ou illusion ? (p. 5)

VOIX D'AFRIQUE

Le Niger et l'élevage, par S. Exc. M. Jean Poisson, ambassadeur du Niger (p. 10)

La communauté économique du bétail et de la viande entre les Etats de l'Entente (p. 15)

Arts et Lettres : Discours sur la Négritude, par le Président Léopold-Sédar Senghor (p. 16)

DOSSIER

L'élevage

I. Réflexions sur l'élevage en régions tropicales sèches (p. 18)

II. Situation et perspectives de la production de viande, en République du Zaïre (p. 22)

III. Deux exemples d'intervention du F.E.D. (p. 27)

A PROPOS

DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

L'Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux (p. 33)

RAPPORTS

République populaire du Congo : création de deux fermes d'élevage bovin dans la vallée du Niari (p. 37)

BIBLIOGRAPHIE (troisième page couverture)

ACTUALITES (pages vertes)

Le Président Lamizana déclare...



Les Présidents Lamizana (au centre sur notre photo) et Malfatti (à droite)

“ La solidarité et la complémentarité de l’Afrique et de l’Europe sont indispensables à l’équilibre mondial ”

S.E. M. le Général Sangoulé LAMIZANA, Président de la République de Haute-Volta, a effectué le 14 octobre 1971, une visite auprès de la Commission des Communautés européennes à Bruxelles, au cours de laquelle il a eu un entretien avec M. Franco Maria Malfatti, Président de la Commission. Il a présidé ensuite une réunion de travail avec M. J.F. DENIAU, membre de la Commission chargée de l'aide au développement; participaient notamment à cette réunion: M. F. CONOMBO, ministre des Affaires étrangères, M. E. YAMEOGO, ministre du Plan, de l'Industrie et des Mines, M. T.M. GARANGO, ministre des Finances et du commerce, M. A. DAKOURE, ministre de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et Forêts et du Tourisme, et M. J. FERRANDI, Directeur général adjoint de l'Aide au développement.

Cette réunion a permis de faire le point des réalisations du F.E.D. et des projets du troisième F.E.D. en ce qui concerne la Haute-Volta.

Un déjeuner a été ensuite offert à Val Duchesse en l'honneur du Président LAMIZANA, auquel participaient les membres de la Commission, les Représentants permanents auprès de la Commission, et le Président en exercice du Comité de coordination des E.A.M.A., M. Alioune SIS SOKO.

Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, M. Malfatti a notamment déclaré: « Je sais que le régime démocratique que vous avez organisé ne se signale pas seulement par le climat de liberté dont vos visiteurs portent témoignage, mais aussi par une remarquable adhésion de la population et des forces vives du pays à de vastes campagnes d'information et de participation dont nous avons pu nous-mêmes mesurer les heureux résultats dans plusieurs actions de développement auxquels nous contribuons, à vos côtés.

Il est aussi notoire que votre gestion de l'Etat, et notamment — sous la ferme administration de M. le Ministre GARANGO — la restauration des finances publiques, ont créé les conditions de l'efficacité et de la confiance indispensables à toute coopération de développement. »

Dans sa réponse, le Président LAMIZANA a exprimé sa ferme adhésion à la politique actuelle d'association entre l'Afrique et l'Europe, ainsi qu'aux perspectives futures de cette politique en cas d'élargissement des Communautés. La solidarité et la complémentarité de l'Afrique et l'Europe sont, pour le Président LAMIZANA, indispensables à l'équilibre mondial.

Au cours d'une conférence de presse dans les salons de l'Ambassade de Haute-Volta à Bruxelles, le Président LAMIZANA a bien voulu se prêter aux questions des journalistes. Pour les lecteurs du « Courrier de l'Association », le chef de l'Etat voltaïque a plus particulièrement répondu aux questions suivantes d'un de nos rédacteurs.

Monsieur le Président, vous avez eu des réunions de travail au siège du Marché commun. Nous croyons savoir que vous n'avez pas seulement rendu une visite formelle au Président Malfatti. Vous avez, avec vos ministres, rencontré les collaborateurs de M. Malfatti et de M. Deniau pour aborder avec eux des problèmes touchant le développement de votre pays. Voudriez-vous nous en dire quelques mots ?

« Nous avons, en effet, eu ce matin des entretiens au cours desquels nous avons abordé et examiné un certain nombre de sujets. Nous sommes en relation constante avec les services du Marché commun comme ceux-ci le sont avec nous.

« Nous avons, en effet, eu ce matin des entretiens au régulièrement à la Communauté Economique Européenne, qui est pour nous une source de financement parmi d'autres. Par ailleurs, nous travaillons avec tous les responsables des institutions européennes chargés de l'aide au développement sur des problèmes relatifs à l'expansion économique de notre pays.

Monsieur le Ministre du Plan, pourrait, peut-être, vous faire sommairement un inventaire de tout ce que nous avons pu traiter avec les responsables de la Commission.

Monsieur le Ministre du Plan, de l'Industrie et des Mines apporte alors les précisions suivantes :

« L'aspect essentiel de nos discussions est axé, bien entendu, sur les actions de la Communauté dans les pays associés, singulièrement en Haute-Volta.

Les représentants de la Communauté ont tenu à faire remarquer que les conditions naturelles de notre pays ainsi que l'effort particulier que nous faisons, sont deux raisons, parmi d'autres, qui font que le troisième F.E.D. devrait tendre à diminuer les disparités entre les pays en voie de développement. Le Président de la République l'a mentionné dans nos conversations. Au niveau de nos entretiens, j'ai pu souligner le lien que nous avons constaté entre le taux d'augmentation du troisième F.E.D. par rapport au deuxième F.E.D. et la prise en considération de nos projets. Nous constatons une relation qui, sans donner une totale satisfaction, nous prouve qu'il ne s'agit pas de problème et d'affirmation en l'air et qu'il y a de la part des responsables du Marché commun un **effort fort appréciable pour réajuster les disparités naturelles**, effort que nous aurions bien voulu voir dans d'autres sources de financement. Ceci étant, je peux mentionner que nos problèmes tournent toujours autour de l'agriculture et de l'infrastructure. Nous avons, comme la Belgique qui a également beaucoup de frontières, consacré l'essentiel de notre effort d'investissement au désenclavement de nos régions. Tous les financements du F.E.D. ont été conçus en fonction des liaisons avec les Etats voisins. Ce que nous envisageons de poursuivre sur ce troisième

F.E.D. concerne toujours cette **infrastructure régionale** qui présume une union économique à laquelle nous tenons beaucoup et que nous voulons fonder un jour dans l'Ouest africain à l'image du Marché commun européen. »

Dans le cadre du développement économique de votre pays, un secteur essentiel attire notre attention : l'élevage. Pouvez-vous nous dire, en quelques mots, quelle place occupe l'élevage dans l'économie nationale voltaïque ?

« Comme vous le savez, l'élevage constitue **notre seconde richesse** après l'agriculture. A l'heure actuelle, nous sommes en train d'entreprendre des démarches non seulement auprès de nos amis mais aussi auprès des organismes internationaux comme le Fonds Européen de Développement, pour valoriser notre cheptel.

Je vais, si vous le voulez bien, demander à mon Ministre de l'Elevage de vous donner d'avantage de précisions.

M. Antoine DAKOURE, ministre de l'Elevage, qui est également chargé de l'Agriculture, des Eaux et Forêts et du Tourisme poursuit :

« Nous élevons un peu de tout. Il y a le gros bétail, le petit bétail et le petit élevage familial pour améliorer les revenus et améliorer les menus. Comme vient de le souligner le président, l'élevage constitue certainement notre principale richesse la mieux exploitée. En effet, **l'élevage fournit plus de 60 % de nos exportations**. Il y a néanmoins un problème extrêmement important pour l'élevage : c'est celui de l'eau. Tous les efforts que nous ferons dans les années à venir consisteront à mettre de l'eau à la disposition de notre cheptel pour une meilleure exploitation des quelques pâturages qui existent. D'autre part il y a des problèmes sanitaires à résoudre car dans les zones où il y a davantage d'eau, où il y a davantage de pâturages, il y a aussi des maladies, la tripanosomiose par exemple, qui empêchent que nous puissions mettre immédiatement les ranchs d'embouches dans les zones sud. Dans les zones nord, où il y a dans certains endroits quelques pâturages, c'est l'eau qui manque. Il y a tout un ensemble de projets assez importants d'hydraulique pastorale que nous négocions avec nos amis. Je crois d'ailleurs que, dans les prochaines années, notre élevage connaîtra certainement beaucoup plus de développement. »

Existe-t-il un programme de rentabilisation des efforts dans le domaine de l'élevage sur le plan régional, je veux dire interafricain ?

En fait, il y a beaucoup de problèmes touchant aux échanges en matière de bétail sur pied et en matière de viande. Pour tous ces problèmes, nous sommes en train de chercher des solutions au sein de la **Communauté économique du bétail et de la viande** qui a été créée. Cette Communauté regroupe les Etats du Conseil de l'Entente plus le Mali et probablement une association avec le Ghana et le Nigéria. C'est dans ce cadre que nous recherchons les solutions. Nous n'y sommes pas encore parvenus, mais nous espérons que nous y arriverons progressivement.

BIOGRAPHIE DE M. LE GENERAL SANGOULE LAMIZANA.

Né en 1916 à Dianra (Cercle de Tougan), incorporé dans l'armée française (1936), secrétaire à l'Etat-major du commandement militaire de la Mauritanie à Saint-Louis du Sénégal (décembre 1936-1943), affecté en Afrique du Nord (1943-1947), rentré en Haute-Volta (1947) avec le grade d'adjudant-chef, nommé sous-lieutenant (1er avril 1949), nommé lieutenant (1951), chef de cabinet militaire du gouverneur de la Côte d'Ivoire (octobre 1956-1959), nommé capitaine le 1er juillet 1957, chef de compagnie en Afrique du Nord (mars 1959 - mai 1961), chef de bataillon, premier chef d'Etat-major des forces armées de Haute-Volta (15 octobre 1961-1966), promu lieutenant-colonel le 1er janvier 1964, puis élève au grade de général de brigade le 22 avril 1968, M. LE GENERAL SANGOULE LAMIZANA est Président de la République, Président du Conseil des ministres depuis le 8 janvier 1966.

Message de nouvel an

La dernière fois que je me suis adressé aux lecteurs du « Courrier de l'Association », c'était à l'occasion de la publication du numéro 4 d'octobre 1970. J'avais, depuis le 1er juillet de cette même année, reçu la responsabilité de la coordination des négociations d'adhésion aux Communautés et de l'aide au développement.

Depuis cette date, les négociations d'adhésion ont beaucoup progressé. Avec la Grande-Bretagne en particulier, elles ont abouti à l'accord du 23 juin 1971 qui a ensuite été ratifié à une forte majorité par le Parlement britannique. Je n'ai jamais oublié les intérêts des E.A.M.A. dans ces négociations et les droits des « associés de la première heure », ont été confirmés et garantis. Le numéro 9 du « Courrier de l'Association » a rendu compte des résultats de ces négociations et des répercussions éventuelles sur les associations au sud du Sahara.

Toutefois, tout en préparant l'avenir, il importe d'appliquer dans les meilleures conditions l'actuelle Convention de Yaoundé dont la validité s'étend jusqu'au 31 janvier 1975. Assurer la pleine efficacité des dispositions de cette Convention est ma préoccupation permanente. A cet égard, je tiens à souligner que le rythme d'engagement du 3ème F.E.D. pour l'année 1971 a été de l'ordre de 240 millions d'unités de compte contre environ 125 millions pour le 2ème F.E.D. L'effort est donc croissant. A la fin de 1971, pour les 3 Fonds européens de développement, 1 milliard et demi d'unités de compte avait été engagé, plus d'un milliard avait été dépensé et environ 1.000 appels d'offres internationaux avaient été lancés. Depuis 1958, les 2/3 de ce qui a été engagé a donc été dépensé sur le terrain. Cela a été réalisé avec des effectifs qui, à Bruxelles et en Afrique, représentent au total à peu près 300 personnes, cependant que le coût administratif de l'aide ne s'élevait en 1970 qu'à 3,9% du total des dépenses réelles.

D'une façon générale, comme je vous le disais il y a quinze mois, je me réjouis que notre Association, fondée sur le dialogue paritaire des partenaires, nous offre, avec ses institutions, un cadre favorable et original de rencontres où, en particulier, les dispositions de la Convention concernant les échanges commerciaux et la coopération financière et technique peuvent faire l'objet de discussions dans une ambiance propice à une réflexion commune sur les orientations, la gestion quotidienne et les éventuels problèmes au sein de l'Association. En plus de ce dialogue institutionnel, j'ai personnellement cherché à avoir le plus de contacts possibles directement avec les Etats associés et leurs dirigeants. C'est ainsi que j'ai déjà rendu visite à la Haute-Volta, au Tchad, au Cameroun, au Sénégal, au Niger, à la Mauritanie, à Madagascar, à la Côte d'Ivoire, au Togo et au Dahomey. J'espère bien visiter les autres Etats associés dans le courant de cette nouvelle année.

A cette Association de 18 Etats africains et malgache à la Communauté économique européenne, il fallait un moyen d'expression, d'information et de contacts écrits et réguliers. Le « Courrier de l'Association » joue de plus en plus ce rôle et l'année qui vient de s'achever a vu cette revue devenir bimestrielle, accroître son tirage maintenant proche de 17.000 exemplaires, développer sa rubrique « dossier » qui traite à chaque numéro un thème différent, introduire des rubriques nouvelles, passer à 48 pages et s'efforcer, en étoffant la rubrique « La Voix d'Afrique », de devenir de plus en plus une revue eurafricaine.

Cette croissance, qui correspond à l'intérêt général de l'Association, a toute ma sympathie. Au seuil de l'année nouvelle, je voudrais adresser à tous les lecteurs du « Courrier de l'Association » mes vœux les plus sincères pour que 1972 voit s'accomplir une nouvelle étape du développement économique et social des E.A.M.A.

Jean-François DENIAU
Membre de la Commission des
Communautés Européennes.

L'élevage, richesse potentielle ou illusion?

L'élevage est devenu un sujet à la mode dans le cadre de l'Association. Les projets présentés par les E.A.M.A. et les investissements du F.E.D. sont en augmentation à cet égard. De divers côtés, le souhait est exprimé de mieux tirer parti de cette ressource : sur ce point, l'O.C.A.M. qui a adopté dès la Conférence de Niamey en 1968 le principe de la création d'un marché de la viande au niveau de l'O.C.A.M., le rapport du groupe mixte d'experts sur l'écoulement des produits des E.A.M.A. établi avant le renouvellement de la Convention de Yaoundé, les institutions paritaires de l'Association depuis de nombreuses années et la Commission sont parfaitement d'accord.

Si, malgré cette unanimité, des problèmes subsistent sur les interventions à réaliser, leurs modalités et l'efficacité des résultats, c'est que le problème de l'élevage dans les E.A.M.A. n'est pas simple. Peut-être est-il vrai qu'« il y a bien moins de difficultés à résoudre un problème qu'à le poser ». Toutefois, dans le cas de l'élevage dans les E.A.M.A., la proposition pourrait être retournée, encore que le diagnostic lui-même soit moins aisé qu'il y paraît au premier abord. Il y a en premier lieu, en effet, des difficultés de caractère général qui sont fondamentales, mais assez aisées à définir. En second lieu, il y a la diversité géographique des E.A.M.A. qui entraîne, pour chaque groupe de pays, des problèmes particuliers. Enfin, même pour des pays situés dans une même zone géographique, les difficultés à surmonter sont considérables, même si elles peuvent être circonscrites.

*
**

Les difficultés de caractère général peuvent se regrouper en quatre points principaux.

Il convient d'abord de remarquer que si les experts sont en général d'accord sur la nature des problèmes, leurs avis sont souvent divergents et incomplets sur les suggestions d'améliorations proposées.

En second lieu, il faut avoir toujours présent à l'esprit que tous les chiffres en matière d'élevage diffèrent plus ou moins selon les sources consultées. Les effectifs, en particulier, ne peuvent être estimés qu'avec une large approximation, le recensement du cheptel étant malaisé pour les raisons suivantes : les statistiques publiées sont basées sur des éléments rassemblés à l'occasion de la perception fiscale (taxe sur le bétail), de recensements partiels lors de campagnes sanitaires, des abattages contrôlés ou de l'exportation. Ces différents modes d'évaluation conduisent généralement à une sous-estimation des effectifs (évasion fiscale, réticence des éleveurs vis-à-vis des mesures prophylactiques, mobilité des troupeaux, impossibilité d'apprécier convenablement l'auto-consommation, ampleur d'un commerce occulte). Les services de l'élevage sont donc conduits à appliquer aux chiffres provenant de ces sources des coefficients correcteurs, de valeur nécessairement contestable, afin d'obtenir des estimations que l'on suppose plus proches de la réalité. Beaucoup de chiffres ne peuvent dès lors être considérés que comme des ordres de grandeur probables.

Par ailleurs, le point de vue vétérinaire est le plus fréquemment exposé. Tout raisonnement qui négligerait le point de vue vétérinaire serait certainement faux, l'amélioration de l'état sanitaire du bétail constituant une nécessité évidente. Mais ce point de vue doit être complété et dépassé.

Enfin, **l'association de l'agriculture et de l'élevage** est encore très rarement pratiquée dans les E.A.M.A., ce qui constitue une entrave au développement de ces deux secteurs.

*
**

A ces difficultés de caractère général s'ajoute la diversité géographique des E.A.M.A. qui fait que les situations en matière d'élevage varient beaucoup selon les zones géographiques considérées.

L'élevage en Afrique associée se pratique sur des pâturages naturels au rythme des saisons : il est donc généralement extensif et nomade. Les zones pastorales sont délimitées au Nord, aux confins du désert, par l'hygrométrie indispensable à l'existence, au moins saisonnière, de pâturages naturels, et, au Sud, par une humidité trop forte qui favorise les infections microbiennes décimant le bétail. Il convient de souligner que ces limites géographiques n'ont pas un caractère rigoureux, les possibilités en matière d'élevage pouvant varier selon l'altitude et des considérations locales. Toutefois, du point de vue de l'élevage, les E.A.M.A. peuvent être regroupés, en simplifiant un peu, de la façon suivante :

1. ETATS SEPTENTRIONAUX DE LA ZONE SOUDANO-SAHELIENNE (du 20e au 10e parallèle de latitude nord)

Il s'agit de la Mauritanie, du Mali, de la Haute-Volta, du Niger et du Tchad, qui comptent plus de 20 millions de bovins et environ 35 millions de petits ruminants pour plus de 18 millions d'habitants. Ces chiffres sont donnés à titre indicatif et il est évident qu'il existe aussi, dans beaucoup d'Etats associés, des troupeaux non négligeables de camélidés, d'équidés et de porcins.

Dans la zone géographique où se situent ces Etats, on trouve le climat de type sahélien ou soudanien qui entraîne les conséquences suivantes en matière d'élevage : la chaleur et la sécheresse font obstacles au développement de la trypanosomiase et des parasites, la recherche de l'abreuvement et du pâturage en fonction du cycle des saisons impose le nomadisme et la transhumance, les conditions naturelles ont façonné une race de zébus très résistants mais avec un rendement médiocre en viande et plus encore en lait, enfin, les éleveurs nomades et semi-nomades ont de l'élevage une conception ancestrale et leurs structures mentales et leurs modes de vie rendent très malaisés l'introduction de n'importe quelle nouveauté.

II. LES ETATS MERIDIONAUX DE LA ZONE HUMIDE (du 10e parallèle de latitude de nord au 10e parallèle de latitude sud)

Il s'agit de la Côte d'Ivoire, du Togo, du Dahomey, de la R.C.A., du Gabon, du Congo-Brazzaville, du Zaïre, du Rwanda et du Burundi. Dans la zone géographique couverte par ces Etats, les conditions naturelles et humaines sont opposées point par point à celles qui prévalent dans les Etats du premier groupe.

L'abondance de l'eau et la présence de zones de pâturages sont des éléments favorables que contre-carrent les glossines (mouches tsé-tsé) et les parasites, notamment intestinaux. Le premier obstacle impose l'élevage de taurins tripanorésistants et non de zébus. Le second ne peut être surmonté qu'au prix de soins attentifs, mais le milieu humain n'est pas toujours très réceptif au progrès encore que des populations sédentaires soient davantage susceptibles d'être éduquées que des populations nomades.

Actuellement, la production de viande est peu importante. Si on exclut le Zaïre, le Rwanda et le Burundi, on constate que, pour une population de plus de 13 millions d'habitants, les autres Etats disposent d'un troupeau d'environ 1.500 000 bovins et d'un peu plus de 4 000 000 de petits ruminants. Aussi ces Etats doivent-ils recourir à des importations massives en provenance, essentiellement, de la zone Nord.

Le niveau de la consommation individuelle reste néanmoins sensiblement inférieur à celui des Etats du premier groupe. Si la Côte d'Ivoire, plus riche et mieux approvisionnée, atteint une consommation de 8 kg par tête, celle-ci tombe à 5 kg au Dahomey. Malgré le rôle important du poisson dans l'alimentation des populations côtières, les Etats méridionaux souffrent d'une carence de protéines. La répartition de la consommation de viande fait par ailleurs davantage appel à la viande de bœuf et de porc et beaucoup moins à celle de chèvre et de mouton.

En ce qui concerne le Zaïre, un élevage moderne s'y est développé à côté d'un élevage traditionnel lui aussi en expansion : au total, on estime qu'il y a dans ce pays près de 1,5 million de bovins et plus de 3 millions d'ovins-caprins. Quant au Rwanda et au Burundi, pays d'altitude, ils disposent de plus de 1 million de bovins et de plus de 2,5 millions de petits ruminants. Il convient de remarquer qu'en ce qui concerne l'exploitation du troupeau, le paysan rwandais en particulier semble posséder une certaine avance par rapport aux paysans des autres E.A.M.A., puisqu'il rassemble ses bêtes le soir dans son « kraal », pratique couramment la traite à domicile et ramasse les bouses pour les répandre au pied de ses caféiers.

III. DEUX GROUPES D'ETATS PARTICULIERS

Irréductibles à la classification ci-dessus, le **Sénégal** et le **Cameroun** participent largement au premier groupe par leurs conditions de production, et au second groupe, dans la mesure où cette production ne suffit pas à couvrir leurs besoins.

Soumis dans leur partie Nord à un climat sahélien, ces deux Etats sont en outre exempt de trypanosomiase sur la quasi totalité de leur territoire (Sénégal) ou sur une partie importante de celui-ci (Cameroun, grâce à l'altitude).

Avec une population de plus de 9,5 millions d'habitants et un cheptel de plus de 4 millions de bovins et d'environ 5,6 millions de petits ruminants, ils occupent une position intermédiaire entre les catégories précédentes.

Très déficitaire en petits ruminants, le Sénégal couvre à plus de 70 % ses besoins en bovins. Le Cameroun produit 90 % de sa consommation de viande de bœuf et procède en outre à certaines exportations.

La consommation totale de viande du Sénégal, estimée à 8 kg par tête et par an, est proche dans son volume et dans sa composition (importance des viandes de petits ruminants) de celle des Etats de la zone Nord (9 kg). Elle atteint 10 kg au Cameroun, avec de fortes variations régionales, la consommation individuelle de l'Adamaoua (17 kg) étant parmi les plus fortes enregistrées dans l'ensemble des E.A.M.A. A titre comparatif, on peut toutefois citer le cas exceptionnel de la Mauritanie dont la consommation individuelle était évaluée à 26 kg en 1960, chiffre supérieur à ceux de Madagascar (24,3 kg) et de l'Italie (21,3 kg). La moyenne pour la C.E.E. étant évaluée à 44 kg en 1965, cependant que les Etats-Unis atteignaient une consommation de 73 kg.

Quant à **Madagascar et à la Somalie**, ils constituent de véritables îles économiques éloignées des autres E.A.M.A. Ces deux pays sont cependant très différents l'un de l'autre et très différents des précédents par leur situation géographique, leur climat et leurs problèmes.

La République malgache possède environ 9 500 000 bovidés et près de 900 000 petits ruminants. Le cheptel bovin est important par rapport à la population de l'île (plus de 6,5 millions d'habitants) mais, dans les conditions actuelles, le disponible exportable est relativement faible, étant donné la forte consommation intérieure. Il convient de remarquer que Madagascar, pays qui ne connaît pas la peste bovine, est le seul parmi les E.A.M.A. à exporter vers l'Europe, c'est-à-dire presque exclusivement vers la France. Toutefois, ces exportations sont limitées pour des motifs divers : qualité des carcasses, insuffisance des installations de transformation, éloignement et plus récemment problème de prélèvements communautaires.

La Somalie possède près de 1 400 000 bovins et plus de 8 millions de petits ruminants, si bien que le cheptel constitue une des ressources principales de ce pays.

*
**

S'il est vrai que la diversité géographique des E.A.M.A. entraîne pour chaque groupe de pays des situations particulières en matière d'élevage, cela ne signifie pas que, pour des pays situés dans la même zone géographique, les difficultés à surmonter soient peu nombreuses, même si elles sont plus aisées à circonscrire.

Ainsi en va-t-il, par exemple, des **problèmes de production en zone soudano-sahélienne**. Cette zone géographique est évidemment la plus concernée par un effort d'amélioration. Il importe cependant de mesurer les difficultés en comparant, en quelques chiffres, l'Afrique et l'Europe.

Les rendements, c'est-à-dire le pourcentage d'animaux que l'on peut extraire chaque année du troupeau sans modifier son effectif ni la pyramide des âges, sont bas comparativement aux normes européennes.

Le rendement numérique de 8 à 9 % l'an (contre 21 % en France) résulte de la conjugaison de données défavorables de fécondité, de précocité et surtout de mortalité. Quant au poids carcasse, qui pourrait dépasser 150 kg, (contre 350 en France), si les animaux étaient commercialisés à l'âge optimum, il se situe en fait autour de 130 kg seulement en moyenne.

Au total, il faut près de 7 fois plus d'animaux en Afrique sahélienne qu'en France, et le chiffre serait encore moins favorable comparé aux Pays-Bas par exemple, pour une même production quantitative de viande.

En simplifiant, il est possible de considérer que les problèmes de production et les suggestions d'améliorations des principaux experts peuvent être regroupés autour de six lignes directrices : action auprès des éleveurs, amélioration des conditions techniques de production, amélioration des méthodes de gestion, développement du ranching d'embouche, rapprochement de l'animal des centres consommateurs et importateurs du Sud, création de zones indemnes.

Sans entrer dans le détail de tous ces points, il peut être intéressant pour le lecteur de mettre l'accent sur les deux premiers d'entre eux : l'action auprès des éleveurs et l'amélioration des conditions techniques de

production. En effet, dans ces deux cas les spécialistes sont généralement d'accord dans leurs analyses et sur les améliorations suggérées.

En ce qui concerne les actions auprès des éleveurs, les experts estiment généralement que, la plupart du temps, les pasteurs nomades, loin de pratiquer un « élevage de cueillette » prennent soin de leurs animaux; mais les troupeaux sont considérés souvent comme un signe de puissance et de prospérité et non comme une richesse économiquement exploitable. En outre, concrètement, les experts adressent aux éleveurs des reproches qui peuvent se regrouper autour de deux points principaux.

D'une part, les pasteurs nomades seraient largement responsables de la forte mortalité des jeunes (de 40 à 50% de décès durant les deux premières années d'existence) en prélevant pour leur consommation personnelle, le troc ou la vente, une part excessive de lait. Une enquête auprès des nomades du Niger a permis d'apprendre qu'ils ont une consommation très élevée de lait : plus d'un litre par jour chez les Peulhs, plus d'1,5 litre chez les Touaregs (une vache sahélienne produirait de 2 à 5 litres de lait par jour selon les saisons). Un repas sur trois chez les éleveurs peulhs, un sur deux chez les Touaregs est composé de lait exclusivement. Dans ces conditions, la vente ou le troc de lait sont pratiquement nuls dans cette région mais, dans d'autres Etats, il existerait dans le rapport des prix une forte incitation à la cession du lait, pouvant aller jusqu'à sacrifier la vie du veau.

D'autre part, les pasteurs nomades vendraient trop de jeunes animaux, âgés de deux ans environ, entraînant ainsi un manque à gagner en viande. Pour que l'éleveur change d'attitude et donne la préférence à la vente d'animaux « faits », il faudrait notamment :

- que l'éleveur soit incité par une échelle de prix privilégiant ces livraisons. Or, il ne semble pas que ce soit en général le cas, d'abord pour des raisons physiques, les gains de poids n'étant pas proportionnels à l'âge, (un taureau ou même un bœuf de 5 ans ne pèsent qu'environ 50% de plus qu'un taurillon de 2 à 3 ans), et les risques de décès subsistant au-delà de la deuxième année, ensuite pour des raisons économiques. Certaines différences de prix semblent traduire la préférence des bouchers locaux pour les animaux légers. Mais, même à l'exportation en vif, il est possible que les animaux gras ne soient pas les plus recherchés, car ce sont ceux qui perdent proportionnellement le plus de poids ;
- que l'éleveur ait pécuniairement la possibilité de vendre des animaux adultes, ce qui est douteux si le troupeau est de taille réduite), et que soit réglementé, de façon efficace, l'abattage de jeunes animaux;
- que l'incidence de la fiscalité sur le bétail soit examinée. Il apparaît en effet que, dans certains Etats, l'impôt n'est dû que sur les animaux âgés d'au moins 3 ans : il y aurait donc là une incitation supplémentaire à vendre à deux ans. Il faudrait, soit que l'impôt soit dû sur la totalité de l'effectif, soit au contraire que l'âge de perception soit relevé.

En ce qui concerne l'amélioration des conditions techniques de production, les experts sont généralement d'accord pour considérer qu'indépendamment de la modification des facteurs socio-économiques qui déterminent le comportement des éleveurs, une amélioration des conditions techniques de production doit, en particulier, être recherchée :

- par la continuation des campagnes systématiques de vaccination, permettant de réduire la mortalité (campagne conjointe contre la peste bovine) et d'accroître la fécondité (la brucellose se traduit par des avortements) ;
- par la pratique généralisée de la castration des mâles, qui se traduit par une meilleure conformation et un gain de poids en viande, (or, le pourcentage d'adultes castrés semble insuffisant);
- par la recherche de la modification, dans certains cas, de la date de conception des veaux, de telle sorte que ceux-ci naissent, dans la mesure du possible, non en saison sèche, mais au début de la saison des pluies, époque qui présente pour eux de meilleures chances de survie;
- par une meilleure alimentation et une réduction des distances parcourues, notamment par les jeunes animaux, grâce à la fenaison et éventuellement l'ensilage d'herbes vertes qui permet de conserver un haut degré d'humidité ;
- par une lutte accrue contre les feux de brousse : cette pratique très répandue dans les pays en voie de développement, (exemple : le raï indochinois), permet de fertiliser le sol pendant un an ou deux. Ensuite, on recommence plus loin. Les conséquences sont désastreuses à terme, l'érosion éolienne, le lessivage par les pluies et la latéritisation étant ainsi facilités ;
- par des investissements d'hydraulique pastorale. Le problème de l'abreuvement est en effet le principal problème de l'élevage sahélien. La recherche de l'eau conditionne la transhumance; le manque d'eau provoque l'abandon de bons parcours herbeux à peine exploités, entraîne un taux très élevé de mortalité des veaux

en saison sèche, de façon directe ou par insuffisance du lait maternel, et enfin, compromet la croissance ultérieure des survivants. En ce qui concerne les adultes, un bœuf correctement abreuvé deux fois par jour consomme 50 litres d'eau environ : autant dire que cela n'arrive presque jamais dans les conditions actuelles.

On est donc logiquement conduit à rechercher à améliorer en priorité les conditions d'abreuvement du bétail, ce qui permettrait en outre, en maintenant plus longtemps les pasteurs dans les zones nord, de prolonger la durée d'utilisation des pâturages, de limiter les risques sanitaires (trypanosomiase) et de réduire les occasions de frictions avec les cultivateurs sédentaires (dégâts occasionnés par les animaux).

**

L'élevage, richesse potentielle ou illusion ? Cela dépend. C'est là une réponse de Normand, mais la Normandie n'est-elle pas terre d'élevage par excellence ? Cela dépend de ce que l'on fait et de ce que l'on envisage de faire. Le présent numéro voudrait apporter, comme toujours, des éléments de réflexions à nos lecteurs. En tout cas, il importe d'avoir présent à l'esprit d'une part qu'au point de départ il y a le sol, sa possibilité de nourrir le troupeau et le problème de l'abreuvement et de la charge des pâturages et, d'autre part, qu'au-delà de l'amélioration des conditions de production, il y a les possibilités d'exportations, soit dans le cadre des échanges interafricains, soit dans le cadre d'exportations éventuelles hors d'Afrique.

Dans le premier cas, le problème des modes d'évacuation et celui de l'implantation et du rôle des abattoirs semblent très importants; dans le second cas, le volume possible des exportations éventuelles est généralement surestimé en raison de la croissance démographique, de la concentration urbaine et de l'élévation du niveau de vie dans certaines couches des populations urbaines. D'ailleurs, actuellement, Madagascar est le seul Etat associé à exporter vers le Marché commun en raison de l'absence de peste bovine dans la grande île : en effet, la peste bovine, sévissant encore en Afrique noire malgré les grands progrès réalisés, rend très peu probable, dans l'immédiat, la modification de la réglementation zoosanitaire européenne.

Enfin, si le développement de la culture attelée et l'association agriculture-élevage constituent des thèmes à la mode et probablement heureux, il importe néanmoins de se rappeler qu'il ne faut modifier les équilibres traditionnels entre l'homme et la nature qu'avec prudence et que, comme l'a écrit Jean Fourastié : « Rien n'est moins technique que les causes et les conséquences du progrès technique : avant le progrès, il y a l'homme avec ses préjugés, ses habitudes, sa manière de sentir et d'agir. Après le progrès, il y a l'homme, son niveau de vie, sa culture ».

Mes chers lecteurs,

« Comme le grain que l'on sème assure la récolte, la formation qu'on dispense assure le développement ». Quels meilleurs souhaits pourrais-je vous adresser en ce début d'année nouvelle que de voir se poursuivre en Afrique comme à Madagascar le magnifique effort de développement entrepris par vos pays depuis leurs indépendances, afin de les amener à l'épanouissement qu'ils méritent.

Je suis convaincu, quant à moi, que cet épanouissement passe par la constitution de cadres solides, par la formation de plus en plus poussée de l'ensemble des populations à quelque niveau que ce soit. Aujourd'hui, une élite formée ne peut plus suffire, la participation de tous et, par conséquent, la formation de tous, est la condition sine qua non de l'amélioration des niveaux de vie et même de la survie des Etats.

La Communauté veut participer avec vous à cet effort sans doute par solidarité entre partenaires, mais aussi parce que cette solidarité est également indispensable aux Européens, aux Africains et aux Malgaches. Mes souhaits vont donc à l'aube de cette année au développement de la solidarité des partenaires de l'Association, à l'amélioration du niveau de vie de toutes les populations et à l'épanouissement des liens entre tous les pays d'Afrique et de Madagascar.

A. de Briey.

Le Niger fonde beaucoup d'espoir...



Le Président de la République du Niger M. Hamani Diori (1^{er} plan à droite) s'entretenant avec M. Poisson, Ambassadeur du Niger (à gauche).

...sur la Communauté internationale

nous déclare

Son Exc. M. Jean POISSON

Ambassadeur de la République du Niger auprès du Benelux et des pays Scandinaves

Représentant permanent auprès des Communautés Européennes

L'économie du Niger a connu une expansion satisfaisante dans l'ensemble depuis quelques années. Certains secteurs, il faut le dire, sont souvent freinés soit par des conditions naturelles défavorables soit par la détérioration des termes de l'échange.

Je ne vous demanderai pas de passer au crible tous les problèmes relatifs au développement de votre pays, mais pouvez-vous nous tracer en quelques mots les grandes lignes de la situation générale du Niger ?

La situation générale du Niger ne peut être traitée en peu de lignes pour de nombreuses raisons. Néanmoins, je vais essayer de répondre à votre question dans la mesure où elle s'inscrit dans le domaine de l'économie, en particulier de l'économie rurale.

Depuis plusieurs années, en fait depuis 1967-68, l'économie nigérienne a souffert de l'insuffisance de la pluviométrie et de la mauvaise répartition des pluies. En particulier, l'année 1968 a été catastrophique pour l'élevage nomade et semi-nomade nigérien en raison du manque d'eau de surface et des pâturages. Les agriculteurs, de leur côté, ont vu dans certaines régions, Nord, Nord-Ouest et Nord-Est, leur travail réduit à néant, les récoltes des céréales très inférieures au strict minimum, n'ont pas suffi à la satisfaction des besoins de la population. Le gouvernement a dû, indépendamment de ses efforts propres, solliciter l'aide extérieure : FED, USAID, PAM, Aide Canadienne...

Au même moment, la guerre civile au Nigéria nous a privé d'un marché important et naturel pour l'écoulement des produits de l'élevage et de certains produits vivriers végétaux.

Si, à cela, vous ajoutez la détérioration des termes de l'échange frappant l'exportation de nos principaux produits agricoles, l'arachide, le coton, vous aurez un aperçu succinct des difficultés qui ont saigné notre économie déjà éprouvée par les frais de transport très élevés dûs à la situation continentale de la République du Niger. Les mêmes handicaps qui pénalisent nos exportations pèsent de tout leur poids sur nos importations : hydro-carbures, matériaux de construction, bois d'œuvre, équipements industriels, produits vivriers, etc...

Sans être excellente — il serait difficile d'ailleurs qu'elle le soit — la situation n'est pas non plus dramatique. Elle est conjoncturelle et tend à l'amélioration grâce à l'effort d'adaptation de tous les Nigériens.

Les activités agricoles et pastorales constituent le moyen d'existence d'environ 95 % de la population nigérienne et fournissent près de 55 % du produit intérieur brut. Dans le domaine agricole, l'arachide joue, vraisemblablement un rôle déterminant. Y a-t-il un programme de développement de l'arachide ?

Pour être en équilibre, dit un proverbe chinois, il faut marcher sur ses deux pieds. Dieu merci, l'arachide constitue notre principale production agricole d'exportation, mais nous avons également entrepris le développement de la production cotonnière, de la riziculture, des légumes destinés à l'exportation et aussi de l'élevage.

Mais, revenons à la question de l'arachide, question qui n'est pas simple du tout. L'arachide concurrence le mil, céréale de base de l'alimentation nigérienne, dans toute la partie sud-est du pays. Cette partie du pays qui comprend tout ou partie des départements de Dosso, de Maradi, de Zinder et une petite partie du département de Tahoua, est aussi la partie la plus peuplée du pays et la moins étendue au point de vue superficie. Les terres agricoles dans cette région sont intensément exploitées pendant les 4 mois de la saison des pluies, allant de mai à septembre. Après les récoltes, les troupeaux partis du Nord pendant l'hivernage reviennent vivre dans les champs, à proximité des villages. Les jachères sont rares et les pâturages s'amenuisent de plus en plus. De ce fait, les nouvelles terres à mettre en culture sont rares. Cette situation a conduit les services de l'Economie Rurale à rechercher le développement de la production arachidière, non dans l'extension des superficies cultivables par défrichement de la savane, mais plutôt dans l'adoption de structures et de techniques de modernisation rurale. L'amélioration de la productivité et l'accroissement de la production sont recherchés dans la mise en œuvre concomitante de plusieurs facteurs. Contrairement aux suppositions de certains spécialistes de l'économie des pays sahéliens et soudaniens, l'arachide n'a pas chassé le mil du Niger. Les deux produits continuent d'être cultivés, soit en culture pure soit en cultures intercalaires. Les superficies non plus n'ont pas été étendues pour la simple raison que dans la zone arachidière il n'y a presque plus de terrains disponibles en grandes étendues.

Mais, profitant des leçons des réussites ou des échecs de certains plans arachidières africains, le Niger a préféré une combinaison, comme je l'ai dit, de divers facteurs qui contri-

buent à développer la productivité et la production sans accroissement de superficie. Ainsi, profitant des travaux du C.R.A. de Bambey au Sénégal et des réussites du Nigéria du Nord, le Niger a adopté 4 variétés d'arachide, convenant au sol et à la pluviométrie du pays. Ces variétés ont été essayées à Tarna, en station et vulgarisées au niveau des producteurs par des agents des services agricoles ou ceux d'encadrement des coopératives, qui ont aussi la charge de faire constituer des stocks de semences sélectionnées.

La culture attelée à traction bovine ou asine est un des facteurs d'amélioration utilisés.

Enfin, les engrais chimiques et les fongicides importés par l'Union Nigérienne de crédit et de coopérative et le service de l'agriculture sont les deux autres facteurs, qui, avec le travail et la patience des cultivateurs nigériens, ont contribué au développement de la production arachidière au Niger. Bien entendu, la pluviométrie et la terre elle-même sont deux autres facteurs primordiaux.

Le Marché Commun, dans le cadre de la première convention de Yaoundé, a solidement épaulé la politique du Gouvernement du Niger, en finançant les achats d'engrais, de semences sélectionnées, des charrues, des charrettes et autres outillages agricoles revendus aux producteurs à crédit ou au comptant, à des prix fixés par le Gouvernement. Ce sont les aides à la production, à la diversification et à la réforme structurelle, grâce auxquelles un début de révolution verte s'est amorcée dans la plupart des E.A.M.A.

En conclusion, le Niger a développé sa production arachidière, sans grande extension des superficies, mais seulement en intégrant les divers facteurs de modernisation rurale : animation, vulgarisation, coopération, approvisionnement, crédit, commercialisation.

Quelles sont les méthodes que vous mettez en œuvre pour le redressement de votre balance commerciale suite à la sécheresse exceptionnelle des années 1968/1969 qui a sérieusement perturbé votre budget ?

Pour pallier les effets du déséquilibre de la balance commerciale, le Niger n'a pas créé de nouveaux impôts. Le Gouvernement a poursuivi une politique d'investissements bénéficiant en majorité des capitaux extérieurs et portant sur des projets programmés au plan de développement. A l'intérieur, les citoyens se sont honorablement acquittés de leurs impôts ce qui a permis à l'Etat de recouvrer la presque totalité des recettes alimentant le budget national. Les mesures d'austérité préconisées par le Chef de l'Etat ont été respectées à commencer par celles réduisant le train de vie de la nation. Les fraudes fiscales et douanières ont été combattues par la police économique.

Pour approvisionner les populations rurales souffrant des effets des récoltes déficitaires, le Gouvernement a d'abord eu recours aux stocks de vivres nigériens avant de solliciter les aides extérieures : Plan Alimentaire Mondial, Aide Européenne, Canadienne, Américaine, etc... Ainsi, le pays n'a pas dépensé de devises pour importer des produits vivriers. Les

investissements publics et privés ont été quelques peu ralentis, mais cela n'a pas empêché la création de nouvelles structures économiques et sociales et l'équipement du pays se poursuit à un rythme satisfaisant.

Je ne sais pas si j'ai répondu avec exactitude à votre question, mais je crois que, jusqu'à un certain degré, un déséquilibre de la balance commerciale est normal pour un pays comme le Niger qui, parti de presque rien en 1958, est depuis 10 ans en train de se moderniser dans tous les domaines. L'idéal, évidemment, serait pour nous de produire toujours plus, de toujours vendre au meilleur prix et de rapatrier le plus de devises possible pour le développement de notre pays, finalité de toutes les actions entreprises par le Gouvernement.

Il faut aussi noter que le Niger ne verse ni dans un libéralisme excessif, ni dans un rigorisme qui étouffe l'économie, fait fuir les capitaux nationaux et épouvante les investisseurs étrangers. L'excès en tout est nuisible. Je crois que cette politique adoptée par le Niger à une période très difficile de la vie financière internationale est en train de porter ses fruits. Mais, seule une moyenne ou une longue période nous permettra de juger sainement de l'efficacité des mesures appliquées.

Pour l'élevage, votre pays étant le premier exportateur de bétail de l'Afrique occidentale, le Niger entreprend d'immenses projets avec essentiellement le concours financier du Fonds Européen de Développement. En quelques mots, qu'elle est la situation du projet financé par l'Europe des Six concernant la mise en valeur de la zone pastorale ?

Tout en promouvant le développement des productions agricoles végétales, le Gouvernement du Niger a entrepris depuis une dizaine d'années le développement de l'élevage en vue d'intensifier l'exploitation rationnelle du cheptel.

Grâce au Fonds d'Aide et de Coopération de la République française, de nombreux forages équipés ont été réalisés dans la zone pastorale aux profits des pasteurs nomades qui détiennent la plus grande partie du cheptel.

Bien entendu, d'autres investissements ont été réalisés dans le domaine de l'hydraulique pastorale grâce à d'autres aides extérieures. Deux ranchs, l'un au Nord de Filingué, à Ekrafane, l'autre au Nord de Gouré, dans l'est du pays, sont, l'un réalisé et l'autre en voie de l'être, dans le cadre d'exploitation rationnelle du bétail. L'aide du Marché Commun, pour le moment, a surtout porté sur la protection du cheptel bovin par les campagnes inter-africaines d'immunisation contre la peste bovine; ces campagnes ont duré cinq ans et permis de faire reculer le terrible fléau qu'était la peste bovine il y a encore quelques 25 ans.

Certes, des projets de développement de l'élevage sont à l'étude au Niger comme au FED et au FAC. On ne peut donc pas pour le moment parler de projets financés par le FED en

matière de mise en valeur de la zone pastorale, domaine des grands pasteurs nomades : Touareg, Peulhs et autres éleveurs assimilés.

L'on parle aussi d'un centre de fabrication d'aliments composés pour le bétail. Qu'en est-il exactement ?

Je crois que la fabrique d'aliments composés pour le bétail est un projet qui n'a pas encore reçu la totale approbation de l'Europe des Six. Mais, si le projet est réalisé, il contribuera beaucoup à l'amélioration du bétail dans les zones comme Niamey et les autres grands centres, Maradi, Tahoua, Zinder, où les produits et sous-produits de l'élevage se vendent bien.

Autre contribution non négligeable, la sédentarisation des bovins à proximité des villes, en vue d'une production laitière continue, et aussi le développement de l'embouche paysanne en vue de l'approvisionnement de l'abattoir frigorifique de Niamey.

Les produits de base nécessaires à cette fabrique existent au Niger et sont disponibles bien qu'éparpillés : son de riz Tillabéry, graines de coton à Madaoua et Maradi, tourteaux d'arachide à Maradi et Matameye et bientôt à Magaria, son de mil à Zinder, sels complexes dans le Boboye et vers In Gall.

Avec les abattages de Niamey, on dispose des os à calciner pour faire de la poudre d'os et même, si l'on veut, du sang en récupération.

Pour les céréales nécessaires, maïs ou sorgho, elles sont produites un peu partout dans le Niger agricole.

Et les clients pour les aliments ne feront pas défaut. Il est donc très souhaitable que se projet soit approuvé.

Parmi les autres financements FED pouvez-vous nous parler de celui qui concerne la lutte contre le parasitisme ?

Le bétail abreuvé aux mares d'hivernage et qui se nourrit dans les pâturages de décrue, comme c'est généralement le cas au Niger, est sujet aux infestations par les helminthes gastro-intestinaux, hépatiques et pulmonaires. C'est le cas du cheptel du fleuve qui fréquente les bourgoutières aux basses eaux, du cheptel de la région de Maradi et du lac Tchad où existent des pâturages de bas-fonds. Les helminthes gastro-intestinaux provoquent jusqu'à 25 % de mortalité sur les jeunes animaux et prélèvent un lourd tribut sur les adultes affaiblis par les disettes périodiques et les privations de la saison sèche et chaude qui précède l'hivernage.

Le projet de déparasitage présenté par le Niger au FED vise à débarrasser en quelques années le cheptel nigérien des parasites qui compromettent gravement sa santé et sa productivité.

Le projet n'a pas pris une forme définitive et reste encore à l'étude des services techniques vétérinaires. Par contre, la lutte contre la pleurapneumonie bovine, elle, a reçu l'approbation du FED.

Pourquoi parle-t-on des fameuses chèvres rousses de Maradi ?

Oui, on parle beaucoup de la chèvre rousse de Maradi, et l'on en parlera encore tant que la peau gardera son prestige et ses qualités de matière vivante, indispensable à l'homme à beaucoup d'égards.

Depuis le début du siècle, les commerçants du Nigéria, alors colonie anglaise, ont découvert l'exceptionnelle qualité de la dépouille des chèvres rousses, commercialisée sous l'appellation erronée et arbitraire de peaux de chèvre de Sokoto, alors que la plupart des peaux étaient collectées au Niger par les agents Haoussa des factoreries de Kano, Katsena, Zaria, Sokoto, Daoura, etc...

Ce n'est que vers les années 50 que les efforts incessants des vétérinaires du Niger, parmi lesquels en particulier le Docteur Robinet ⁽¹⁾ alors en service à Maradi, ont rétabli la réalité et « rendu à César ce qui est à César »,

A partir de cette période, les services vétérinaires du Niger ont adopté les instruments et les techniques de préparation des peaux en usage au Nigéria du Nord et les peaux de chèvres rousses du Niger ont retrouvé leur lettre de noblesse à part entière.

La politique de préservation de la race par les services vétérinaires et la création d'un corps de moniteurs des cuirs et peaux chargés de la préparation et du conditionnement des dépouilles ont valorisé les peaux des chèvres rousses du Niger.

Les experts en cuirs et peaux de Paris, Londres, Hambourg, New York classent la peau de la chèvre rousse du Niger au premier rang de toutes ses rivales pour ses qualités exceptionnelles dans la ganterie, la chaussure de luxe, les articles vestimentaires particulièrement appréciés des femmes.

Quant à la chèvre rousse elle-même, elle est l'opposée de l'autre race de chèvre du Niger qui vit au Nord, en milieu sec, entre les mains des pasteurs nomades. Elle est petite de taille — mais plus grande quand même que les chèvres naines des lagunes — sédentaire et villageoise, sobre, prolifique avec au moins 2 petits par portée. Elle ne coûte pas cher. Les seuls défauts qu'on lui reproche sont : sa sensibilité à la pleuropneumonie caprine et ses difficultés d'adaptation hors du climat soudanien.

Voilà en gros pourquoi l'on parle de la chèvre rousse de Maradi : rusticité, sédentarité, prolificité, engraissement rapide, peau de la meilleure qualité faisant l'objet d'un commerce d'exportation en constante progression.

Les buts de la Conférence de Niamey de mars 1970 qui a abouti à la création de la Communauté Economique du Bétail et de la Viande regroupant les 5 pays de l'Entente étaient les

⁽¹⁾ Un article du Docteur Robinet sur « La chèvre de Maradi et l'élevage caprin au Niger » paraîtra dans un prochain numéro.

suyants : mise en œuvre d'une structure intérieure adaptée aux exigences du marché pour les pays éleveurs de bétail d'abord, et ensuite regroupement afin de coordonner les programmes d'action sur le plan interafricain. Depuis cette concertation y a-t-il eu, en matière d'exportation, une évolution dans vos rapports avec vos voisins ?

Très intéressante question. Je sais que la Communauté économique du bétail et de la viande s'est dotée d'un Secrétariat Général dont le siège est à Ouagadougou. Le Docteur Vétérinaire Roger Tall ⁽²⁾, de nationalité voltaïque en est le secrétaire général. C'est là, je crois, le signe concret d'un début de coordination, appelé à faire évoluer économiquement et scientifiquement les rapports des pays producteurs face à ceux de leurs partenaires importateurs de viande.

Tout récemment, l'Assemblée Nationale de la République du Niger a autorisé le Président de la République à ratifier la Convention portant création d'une communauté économique du bétail et de la viande entre les Etats de l'Entente signée à Abidjan le 18 mai 1970.

C'est tout ce que je sais de cette question.

Quel est l'état d'avancement des travaux du fameux axe routier Niamey-Zinder ?

L'axe routier Niamey-Zinder, long de 923 km, n'est pas totalement goudronné. Environ 300 km le sont, comprenant :

Niamey - Dosso : 140 km ;
Maradi - Guidan - Roumji : 52 km ;
Maradi - Tchadoua : 40 km ;
Zinder - Takiéta : 53 km,

et les traversées des centres urbains principaux soit environ 300 km.

Il reste donc approximativement 600 km à réaliser dans les années à venir, grâce au financement de l'Europe des Six.

Bien que d'une très grande importance économique et politique pour le Niger, cet axe ne nous fait pas oublier la route Zinder - N'Guigmi, dite Route de l'Unité et de l'Amitié Canadienne, dont la construction est financée par le Canada et la route Tahoua - Arlit, dite route de l'Uranium, pour laquelle nous cherchons encore le financement.

Et puis, il y a aussi la route transaharienne, la route de l'avenir et de l'unité africaine qui reliera la Méditerranée au fleuve Niger et au Lac Tchad. Mais c'est là une affaire d'une autre ampleur et qui ne relève pas de nos conventions avec l'Europe des Six.

Pour en revenir à l'axe Niamey - Zinder, je conclurais en rappelant ici les doléances des usagers qui trouvent la partie goudronnée pas assez large.

⁽²⁾ Voir l'article suivant.

Une conclusion Monsieur l'Ambassadeur ?

En guise de conclusion, je vous dirai simplement, très simplement même, que *le Niger fonde beaucoup d'espoir sur la communauté internationale*, sur ses amis de tous les continents, de toutes les races et de toutes les confessions pour l'aider à atteindre le triple objectif que le Gouvernement poursuit depuis 1961, à savoir l'Unité Nationale, l'élévation du niveau de vie des masses et l'indépendance économique dans

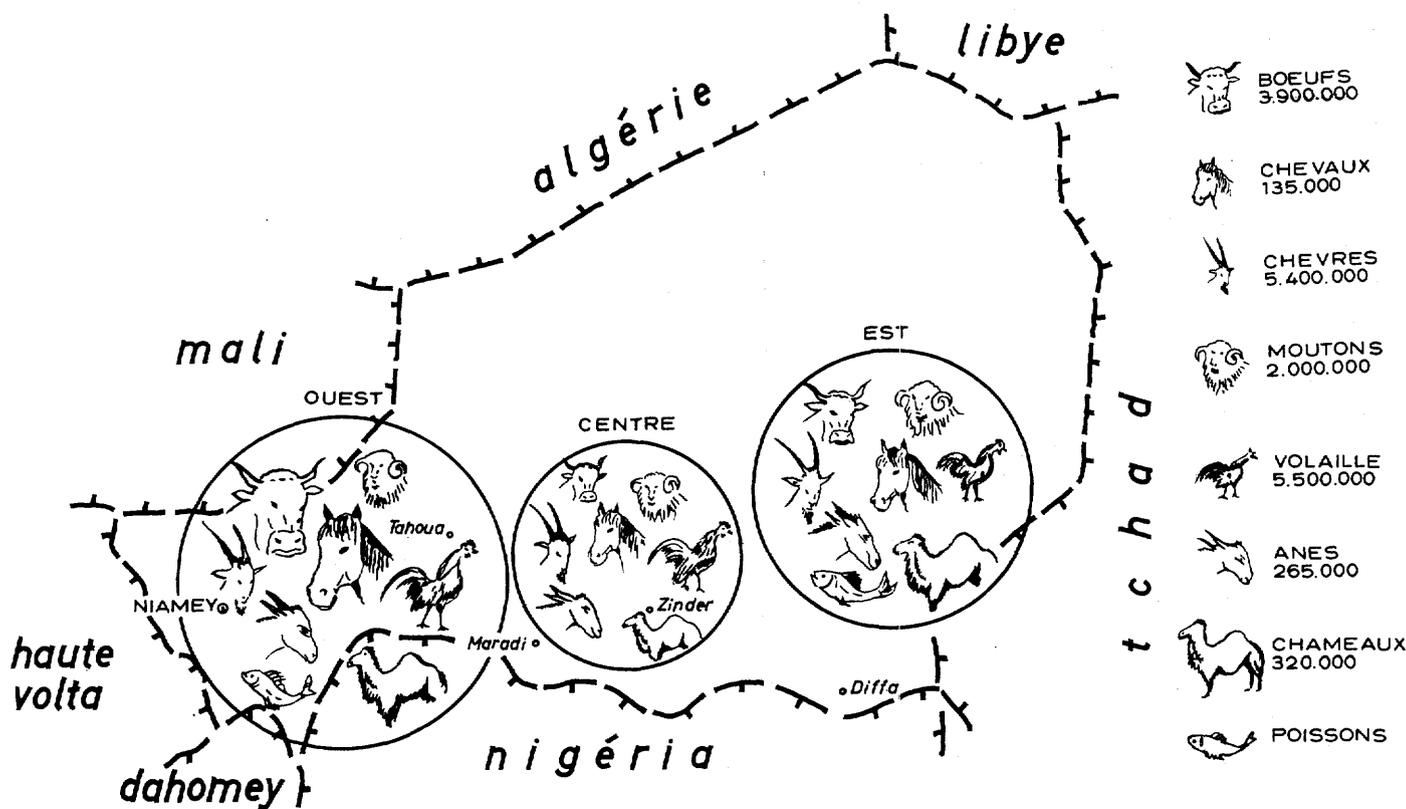
l'interdépendance afin que les femmes et les hommes de ce pays accèdent rapidement et sans heurts au bien-être total qu'ils méritent.

Notre effort national propre n'est sûrement pas négligeable et je crois que c'est cela qui vaut au Niger une aide de plus en plus importante de la part des pays et des organisations de plus en plus diversifiées.

Les efforts du peuple et du Gouvernement Nigériens préparent la venue des aides extérieures toutes orientées vers le développement économique et social au profit des masses rurales, premières préoccupations du Gouvernement.

REPUBLIQUE DU NIGER

carte de l'élevage - situation fin 1969



L'abondance des matières nous oblige à reporter au prochain numéro l'intéressant article sur l'Agence Transcongolaise des Communications (A.T.C.) que M. Edouard Ebouka Babackas, directeur général de l'A.T.C., a bien voulu nous adresser. Nous le prions de bien vouloir nous en excuser.

La Communauté Economique du Bétail et de la Viande

par le Dr Roger Tall

Secrétaire exécutif de la Communauté (a)

La Communauté Economique du Bétail et de la Viande a été créée par les Chefs d'Etat du Conseil de l'Entente, lors de leur réunion du 18 mai 1970 à Abidjan, par la signature d'une Convention particulière.

Les Gouvernements de la Côte d'Ivoire, du Niger, du Dahomey, de la Haute-Volta et du Togo affirment, par cette Convention, leur volonté commune de coopérer entre eux et de négocier en commun avec leurs voisins, avec l'Organisation Africaine et Malgache dont ils constituent une sous-région, et avec l'extérieur en général pour les problèmes touchant à la production, à la transformation et à la commercialisation du bétail et de la viande.

La Communauté a pour objet de promouvoir en commun, dans un cadre régional, la production et la commercialisation du bétail et de la viande à l'intérieur de leurs frontières respectives, entre pays membres et pays tiers, limitrophes ou non et notamment ceux groupés au sein de l'O.C.A.M. La Communauté a pour but la création d'un marché commun du bétail et de la viande entre les Etats membres. A cet effet, il est prévu des mesures d'adaptation et d'harmonisation, d'une part, des législations douanières, fiscales, sanitaires et, d'autre part, d'organisation des professions intéressées.

La Communauté Economique du Bétail et de la Viande est une organisation largement ouverte aux autres Etats africains et plus particulièrement à ceux qui sont voisins des Etats de l'Entente : le Mali, le Ghana, le Nigeria (b).

Les organes de la Communauté sont le Conseil des Ministres et le Secrétariat Exécutif.

(a) Le texte est paru dans les « Notes d'Information et Statistiques » d'Octobre 1971 de la B.C.E.A.O.

(b) Un représentant du Gouvernement de la République du Mali a assisté à la deuxième réunion du Conseil des Ministres tenue à Cotonou en juillet 1971.

Il peut être intéressant de noter ici la création récente, par la République fédérale du Nigeria, d'une « Nigerian livestock and meat authority » chargée d'étudier, de promouvoir et de réaliser, au besoin elle-même ou en participation, une meilleure organisation et exploitation de l'élevage et du commerce du bétail, de son abattage, du traitement et du commerce de la viande et autres produits dérivés (Décret n° 42, avril 1971, Official Gazette, 9 septembre 1971).

Le Conseil des Ministres - C'est l'organisation suprême de la Communauté. Il est composé de deux ministres par Etat membre : l'un de ces ministres est chargé des problèmes de production et de santé animale et l'autre des problèmes commerciaux et des affaires économiques.

Il est présidé à tour de rôle pour une période de deux ans. L'actuel président est M. Chabi Mama, ministre du Développement rural et de la Coopération du Dahomey. Le Conseil se réunit ordinairement deux fois par an.

Le Conseil rend compte de ses activités à la Conférence des Chefs d'Etat du Conseil de l'Entente. Il est tenu de soumettre les points litigieux à la plus proche Conférence des Chefs d'Etat.

Le Secrétariat Exécutif - Il est chargé de l'application des décisions prises par le Conseil des Ministres. Il est installé à Ouagadougou. Le Secrétaire Exécutif est nommé par la Conférence des Chefs d'Etat de l'Entente sur proposition du Conseil des Ministres.

Chaque Etat, membre ou associé, désigne au sein de ses services compétents un fonctionnaire comme correspondant du Secrétariat, chargé notamment de rassembler et de transmettre à celui-ci les renseignements statistiques et techniques, de recevoir et de diffuser les informations du Secrétariat.

La Communauté Economique du Bétail et de la Viande bénéficie de l'assistance du Fonds d'Aide et de Coopération de la République Française qui fournit au Secrétariat Exécutif deux techniciens et cinq véhicules. La Communauté bénéficie aussi de l'assistance de l'US-AID qui lui fournit trois techniciens et le matériel de bureau. Il faudrait également mettre à l'actif de l'US-AID un prêt de 6 millions de dollars consenti aux Etats de l'Entente pour le développement du secteur de l'Economie animale.

Le Secrétariat Exécutif de la Communauté a commencé à fonctionner à partir de la première réunion du Conseil des Ministres de la Communauté qui s'est tenue à Ouagadougou le 4 novembre 1970.

Au cours de la première réunion, le Conseil des Ministres a adopté notamment :

- le règlement intérieur de l'organisation qui complète harmonieusement la Convention créant la Communauté;
- le programme d'activité pour l'année 1971.

La deuxième réunion du Conseil des Ministres s'est tenue les 21-22-23 juillet 1971 à Cotonou. Parmi les décisions importantes qu'elle a prises figure l'adoption d'un certain nombre d'accords et notamment :

- l'accord sur l'information statistique qui, entre autre, institue un document officiel, unique dans la Communauté, pour la circulation du bétail faisant l'objet d'un commerce inter-Etats,

- l'accord sur les qualités de viande qui crée trois qualités (extra, première et seconde) pour les viandes des espèces bovine, ovine, caprine et porcine),

- l'accord sur les catégories de bétail qui permettra d'apprécier le bétail, sur les marchés, de la même manière dans l'ensemble des Etats membres de la Communauté,

- l'accord sur les pistes à bétail inter-états qui détermine les pistes officielles par lesquelles les animaux chemineront le plus souvent à pied,

- l'accord pour la mise en œuvre des crédits mis à la disposition de la Communauté par le Fonds d'Entraide et de Garantie des Emprunts du Conseil de l'Entente. Il indique les bénéficiaires des crédits, la composition du dossier type pour une demande de crédit, la procédure d'instruction de la demande de crédit, les critères retenus pour le financement d'un projet.

L'année 1971 a été pour la Communauté une année essentiellement de mise en place du Secrétariat et de démarrage. Nous espérons qu'en 1972 elle pourra entreprendre la publication régulière d'informations intéressant l'économie du bétail et de la viande des Etats membres de la Communauté.

Dr. Roger Tall



Arts

et

Lettres



LE développement n'est pas seulement une question d'investissements matériels et intellectuels. Pour se réaliser, pour être efficace il doit être adapté à « une certaine vision du monde et une certaine manière de vivre ce monde ».

C'est pourquoi il nous a paru opportun, en ce début d'année, de rappeler à nos lecteurs le discours prononcé par le Président Léopold Sédar Senghor, le 17 janvier 1969, à l'université Lovanium en République du Zaïre.

Qu'est-ce donc que la *Négritude* et quel est son contenu réel ? En d'autres termes, en quoi consiste son originalité ? C'est à quoi je voudrais répondre maintenant.

Comme vous le savez, de très nombreuses définitions en ont été données. Je voudrais, ici, être le plus simple et le plus clair possible. La Négritude peut être définie sous un double aspect : *objectif et subjectif*. La Négritude, c'était traditionnellement, pour les savants, pour les ethnologues, ce que Maurice Delafosse appelait « l'âme noire », et Léo Frobenius la « civilisation africaine » ou, pour employer son vocabulaire, la « civilisation éthiopienne ». Donc, objectivement, la Négritude c'est *une certaine vision du monde et une certaine manière concrète de vivre ce monde*. C'est comme le disent les Allemands, une *Weltanschauung*, un *Da-sein*, très précisément un *Neger-sein*, c'est-à-dire un « être nègre ». C'est cette Négritude qui sera, aujourd'hui, l'objet de mon propos.

Mais il y a une autre Négritude, celle dont, dans les années 1931-1933, nous formions le projet, au Quartier latin. Celle-ci est *projet et action*. Elle est projet dans la mesure où nous voulons nous fonder sur la Négritude traditionnelle pour apporter notre contribution à la *Civilisation de l'Universel*. Elle est action dans la mesure où nous réalisons, concrètement, notre projet dans tous les domaines, singulièrement dans les domaines de la littérature et des arts. Cette Négritude-ci, qui est le mouvement que critiquent Mphahlele et Soyinka, je n'en parlerai pas aujourd'hui, d'autant que je l'ai

évoquée, en quelques mots, dans mon introduction. Revenons donc à la Négritude des ethnologues et sociologues.

Celle-ci est formée d'un certain nombre de structures et de valeurs de civilisation : mœurs et institutions, art et littérature. Mais ces structures et valeurs dérivent d'un certain état d'âme, d'une certaine sensibilité, comme disent les Allemands d'une certaine *Ein-fühlung*. C'est en partant de cette sensibilité, de la psychologie du négro-africain que nous trouverons la clé de sa philosophie et de son art, dont la littérature n'est qu'un aspect.

Songez donc, c'est en Afrique, il y a près de deux millions d'années, que les australopithèques — des pré-hominiens, d'aucuns disent des para-hominiens — ont commencé d'émerger. C'est dire que l'environnement était favorable. Sur les plateaux de l'Afrique orientale, de l'Afrique du Sud et ici même, de l'Afrique centrale, dans la douceur d'un climat que vous pouvez vivre encore au Kiwu, animaux et plantes étaient les familiers de l'homme. Là, se tissèrent alors, entre les hommes, les animaux, les plantes, voire les éléments de la nature, tout un réseau de liens et de correspondances qui dorment au fond de nos mémoires en *images archétypes*. En tout cas, c'est cet environnement qui a donné, aux Négro-Africains, cette extraordinaire *Ein-fühlung* que maints ethnologues ont mise en relief.

Le Nègre a les sens ouverts à tous les contacts, aux sollicitations les plus légères. Il sent avant que de voir et il réagit, immédiatement, au contact de l'objet, voire aux ondes qu'il émet de l'invisible. C'est sa puissance *d'émotion*, par quoi il prend connaissance de l'objet. Je le sais, on m'a reproché d'avoir défini l'émotion comme nègre et la *raison* comme hellène, comme européenne si vous le voulez. Mais je maintiens, d'autant plus, ma thèse que les savants, aujourd'hui, la confirment. Je vous renvoie à l'ouvrage de Paul Griéger, intitulé *La Caractérogologie ethnique*. Le Blanc européen tient l'objet à distance. Il le regarde, il l'analyse, il le tue, du moins il le dompte : pour l'utiliser. Le Nègro-Africain pressent l'objet avant même de le sentir, il en épouse les ondes et contours, puis, dans un acte d'amour, il se l'assimile pour le connaître profondément. Là où la raison discursive, la *raison-œil* du Blanc s'arrête aux apparences de l'objet, la raison intuitive, la *raison-étreinte* du Nègre, par-delà le visible, va jusqu'à la sous-réalité de l'objet pour, au-delà du signe, en saisir le *sens*. C'est ainsi que, pour le Nègro-Africain, tout objet est symbole d'une *sous-réalité*, qui constitue la véritable signification du signe qui nous est, d'abord, livré. Toute forme, toute surface et ligne, toute couleur et nuance, toute odeur et senteur, tout son, tout timbre, tout a sa signification. Bien sûr, je simplifie, mais il reste que le Blanc européen est, d'abord, discursif, le Nègro-Africain, d'abord, intuitif. Il reste que tous les deux sont des hommes de raison : des *Homines sapientes*, mais pas de la même manière.

La *raison intuitive* est donc à la base de l'ontologie, de la vision nègre du monde. Les différentes apparences sensibles, constituées par les règnes animal, végétal et minéral, ne sont que des manifestations matérielles d'une seule réalité fondamentale : l'Univers, réseau de forces diverses, qui sont l'expression des virtualités enfermées en Dieu, seule force réelle. Car, comme le disait le Père Placide Tempele, *Dieu est la force des forces*. L'ontologie négro-africaine est *unitaire* : l'unité de l'univers se réalise en Dieu par la convergence des forces issues de Dieu et ordonnées vers Dieu. C'est ce qui explique que le Nègre ait un sens si développé de la solidarité des hommes et de leur coopération : ce qui explique son *esprit de dialogue*. Pourquoi le dialogue ? Pour le Blanc européen de la raison discursive, toute chose est vraie ou fausse, bonne ou mauvaise. Le monde blanc est celui de la dichotomie et de l'opposition : le monde des blocs. Pour le Nègro-africain, toute chose, toute force est, elle-même, un nœud de forces plus élémentaires, mâles et femelle par exemple, dont la réalisation personnelle ne peut provenir que de l'accord de ces éléments : de leur dialogue. Dialogue intérieur, *intra-personnel*, mais aussi dialogues *inter-personnel* entre des êtres ou des catégories d'êtres complémentaires.

L'ontologie négro-africaine n'est pas seulement unitaire, elle est *existentielle*. Tout le système est fondé sur la notion

de *force vitale*. Celle-ci, qui pré-existe à l'être, fait l'être. Dieu a donné la force vitale aux animaux, aux végétaux, aux minéraux, aux hommes : par qui ils *sont*. Mais cette force a pour vocation de croître. Ainsi, l'existence se fonde sur la pré-existence pour s'épanouir en existence majeure. D'où la place qu'occupe *l'Homme* dans le système, en sa qualité *d'existant*, c'est-à-dire de vivant capable de renforcer sa force, de se réaliser en personne : en étant de plus en plus libre au sein d'une communauté solidaire. Tous les autres existants ne sont que des instruments au service de ce but. Car le renforcement de l'Homme, centre de l'univers visible, aboutit, nécessairement, au renforcement de l'ensemble du réseau, au renforcement de Dieu, de qui émane et qui accomplit toute force, lui qui est *plus-être*, mieux, qui est plénitude de l'ETRE quand les autres ne sont que des *étants*.

(voir suite page 39)



I. - Réflexions sur l'élevage

Dans cet article, qui n'engage que son auteur, M. HECQ expose le point de vue de l'agronome sur l'élevage en régions tropicales sèches. Il le fait avec compétence, détermination et netteté. Si cet article, comme d'ailleurs l'ensemble de la rubrique « Dossier », suscitait des remarques de la part de certains de nos lecteurs, nous serions heureux de les publier dans un prochain numéro. Un dialogue sur le thème de chaque numéro pourrait ainsi fructueusement s'engager.

I. La désertification, résultat de l'altération du système nomade

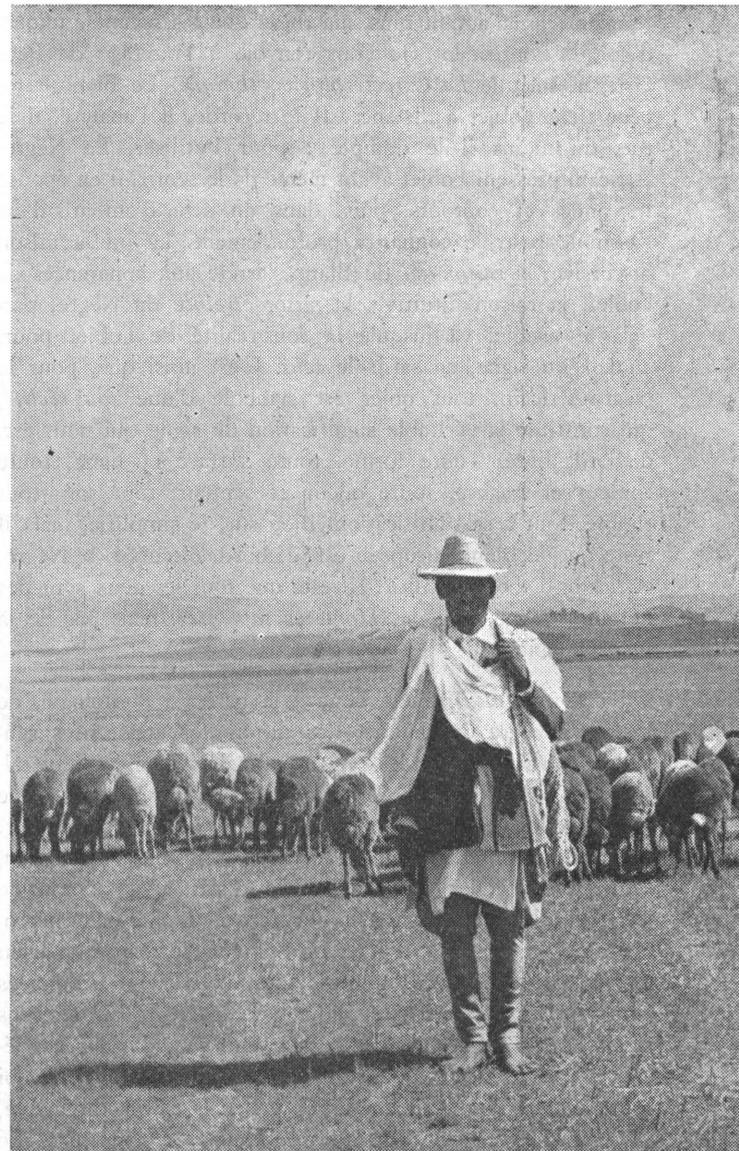
Les régions sahéliennes ont des caractéristiques climatiques qui confinent souvent à l'aridité : les précipitations annuelles sont faibles et surtout très inégalement réparties selon les saisons ; la végétation, d'une forêt claire ou d'une savane arborée, qu'elle était sans doute à l'origine, est devenue une steppe squelettique à épineux ; le sol a subi une dégradation parallèle et de même sens.

Ces régions sont le domaine des peuples pasteurs. Les terres y subissent une pression croissante, non seulement de la part d'un troupeau, qui augmente simultanément à l'indice démographique et avec l'amélioration zoosanitaire, mais aussi de la part des populations agricoles périphériques, à la recherche de nouvelles superficies à cultiver (*).

Là où l'aridité est déjà la conséquence d'une pluviosité déficiente ou irrégulière, la surpécoration, le piétinement excessif du sol, l'incinération de la brousse à contre escient, la mise en culture irraisonnée, conduisent pour leur part à la dégradation du sol. La mise à nu de ce dernier par des feux aux époques critiques provoque, ou un ruissellement exagéré, ou une évaporation intense, de toute façon et à la fois son érosion, une rupture de l'équilibre hydrique et une altération de son potentiel nutritif.

Les sociétés pastorales qui vivent dans les régions d'élevage du Sahel, et s'étendent jusqu'à la zone péri-guinéenne, ont, pour la plupart, atteint à l'heure actuelle un stade de transition, entre leur mode de vie ancestral, complètement nomade et un mode de vie de plus en plus sédentaire, qui, tant sur le plan social que sur le plan écologique, est loin de constituer un progrès. Il s'agit plutôt d'une détérioration. Cette détérioration peut aller jusqu'à la rupture du système éco-sociologique auparavant assez équilibré

(*) Une telle situation n'est pas propre à la seule zone sahélienne mais s'observe également dans d'autres contrées d'Afrique où le climat, sous l'influence des facteurs orographiques (plaines du Graben Africain) ou géographiques (Steppes de Tanzanie Sud-Ouest de Madagascar) présente des indices d'aridité aussi marqués, nonobstant la latitude.

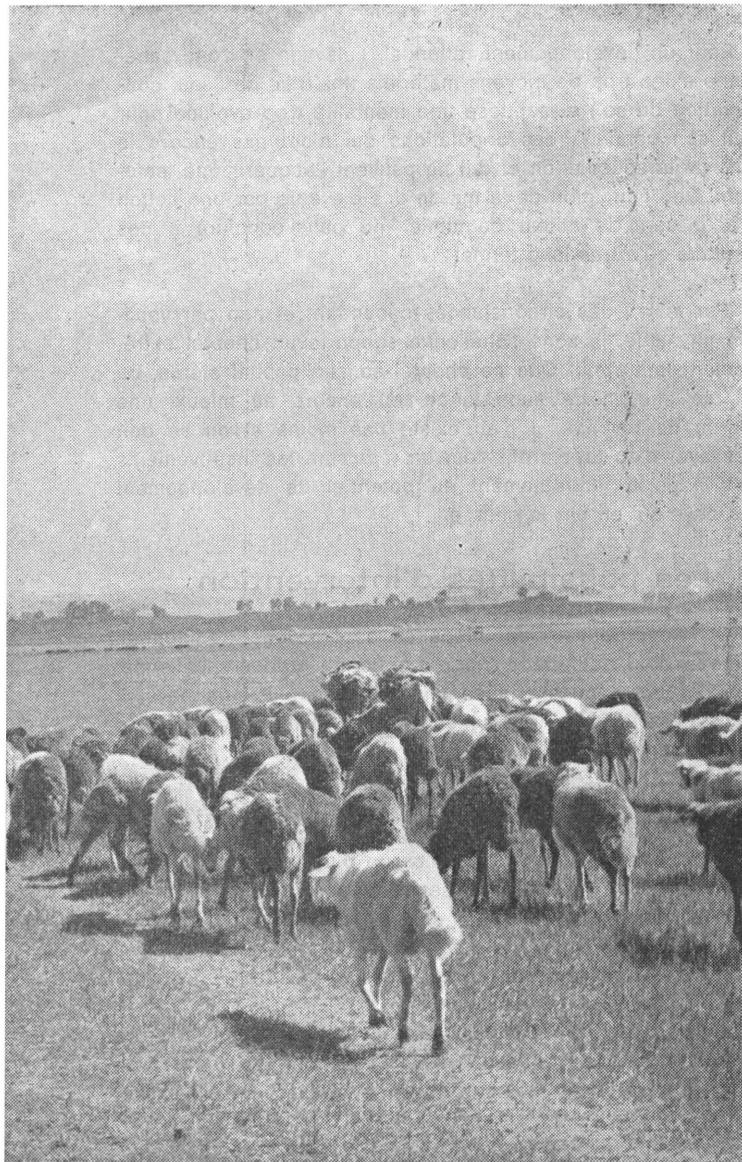


qu'était le nomadisme intégral traditionnel, et qui comportait en effet, d'une part la rotation bien organisée entre les pâturages de saison des pluies à points d'eau temporaire et ceux de saison sèche à points d'eau permanents et, d'autre part, une alternance d'occupation des parcours en fonction d'une rotation des feux paradoxalement rationnelle.

Dans le système pastoral nomade, les pâturages traditionnels n'avaient que rarement à supporter une charge supérieure à leur capacité potentielle : le flux d'énergie

v a g e

en régions tropicales sèches



biotique, par conséquent la productivité, était maintenu à un niveau assez bas mais relativement constant qui assurait tant bien que mal la pérennité du système. Avec les facteurs de pression dont on a parlé plus haut, les **rotations itinérantes ont été de plus en plus désorganisées, la fréquence et l'étendue des feux s'est accrue**, apportant chaque année des entraves de plus en plus graves à la régénération du tapis végétal; parallèlement, **les charges du pâturage ont augmenté.**

On assiste maintenant à une confluence vertigineuse de ces trois facteurs de dégradation, confluence qui a déjà

conduit maints parcours au delà du point de non retour quant à leurs possibilités de reconstitution. Cette dégradation s'est particulièrement accentuée encore autour des points d'eau permanents.

Une fois que la résistance du milieu dans l'écosystème altéré a cédé, il n'y a plus de mécanisme autorégulateur qui puisse assurer la stabilité dans la production et un flux d'énergie constant (Odum, 1959). La diminution régulière de l'efficacité de la transformation de l'énergie, consécutive au surpâturage et aux feux ainsi que la réduction d'efficacité dans l'utilisation de l'eau, aggravent progressivement l'emprise du climat et la variation saisonnière concomitante de la productivité des pâturages (Pereira, 1962).

Or, on sait que le pasteur africain n'est nullement un éleveur; il est avant tout un propriétaire de bétail. Il n'aspire qu'à la possession de celui-ci, qui, d'abord, lui donne un certain rang dans la société, mais aussi et indiscutablement, lui permet de vivre.

La dégradation de la couverture végétale, puis celle du sol, se répercutent ipso facto sur la qualité du bétail du fait de la sous-alimentation. On constate, alors, chez les éleveurs, une propension à pallier les déficiences de qualité de leurs bêtes par la quantité; il faut, en effet, un plus grand nombre d'animaux pour essayer de maintenir constant le niveau déjà bas de cette précaire économie de subsistance.

Le désir des peuples pasteurs d'Afrique d'accroître leur cheptel dans un but de prestige ou de richesse est donc progressivement remplacé par un besoin biologique de survie (Naveh, 1966).

L'écosystème nomade à équilibre stable tend à disparaître, le système dégradé qui lui fait suite conduit à l'appauvrissement général. Le chemin est maintenant tracé à la désertification, son processus est amorcé.

II. Les hypothèses de départ

Les facteurs qui déterminent les possibilités d'action en matière d'élevage en Afrique sahélienne sont de trois ordres :

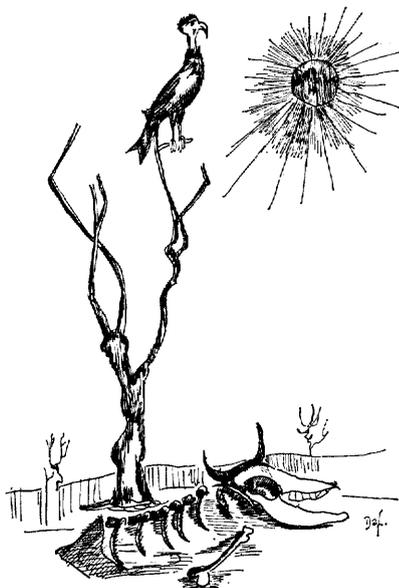
- l'existence de l'eau et la maîtrise de son utilisation;
- la conservation du patrimoine-sol;
- la mentalité des pasteurs.

1. L'eau.

Dans les régions sahéliennes, c'est l'eau, essentiellement et en premier lieu, qui conditionne les chances de développement.

Puisque les précipitations y sont peu abondantes, on ne peut compter, pour la mise en valeur, que sur l'eau des rivières qui les traversent. Les seuls pôles de développement possibles sont donc seulement les grandes vallées et par extension, les périmètres qu'un réseau d'irrigation peut dominer.

En dehors de ces vallées ou de ces périmètres, c'est-à-dire là où la pluviosité est trop irrégulière et l'irrigation sur grande échelle non réalisable, il est illusoire de vouloir trouver des solutions pour une réelle mise en valeur.



2. Le sol.

On a vu précédemment que l'écosystème traditionnel altéré conduisait irréversiblement à la dégradation du sol; on en déduit combien cette dégradation affecte les possibilités de charge des pâturages. Cependant, beaucoup d'actions qui ont été entre-prises dans le domaine de l'élevage ont consisté à accroître cette charge: campagnes sanitaires, points d'eau, amélioration du format des bêtes par sélection et introduction de nouvelles races etc... On pense à la productivité du troupeau et on oublie souvent qu'elle dépend strictement de celle du pâturage, donc du sol!

Toute action d'amélioration de l'élevage passe par celle du sol.

3. La mentalité des pasteurs.

Pour le pasteur africain, on l'a dit, le bétail est à la fois une richesse et une production de subsistance: c'est donc son nombre qui importe. Il est rarement encore une spéculation, car les facteurs de production ne sont pas pris en considération.

Pour la masse des propriétaires de bétail, l'élevage est toujours un mode de vie et une philosophie.

Les principes d'élevage moderne n'ont pas encore de crédit auprès des populations. L'appât d'un gain monétaire par la vente et pour satisfaire de nouveaux besoins commence à peine à changer cette optique et la demande en viande de consommation des grands centres urbains favorise une certaine évolution. Mais d'une manière générale, la mentalité des éleveurs s'oppose toujours à des mesures de rationalisation.

Pour un développement rationnel, l'élevage en zone sahélienne exige trop de moyens matériels (maîtrise de l'eau, conservation du sol) et suppose une mentalité trop évoluée pour qu'il soit confié à des populations qui n'ont pas encore le sens de la spéculation et qui ne peuvent l'acquérir que lentement. Une éducation de la masse des éleveurs par une action directe dans le milieu coutumier ne peut conclure à des résultats qu'à très long terme.

Par le jeu des circonstances cependant et non par vocation physique, la zone sahélienne supporte un cheptel extrêmement important. Que ce cheptel soit un capital stérile, ou un réel moyen de subsistance, ou encore au mieux, une source de revenus, il n'en existe pas moins et on se doit d'essayer d'en tirer profit, tout en réduisant les inconvénients qu'il apporte indirectement au potentiel de développement des pays qui en ont la charge.

III. Les possibilités d'intervention

On vient de voir les difficultés de l'élevage traditionnel. Et cependant, seul, cet élevage a cours en Afrique sahélienne. Pendant de longues années encore, dans plusieurs pays, il constituera toujours le premier facteur (positif ou négatif) de développement.

Les actions qui seront entreprises dans son domaine devront donc avoir comme objectif initial de limiter les risques qu'il fait peser — et cela de plus en plus — sur l'économie agricole et de changer le sens de son incidence sur le développement.

Quelles sont dans cet ordre d'idée, les mesures à prendre?

Sauvegarder le patrimoine foncier, ou ce qu'il en reste, en allégeant la charge. **Favoriser la consommation** (apport de protéines) et **l'exportation** (rentrée de devises) en organisant les itinéraires et les circuits commerciaux. **Limiter les campagnes vétérinaires.**

Le second point s'explique par lui-même et le premier doit lui être corollaire mais le troisième demande qu'on s'y arrête.

On doit en effet reconnaître que les vétérinaires se sont montrés incapables en Afrique sahélienne d'arrêter, en matière d'élevage, une politique d'intervention rationnelle. Toutes leurs actions ont été basées sur des considérations d'ordre uniquement médical, à l'exclusion de toute autre préoccupation et sans souci des conséquences sur les autres plans.

(voir suite page 21)

Réunion sur l'industrialisation des EAMA

Une importante réunion sur l'industrialisation des EAMA s'est tenue à Bruxelles du 8 au 11 novembre, en présence des Ambassadeurs et de délégués des Etats associés, de délégués de la plupart des organisations régionales africaines et d'un certain nombre de hauts fonctionnaires du FED et de la BEI.

A cette occasion, S.E. Monsieur Alioune Sissoko, Ambassadeur de la République du Mali et Président en exercice du Comité de Coordination des EAMA, a prononcé une allocution à la séance inaugurale du groupe de travail sur l'industrialisation, ainsi que M. Krohn, Directeur Général de l'aide au développement. Nos lecteurs voudront bien trouver ci-après les principaux extraits de ces deux intéressantes allocutions.

Allocution de S.E. Monsieur Alioune Sissoko

« Je voudrais au nom de mes collègues remercier la Commission des Communautés européennes de l'occasion qui nous est offerte encore une fois de nous réunir autour de problèmes importants, de la solution desquels dépend le développement harmonieux et équilibré des Etats associés. Ce trait saillant de notre collaboration a déjà été marqué, à la fin de 1970, par la réunion sur la promotion commerciale. C'est ainsi que nous nous retrouverons, Monsieur le Directeur Général, le 16 courant, pour nous entretenir des problèmes importants relatifs à la définition d'une politique d'aide au développement de la Communauté, aux conséquences de la situation monétaire mondiale et aux sujets portés à l'ordre du jour.

... Comme vous le savez, les Etats associés ont développé, pendant les dix dernières années, des unités industrielles de substitution dans le double but de renforcer leur indépendance alimentaire et de réaliser des économies de devises. Au seuil des années 1970, l'avènement des préférences généralisées nous a révélé notre faiblesse dans le domaine de la production des produits industriels. L'on est en droit de s'inquiéter et, partant, de s'organiser, si l'on sait que, au cas où la situation actuelle se maintiendrait, l'ensemble des 18 E.A.M.A. ne tirerait de ces préférences généralisées qu'un gain de 500.000 dollars USA. Cette question est d'autant plus préoccupante que notre partenaire commercial privilégié, la Communauté, vient de mettre en application unilatéralement son système et ce, au moment où le pays le plus industrialisé surcharge les droits frappant ses importations. Aussi, peut-on se féliciter de l'occasion qui est donnée aux experts africains et malgaches de voir avec les services de la Commission les voies et moyens qui permettront de corriger progressivement ces effets négatifs...

... C'est pourquoi je pense, Monsieur le Directeur Général, qu'il est temps de poursuivre notre dialogue sur les points soulevés par le Comité de Coordination, lors de notre réunion de février 1971, et dont la discussion avait été différée. Il s'agit notamment :

- de la détermination des mesures adéquates d'assistance aux organisations de promotion industrielle
- de l'information permanente des milieux de promoteurs sur les possibilités de réalisation et de participation aux projets industriels;
- de l'organisation de rencontre entre promoteurs européens et entrepreneurs africains et malgaches;
- de l'aide financière et technique pour la promotion des entrepreneurs africains et malgaches, notamment dans le domaine industriel.

Enfin et dernière remarque, il me plaît de souligner que dans l'étude de toute industrie tournée vers l'exportation, nous avons le grand souci de tenir le plus grand compte du marché africain environnant...»

Allocution de M. le Directeur Général Krohn

Après avoir souligné que, pour la première fois dans le cadre de l'Association, les hauts fonctionnaires des EAMA responsables du développement industriel de leur pays se trouvaient réunis, M. Krohn a, notamment, déclaré :

« Ce n'est pas aujourd'hui, bien sûr, que nous découvrons le problème de l'industrialisation. Sous le régime de la Convention de Yaoundé I déjà, la Commission a mis à son actif d'appréciables financements de projets industriels, pour un montant largement supérieur à celui que le 1^{er} FED avait consacré à des projets industriels. La Banque, de son côté, a entamé ses financements à des entreprises minières ou manufacturières. En outre, de nombreux financements du FED — dans les infrastructures de transport et l'agriculture — ont apporté une contribution indirecte précieuse au développement industriel de certains EAMA. Un certain nombre de réalisations en matière de formation professionnelle et technique peuvent également être rattachées aux efforts d'industrialisation. Enfin, la Commission a entrepris de faire étudier les possibilités d'industrialisation à vocation régionale dans le domaine de la substitution aux importations. Cette étude, achevée en 1966 et largement diffusée, a été bien accueillie par les EAMA et son utilité a été souvent confirmée...

... Depuis lors, nous avons pris, avec l'accord des EAMA, une série d'initiatives dont nous aurons l'occasion de reparler mais dont je me contenterai de dire pour l'instant qu'elles concernent soit l'étude des possibilités d'industrialisation des EAMA orientées vers l'exportation, soit une meilleure information des investisseurs potentiels particulièrement européens.

Quel sera donc, Messieurs, l'objet de notre réunion ?

...En premier lieu, je crois qu'il est utile de profiter de votre présence pour vous informer complètement et de façon circonstanciée sur les **moyens d'action et les instruments d'intervention dont la Banque et le Fonds disposent en matière industrielle dans les Etats Associés.**

Ensuite, je crois qu'il est nécessaire que nous **définissions en commun le programme des études sectorielles approfondies** grâce auxquelles nous comptons explorer, dès l'année prochaine, les possibilités d'une industrialisation exportatrice des EAMA. Vous disposez à ce sujet d'une abondante documentation qui vous a été envoyée en préparation de nos débats.

Enfin, je crois indispensable que nous ayons un **vaste échange de vues**, très ouvert et très franc, **d'une part, sur les principaux obstacles que chacun de vos Etats rencontre dans son effort d'industrialisation** et, d'autre part, sur les moyens grâce auxquels la coopération entre la Communauté et vos Etats peut contribuer à **surmonter ces obstacles**. Je pense notamment ici, et ce ne sont naturellement que des exemples, qui sont loin d'épuiser la liste des moyens à envisager, à une information meilleure des promoteurs et investisseurs possibles, aux efforts particuliers qui pourraient être déployés pour promouvoir l'entreprise africaine ou à l'adaptation nécessaire de notre programme de formation à l'impératif industriel.»

ADHESION DE LA GRANDE- BRETAGNE

A l'occasion du vote intervenu au Parlement britannique le 28 octobre 1971 relatif à l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté Economique Européenne, la Commission et le Président MALFATTI ont publié les déclarations suivantes :

COMMUNIQUE DE LA COMMISSION :

La Commission des Communautés européennes se félicite très vivement du vote qui vient d'intervenir à la Chambre des Communes en faveur de l'adhésion à la Communauté européenne. Elle tient à souligner la portée historique de cette décision qui marque un progrès décisif de la construction européenne, car elle est à la fois conforme à l'intérêt de tous les pays membres de la Communauté élargie et à celui de l'Europe dans son ensemble, qui sera ainsi mieux en mesure de jouer, dans le monde, le rôle qui doit être le sien.

DECLARATION DU PRESIDENT MALFATTI AUX TELEVISIONS EUROPEENNES : APRES LE VOTE AUX COMMUNES

C'est avec une très vive satisfaction que j'ai appris le résultat du vote qui vient d'intervenir ce soir à la Chambre des Communes. Comme vous le savez, la Commission n'a jamais ménagé ses efforts pour faire aboutir dans des conditions équitables pour les deux parties, la négociation engagée depuis juillet 1970.

Cette décision historique consacre le succès de la construction européenne et lui donne aussi et surtout sa véritable dimension. La Communauté élargie à dix membres sera à même de faire face à des responsabilités mondiales accrues dans la mesure où elle renforcera simultanément sa cohésion et son assise démocratique.

Je tiens à souligner que dans la période difficile que nous traversons, et pour résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés, la présence de la Grande-Bretagne dans la Communauté européenne revêt une importance fondamentale; son poids économique et politique, sa capacité d'imagination, son courage, ses traditions démocratiques, ne peuvent que renforcer la Communauté qui sera très prochainement appelée à définir les responsabilités qu'elle entend assumer dans le monde.

C'est pourquoi les Européens ont pleinement conscience de l'importance du rendez-vous au sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements de cette Communauté élargie dans laquelle la Grande-Bretagne aura l'occasion de jouer pleinement son rôle de protagoniste de la nouvelle histoire européenne.

Visite de M. Deniau au Dahomey

L'élargissement de la Communauté européenne ne doit pas se faire aux dépens des Etats déjà associés, a déclaré le 25 octobre 1971 à Cotonou M. Jean-François Deniau, membre de la Commission exécutive du Marché commun.

M. Deniau, qui faisait le point des entretiens qu'il vient d'avoir avec les dirigeants dahoméens avant son départ pour Bruxelles à l'issue d'une visite de trois jours, a déclaré avoir évoqué avec les membres du Conseil présidentiel dahoméen la coopération avec les dix-huit Etats africains et malgache associés à la Communauté. « Nous avons, a-t-il dit, parlé de cette association parallèlement avec l'élargissement de la Communauté et avons abouti à une identité d'opinion ».

Lors de cette séance de travail à laquelle ont participé plusieurs membres du gouvernement, il a également été fait le point des interventions du fonds européen de développement sollicitées par le Dahomey.

A l'issue d'un déjeuner qui lui a été offert par le président Hubert Maga, M. Deniau a reçu les insignes de commandeur de l'Ordre National du Dahomey.

VISITES DE MONSIEUR KROHN EN REPUBLIQUE DU ZAIRE ET AU TCHAD

Monsieur Hans-Broder KROHN, Directeur général de la Direction générale de l'Aide au Développement de la Commission européenne, s'est rendu, en visite officielle, en République du Zaïre.

M. Krohn a eu des entretiens importants avec le Président de la République, le général Mobutu, et plusieurs membres du gouvernement du Zaïre. Au cours de ces entretiens, les différents sujets relatifs à l'Association, d'une part, et aux relations entre la C.E.E. et la République du Zaïre, d'autre part, ont été évoqués. M. Krohn a, en outre, visité certaines réalisations financées par le F.E.D. en République du Zaïre.

M. Krohn s'est également rendu à Fort-Lamy (Tchad) pour prendre part à la réunion de la Commission paritaire C.E.E./E.A.M.A.

Au terme de la réunion de la Commission paritaire de l'Association, M. Krohn a effectué une visite officielle auprès du gouvernement tchadien. Ce séjour a été marqué par un long entretien qu'a eu M. Krohn avec le Président de la République, M. François TOMBALBAYE, et plusieurs membres du gouvernement tchadien. Cette rencontre a été couronnée par des visites à certaines réalisations financées par le F.E.D. à l'intérieur du pays.

Le fonds européen de développement

A la suite de l'avis favorable émis par le Comité du Fonds Européen de Développement (F.E.D.), dans sa 60^{me} réunion, la Commission des Communautés Européennes a pris 10 nouvelles décisions de financement sur les aides non remboursables du 3^{me} F.E.D.

1. **Projet expérimental de riz pluvial et de bas-fonds en République du Mali.**
2. **Bitumage de la route Ziguinchor-Kolda en République du Sénégal..**
3. **Route Arara-Giamana en République Démocratique Somalienne.**
4. **Développement de la riziculture (1^{re} tranche) : barrage de Sologo, matériels d'urgence pour l'opération de semences sélectionnées en République de Côte d'Ivoire.**
5. **Programme de développement de la culture cotonnière de la Région Centrale et de la Région des Plateaux en République du Togo.**
6. **Construction d'un pont sur la Myabarongo à Gatumba, en République Rwandaise.**
7. **Route Kenge-Kikwit. Tronçon A - 142,9 km, en République du Zaïre.**
8. **Assistance technique à la création de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest.**
9. **En République du Niger : Achèvement d'un programme d'équipement sanitaire et de la construction de 16 dispensaires ruraux sur les ressources du 3^{me} F.E.D. et achèvement de la construction de 80 magasins agricoles de l'Union Nigérienne de Crédit et de Coopération (U.N.C.C.) sur les ressources du 2^{me} F.E.D.**
10. **Aide pour situation exceptionnelle - Calamité (choléra) en République Islamique de Mauritanie.**

Demande d'adhésion

Par lettre du 9 septembre 1971, le Premier ministre Seewoosagur Ramgoolam a adressé au nom de son gouvernement au Président du Conseil et au Président de la Commission, une demande d'adhésion de l'île Maurice à la Convention de Yaoundé.

Le gouvernement mauricien espère ainsi pouvoir résoudre plus facilement ses problèmes de surpeuplement et de chômage et consolider son équilibre et son indépendance économique; d'autre part, il tend à consolider ainsi ses liens économiques, sociaux et politiques avec les pays signataires de la Convention de Yaoundé.

Il souhaite que la Communauté considère favorablement cette demande et que des négociations puissent être engagées dans les meilleurs délais.

Comité d'association C.E.E. - E.A.M.A.

La 33^{me} réunion du Comité d'Association C.E.E. - E.A.M.A. s'est tenue le vendredi 22 octobre 1971 à Bruxelles, sous la présidence de M. Bombassei. M. A. Sissoko, ambassadeur du Mali, était le porte-parole de la délégation des E.A.M.A. La Commission était représentée par M. Ferrandi. Les points suivants ont été traités :

1. Définition de la notion de « produits originaires »

Le Comité d'Association est parvenu à un accord global en ce qui concerne

- le régime des envois postaux;
- les produits de la pêche;
- la tolérance pour l'incorporation de parties aux pièces détachées non originaires;
- les tissus teints dits « Guinée » ou « Touareg ».

2. Approbation du règlement intérieur du Comité de Coopération douanière.

3. Communication de la Communauté sur les négociations avec les Etats candidats à l'adhésion.

4. Projet de Cahier général des charges des marchés publics financés par le F.E.D.

Un accord a pu être trouvé sur la plupart des articles (doc. C.E.E. - E.A.M.A.) 105/71 (CA 46).

5. Définition de l'orientation générale de la coopération financière et technique.

Le Comité d'Association a décidé de faire examiner le rapport établi par la Commission pour 1970 par un groupe mixte d'experts qui devra présenter les résultats lors de la prochaine réunion du Comité d'Association.

6. Etude de la Commission sur la promotion commerciale des produits originaires des E.A.M.A.

Le Comité d'Association a décidé de faire examiner l'étude réalisée par la Commission par un groupe mixte d'experts qui devra faire rapport lors de la prochaine réunion du Comité d'Association.

8. Tarifs douaniers dans les E.A.M.A.

M. Bombassei a demandé à la délégation des E.A.M.A. de transmettre dans les meilleurs délais, leurs tarifs douaniers comme il est prévu à l'article 2 du Protocole n° 2 annexé à la Convention de Yaoundé.

9. Restrictions quantitatives à l'importation dans les E.A.M.A.

M. Bombassei a fait à la délégation des E.A.M.A. une déclaration invitant ces derniers à transmettre au Groupe mixte d'experts, les documents dont il a besoin pour mener à bien ses travaux d'études.

10. Préparation de la prochaine session du Conseil d'Association.

La prochaine session du Conseil d'Association a été fixée au **mardi 30 novembre**.

L'ordre du jour provisoire a été établi comme suit :

- Communication de la Communauté sur les négociations avec les Etats candidats à l'adhésion;
- Projet de Cahier général des charges des marchés publics financés par le F.E.D.
- Définition de l'orientation générale de la coopération financière et technique.
- Demande d'association de l'île Maurice;
- Questions diverses.

14. La prochaine réunion du Comité d'Association a été fixée au **mardi 23 novembre**.

Commission paritaire

La Conférence Parlementaire, organe de contrôle démocratique de l'Association C.E.E.-E.A.M.A. instituée par la Convention de Yaoundé, se réunit une fois par an et ses travaux sont préparés par une **Commission Paritaire** composée de dix-huit membres du Parlement Européen et d'un délégué de chacun des Parlements des Etats associés.

Comme la Conférence Parlementaire, dont la dernière réunion a eu lieu à Tananarive en avril 1971 et dont la prochaine aura lieu à La Haye en janvier 1972, les réunions de la Commission Paritaire se tiennent tantôt en Afrique et tantôt en Europe. Constituée à Dakar en 1964, la Commission Paritaire s'est réunie, outre les Conférences, en 1965 à Gisenyi, Berlin-Ouest et Luxembourg, en 1966 à La Haye et Mogadiscio, en 1967 à Venise et Bamako, en 1968 à Bruxelles et Brazzaville, en 1969 à Menton et Niamey, en 1970 à Florence et Libreville, et en 1971 à Munich.

Cette Commission Paritaire s'est réunie à **Fort-Lamy, du 27 au 29 octobre** au Palais de l'Assemblée Nationale. Les débats ont été présidés par M. Jean NGO'O MEBE (Cameroun) qui était assisté du vice-président Ernst ACHENBACH. Le Président en exercice du Conseil d'Association, S.E. Charles

Samba SISSOKO, ministre malien des Affaires étrangères, a participé aux travaux ainsi que le Secrétaire d'Etat italien aux Affaires étrangères, M. Mario PEDINI, qui représentait le Conseil des Communautés Européennes. M. Hans-Broder KROHN, Directeur général de l'aide au développement à la Commission des Communautés européennes était également présent. L'ordre du jour comportait en particulier l'examen du projet de rapport de M. André ARMENGAUD sur le 7^e rapport annuel d'activité du Conseil d'association. La lutte contre la détérioration des termes de l'échange, les événements monétaires, les conséquences de l'adhésion britannique et le problème des préférences généralisées ont notamment été évoqués.

A la fin de la réunion de la Commission Paritaire, une conférence de presse a été tenue. A une question concernant l'intérêt d'une telle réunion pour les Etats associés, **M. l'Ambassadeur SISSOKO** a, notamment, déclaré :

« Il faut rappeler que nous avons deux institutions particulièrement importantes; nous avons, d'une part, les institutions de décisions qui sont le Comité d'association et le Conseil d'association qui est l'institution suprême de décision et nous avons, d'autre part, la Conférence Parlementaire et la Commission Paritaire. Les deux groupes d'institutions fonctionnent un peu comme dans un Etat ayant un Parlement avec le Conseil des ministres d'un côté et de l'autre côté le Parlement. Il est certain que, pour que les ministres appliquent des décisions correctes, on doit les inciter par des actions parlementaires. S'il n'y avait pas cette institution parlementaire, il est certain que les ministres aboutiraient à des décisions qui ne donneraient certainement pas assez de satisfaction aux Etats associés et poseraient peut-être aussi des problèmes aux Etats membres. Une réunion comme celle-ci s'appuie essentiellement sur le fonctionnement d'un parlement devant un gouvernement. Il est utile de rappeler aussi que, avant la Convention de Yaoundé II, la Convention de Yaoundé I et, d'une façon générale, l'esprit de l'association doivent beaucoup aux parlementaires. C'est eux qui ont été la locomotive de l'association. Les parlementaires se sont réunis, ont jeté des idées qui étaient compatibles avec l'opinion publique. Dans chaque pays, on ne fait rien sans les gens et les gens sont représentés par les parlementaires. Il faut mêler les opinions publiques aux problèmes pour enfin permettre aux gouvernements d'exécuter correctement leurs tâches. Les parlementaires continuent à se réunir pour préparer des solutions compatibles avec l'esprit de l'association et ils assurent la pérennité de l'association ».

Parlement Européen

Une délégation du Parlement Européen conduite par le vice-président de la Commission des relations avec les pays africains et malgache, M. Ludwig FELLERMAIER, a effectué une visite officielle en République Centrafricaine (R.C.A.). Ce voyage s'est fait en prolongement de la réunion à Fort-Lamy (Tchad) de la Commission paritaire de l'association entre la Communauté économique Européenne et les dix-huit Etats africains et malgache associés. Son but était de visiter l'un des Etats associés voisin du Tchad pour y constater les progrès réalisés dans le développement économique et social.

A la faveur d'entretiens au plus haut niveau — notamment avec MM. Alazoula et Bakry, ministres de l'Agriculture et du Plan — la délégation parlementaire a pu se rendre compte sur place de l'état de la coopération entre la C.E.E. et la République Centrafricaine, ainsi que des préoccupations

particulièrement du Gouvernement de ce pays.

La visite de certaines réalisations du Fonds Européen de Développement (F.E.D.) dans les domaines de l'infrastructure routière et énergétique, de l'élevage et de la formation professionnelle inter-étatique, a démontré l'utilité de la contribution communautaire au plan de développement centrafricain. La délégation a pu mesurer les difficultés particulières d'un Etat associé riche en ressources mais sans accès direct à la mer.

Avant son départ de Bangui, la délégation fut reçue en audience par le Président de la République Centrafricaine, le Général de division Jean-Bedel BOKASSA, qui a tenu à souligner le très grand intérêt que lui-même et son Gouvernement portent à la collaboration continue, harmonieuse et amicale entre son pays et la Communauté Européenne.

Point de vue

M. S. Mansholt, ancien ministre de l'Agriculture des Pays-Bas, vice-Président de la Commission des Communautés européennes où il est responsable de l'agriculture a donné en son nom personnel une interview à l'O.R.T.F. le 30 octobre 1971.

M. Mansholt a rappelé en substance qu'au cours de manifestations ayant comme objectif de penser le futur, en particulier le destin humain pour les vingt prochaines années, il avait effectivement proposé une répartition internationale du travail entre le monde développé et le monde en voie de développement, réservant à ce dernier la production de certains biens.

Se'lon M. Mansholt, la deuxième industrialisation que nous vivons oblige à repenser les idées socialistes qu'il préconise dans une nouvelle perspective ; beaucoup plus de sacrifices doivent être consentis par le monde industrialisé. Certaines industries développées sur la base de matières premières

des citoyens des pays en voie de développement, comme les industries alimentaires et textiles, doivent être implantées davantage dans les pays en voie de développement.

Pour cela, une préparation psychologique de l'Europe et une information des citoyens des pays industrialisés sont nécessaires. Il s'agit d'une lutte de caractère politique au sens large qui conditionne une paix durable dans le monde.

Nécrologie

L'Ambassadeur Roger GUERILLOT, ancien représentant de la République centrafricaine auprès de la C.E.E., est décédé à Bruxelles le 31 octobre 1971. M. Guerillot était très connu en Europe et en Afrique.

« Le Courrier de l'Association » présente à Madame Guerillot ses très sincères condoléances.

Distinctions

— Le Prix Nobel de la Paix 1971 a été attribué au Chancelier de la République fédérale d'Allemagne. « La Commission des Communautés européennes s'en réjouit. Elle voit dans cette récompense solennelle la reconnaissance de l'action cohérente et continue du Chancelier Willy Brandt en faveur de la liberté et de la détente en Europe et dans le monde ».



**

— Prix Robert Schuman : M. Alain Poher, président du Sénat français et ancien président du Parlement européen, a reçu le Prix Robert Schuman des mains du recteur de l'Université de Bonn. Les précédents lauréats avaient été MM. Jean Monnet, Joseph Bech, Sicco Mansholt, Walter Hallstein et Denis de Rougemont.

(suite de la page 20)

Bien souvent des campagnes vétérinaires n'ont eu d'autre but qu'e'les-mêmes et, si elles sont parvenues tant bien que mal à limiter, ne fût-ce que temporairement, une endémie, elles en ont laissé aussitôt apparaître une ou plusieurs autres, tant il est vrai qu'en Afrique, tout se passe comme si, depuis la nuit des temps, s'était établi un équilibre entre la rusticité du bétail et le complexe pathologique qu'il supporte.

Résoudre les problèmes sanitaires du troupeau traditionnel est aussi utopique que de vouloir résoudre les problèmes agronomiques des cultures coutumières de subsistance. Ce serait vouloir mettre en œuvre des moyens disproportionnés aux résultats qu'il est prévisible d'obtenir. On ne change pas la mentalité des paysans en quelques années ou par deux séances de cinéma! Le développement d'une agriculture ne se fait pas à partir de l'extensif : le développement de l'économie agricole africaine ne se fera pas à partir du traditionnel, pour les mêmes raisons.

Les campagnes vétérinaires en milieu traditionnel doivent être concentrées sur des objectifs bien déterminés, tels ceux cités plus haut et qui concernent la consommation et l'exportation. On pourrait concevoir par exemple qu'une campagne vétérinaire tente d'éliminer une endémie qui sévit en un point du parcours d'acheminement des bêtes vers une zone d'em-bouche ou encore entame une action curative contre une parasitose qui altère la qualité des viandes destinées à être prochainement vendues.

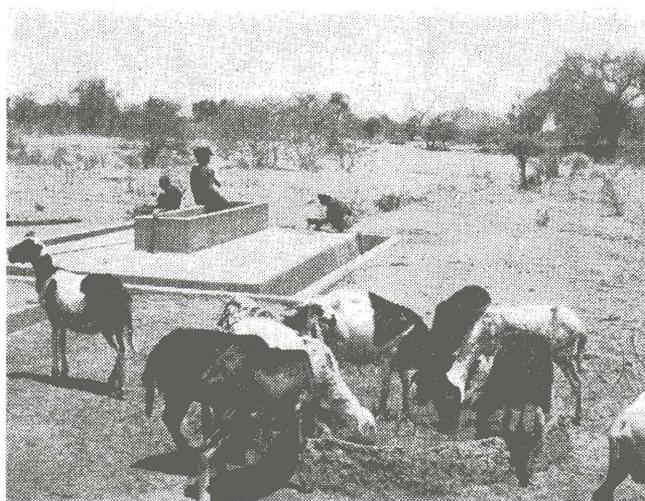
En dehors de ces actions en secteur traditionnel et limitées, existe-t-il en Afrique d'autres formes d'intervention possibles dans le domaine de l'élevage?

On peut penser à l'élevage industriel, c'est-à-dire celui qui fait appel à des moyens modernes et importants, qui concentre son action sur des superficies relativement restreintes, et dont la qualité des produits les destine essentiellement à l'exportation. Dans un tel élevage tous les moyens d'intensification et de conservation du sol sont employés.

Du fait de l'utilisation de moyens modernes, un élevage de type industriel ne pourra cependant être réalisé qu'au sein d'une société d'exploitation, étatique, mixte ou privée. On en revient donc au système préconisé pour le développement des grandes cultures, avec son corollaire inévitable, le salariat. C'est en effet par le salariat que le pasteur africain acquerra une mentalité de véritable éleveur et l'expérience suffisante pour se lancer lui-même, plus tard, dans une exploitation autonome et rationalisée.

Les formes d'élevage industriel ne sont pas encore parfaitement définies, et le présent article n'a pas la prétention de s'y attaquer. On dira seulement qu'elles doivent tenir compte des conditions locales sur tous les plans, c'est-à-dire climatique, zootechnique, économique et social.

J. Hecq



Puits dans la région de Mora, à l'Est du Cameroun

II. — La situation et les perspectives de la production de viande en République du Zaïre

par R. Compère (1)

Le gouvernement de la République du Zaïre doit accorder une priorité absolue au développement de l'élevage et prendre rapidement des mesures énergiques et efficaces s'il veut garder une chance d'atteindre le plus modeste des objectifs, c'est-à-dire assurer l'alimentation carnée minimale de sa population.

Pour produire rapidement plus de viande, il faut dans l'immédiat mettre sur pied un service vétérinaire bien équipé et efficace et améliorer les espèces animales exploitées.

C'est au niveau de la production bovine qu'il convient d'agir avec le plus de célérité et d'efficacité puisque le bœuf représente 53 % des viandes domestiques et qu'il est le plus demandé. Les mesures ci-après doivent être envisagées conjointement :

- améliorer l'état sanitaire, les techniques et la valeur génétique du bétail chez les éleveurs coutumiers et privés;
- créer sans désespérer plus de 80 grands élevages au cours des 20 prochaines années, ce qui impose une étude agrostologique immédiate des savanes disponibles;
- intensifier la production en améliorant l'alimentation par l'emploi de sous-produits à bon marché et l'exploitation zootechnique de jachères améliorantes.

Afin de stimuler l'expansion de la production bovine, le Gouvernement de la République du Zaïre devrait définir rapidement une forme d'intervention qui lui permettrait de financer l'installation de nouveaux élevages et admettre une adaptation des prix sur pied aux coûts de production.

1. INTRODUCTION

En se basant sur les valeurs estimées les plus récentes des productions nationales et des importations, on situe la consommation de l'ensemble de la population congolaise à :

	En tonnes	
	1967	1969
Produits de la pêche	108.000	112.000
Produits de la chasse	50.000	50.000
Importation de viande de produits laitiers	46.000	55.000
Produits de l'élevage	25.000	29.000
Gastéropodes et insectes	10.000	10.000
	239.000	256.000

Au départ de ces données, on peut penser que l'ensemble des produits animaux consommés en 1971 sera de l'ordre de 270 000 tonnes, soit 12,3 kg de produits carnés par habitant correspondant en moyenne à 7 grammes de protéines animales par jour.

Or, selon les normes généralement admises, l'homme, pour atteindre son plein épanouissement, doit en fait consommer 20 g de protéines animales par jour ce qui correspond à 100 g de produits d'origine animale (poisson, viande, lait) par jour et à 36 kg par an. En dessous d'une ingestion en moyenne de 10 g de protéines animales par jour soit 18 kg de produits carnés par an, le développement des humains cesse d'être normal.

Cette hyponutrition en protéines dites « nobles » ne sera résorbée qu'au prix d'un effort considérable en vue de la promotion de l'élevage national.

Compte tenu d'une expansion démographique de 2,5 %, probablement inférieure à la réalité, les prévisions suivantes peuvent être émises :

(1) Chargé de cours associé à la Faculté des Sciences agronomiques de l'Etat à Gembloux (Belgique).

	En tonnes	
	1981	1991
Produits de la pêche	172.500	218.500
Produits de la chasse	52.500	52.500
Insectes et gastéropodes	10.000	10.000
Importations	55.000	55.000
TOTAL	290.000	336.000
Consommation 12,3 kg par an	346.860	442.800
Production à réaliser par les élevages nationaux pour maintenir les importations	56.860	106.800
Production à réaliser par les élevages nationaux pour abaisser les importations de 50% et élever la consommation à 13,53 kg par an	119.046	178.580

Ainsi, si l'on veut maintenir le chiffre des importations à 55.000 tonnes, les productions des élevages congolais devraient être doublées en 1981 et quadruplées en 1991. Par contre, si l'on adopte les objectifs : réduction des importations de moitié et augmentation des consommations de l'ordre de 10%, les productions nationales actuelles devraient être multipliées par trois en 1981 et par six en 1991.

Les chiffres cités font entrevoir l'ampleur angoissante des besoins en protéines animales de la population congolaise et de la ville de Kinshasa en particulier. Le problème ardu que posera l'approvisionnement en viande dans les 20 prochaines années, fait ressortir l'extrême urgence qu'il y a pour le Gouvernement de la République du Zaïre à accorder une priorité à l'élevage. Il doit être envisagé d'une façon globale par la mise en œuvre de tous les moyens utiles au développement rapide des divers secteurs de la production animale, de la volaille villageoise à l'exploitation bovine la plus élaborée.

Pour ce faire, un plan de développement global de l'élevage doit être dressé dans les délais les plus courts. Sa cohérence sera sans aucun doute l'élément essentiel de son succès futur; ainsi, **une coordination parfaite doit être prévue entre les Services gouvernementaux intéressés et les organismes étrangers et internationaux susceptibles d'intervenir.**

2. LA PRODUCTION DE VIANDE BOVINE

La viande bovine occupe une place prépondérante puisque en 1969 le Congo en a produit 15.300 t, alors que les autres viandes domestiques totalisaient 13.500 t; il semble d'ailleurs que le consommateur ait une préférence marquée pour la viande de bœuf.

La République du Zaïre importe annuellement, en principal pour Kinshasa, environ 10.000 t de bœuf soit près de 90% du total des importations de viande.

En 1969, il existait au Congo 995.000 bovins environ (8,2) répartis en :

— petits troupeaux de l'élevage paysan	500.000 têtes soit 52,3 %
— grands élevages appartenant aux sociétés	325.000 têtes soit 34,0 %
— éleveurs privés	110.000 têtes soit 11,5 %
— missions	20.000 têtes soit 2,1 %

Si l'on considère pour les élevages paysans un taux d'exploitation de 5% et un poids moyens des carcasses de 120 kg, leur production atteint 3.000 tonnes soit 19,6% du total. Les grands élevages ont par contre un taux d'exploitation voisin de 15% et produisent des carcasses de 200 kg ce qui assure une production annuelle de 9.750 tonnes, soit 63,7%. On peut estimer par différence la production des éleveurs privés et des missions à 2.550 t de viande ce qui correspondrait à un taux d'exploitation de 11% et un poids moyen des carcasses de 175 kg.

En 1969, la viande bovine représentait 53% du total de la viande domestique produite en République du Zaïre. Les grands élevages ont fourni 64% de la production avec 34% des effectifs du cheptel, les élevages paysans ont produit seulement 19,6% avec 52,3% des effectifs, enfin les éleveurs privés et les missions ont assuré 16,7% des fournitures de viande bovine avec 13,6% du cheptel.

C'est au niveau de la production bovine que l'effort principal doit porter afin de satisfaire les exigences alimentaires futures de la population congolaise et de réduire les dépenses en devises étrangères. Dans cet effort, les grands élevages ont un rôle essentiel à jouer.

Les solutions à proposer pour accroître très rapidement la production de viande bovine dépendent de la répartition actuelle du cheptel et des techniques d'exploitation employées; on retiendra surtout :

- l'amélioration de l'état sanitaire, des techniques de production et de la valeur génétique des troupeaux en milieu paysan;
- l'augmentation des effectifs appartenant aux sociétés d'élevage et la création de nouveaux ranchs en y consacrant toutes les génisses disponibles;
- l'intensification des productions bovines par l'embouche semi-intensive sur les jachères améliorantes et l'embouche intensive de courte durée à partir de sous-produits à bon marché.

2.1. L'élevage paysan et les élevages privés (63,8% du cheptel bovin)

La mise en place d'un service vétérinaire bien équipé est particulièrement nécessaire de toute urgence dans l'Ituri et au Kivu où les problèmes sanitaires se posent avec acuité. Parallèlement, la production et la diffusion de géniteurs de bonne valeur doivent être à nouveau envisagées.

A ce titre, la remise en activité de la Station I.N.E.A.C. de Nioka et du laboratoire vétérinaire de Gabu apparaît urgente. Une action vétérinaire a reçu un début d'exécution dans la région de Bunia mais elle est d'ores et déjà limitée par des moyens insuffisants en personnel et en matériel. Elle devrait être rapidement étendue à tout le Nord-Est du pays où se trouve la plus grande partie du bétail appartenant aux élevages coutumiers.

Il est bien entendu qu'une action vétérinaire similaire doit être envisagée dans toutes les régions d'élevage et en particulier dans les zones de diffusion de bovins en milieu traditionnel du Kongo central, du Kasai et du Katanga.

2.2. Les Sociétés d'élevage

Avec 34% des effectifs, les grands élevages produisent 64% de la viande bovine. C'est donc à ce mode de production qu'il convient de recourir pour accroître la participation nationale du marché intérieur de la viande avec un maximum de célérité et d'efficacité; il subsiste par ailleurs de grands espaces disponibles pour l'élevage extensif de ce type, de 15 à 25 millions d'hectares selon les sources d'évaluation.

En partant d'un effectif actuel de 330.000 têtes et des paramètres suivants : 70 % de fécondité, 10 % de pertes jusqu'à l'âge de 1 an et 1 % par la suite, réforme des femelles à 11 ans, on peut estimer à 5 % de l'effectif le nombre des génisses disponibles soit 16.500 par an dont 10.000 seront utilisées pour l'élevage compte tenu de 30 % de déchets lors de la sélection et 10 % de sujets inaccessibles par manque de moyens de communication.

A partir de ce noyau de femelles reproductrices, on peut démarrer immédiatement 12 élevages par la répartition de 800 génisses par an et par unité durant cinq années consécutives. Ce schéma de départ permettra au bout de 10 ans l'obtention d'élevages équilibrés de 25.000 têtes.

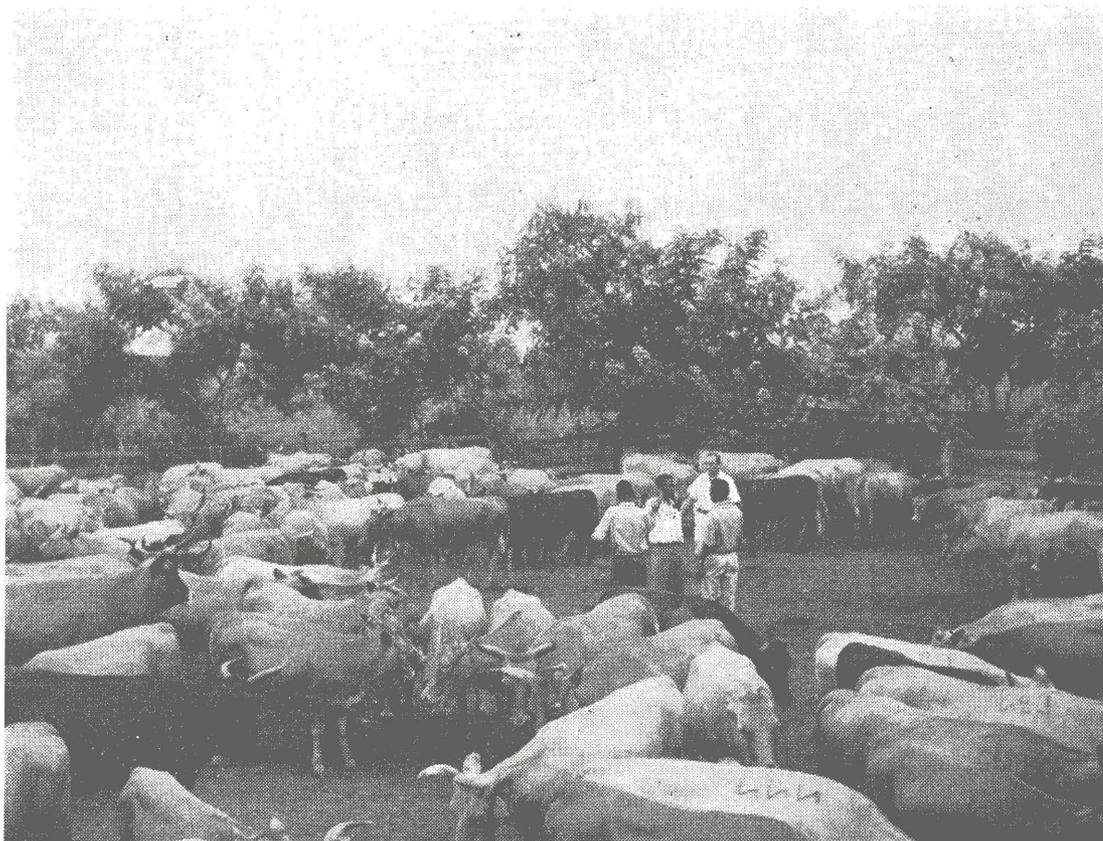
Par la suite, les génisses issues de ces premiers élevages installés seront employées pour la création d'autres ranchs et en procédant de la sorte, l'effectif bovin serait voisin de 2.000.000 de têtes en 1991.

En se basant sur un taux d'exploitation de 16 % et des carcasses de 200 kg, la production de ces grands élevages serait alors de 64.000 tonnes de viande.

Suivant nos prévisions de consommation pour 1991, ces 120.500 tonnes de viande d'élevage permettraient tout juste de couvrir les besoins calculés avec le même niveau de consommation individuelle qu'en 1971, donc sans progrès nutritionnel en l'espace de 20 ans. Elle permettrait seulement une réduction de 30 % des importations actuelles qui passeraient de 50.000 tonnes à 35.000 tonnes de produits carnés.

Ces quelques considérations, basées sur des chiffres précis, peuvent à première vue paraître très décourageantes; elles ont cependant le grand mérite de préciser l'ampleur du problème ainsi que l'urgence qu'il y a à mettre tous les moyens en œuvre pour produire les protéines animales nécessaires dans 20 ans.

Pour parvenir aux 2.000.000 de têtes en ranching en 1991, il faudra créer d'ici là au moins 72 nouveaux ranchs de 25.000 têtes. Ces chiffres peuvent paraître énormes, mais c'est le devoir du Gouvernement de les considérer avec



Avec un peu d'optimisme, on peut prévoir que la production bovine autre que celle des grands élevages et la production du petit et moyen élevage vont tripler entre 1971 et 1991 pour fournir :

16.000 t de viande bovine
22.500 t de viande porcine
2.400 t de viande ovine
5.100 t de viande caprine
10.500 t de volailles

soit 56.500 tonnes de viande autre que celle en provenance des grands élevages.

tout le réalisme souhaitable, de regarder les faits avec objectivité et de prendre les décisions constructives qui s'imposent.

Il convient de traiter le problème systématiquement au niveau du pays tout entier et il faut immédiatement :

1. prendre des mesures pour empêcher la dispersion des populations dans les espaces à réserver aux futurs élevages,
2. étudier systématiquement toutes les savanes du pays pour délimiter les sites d'établissement des nouveaux ranchs où les conditions favorables à une bonne rentabilité exis-

tent. Cette étude se fera d'abord, dans les régions les plus proches et les plus accessibles à partir de Kinshasa, aux rives du Kasai et de l'Ubangi.

L'établissement en priorité de ranchs dans ces régions serait une solution au problème de l'approvisionnement de la ville de Kinshasa. On peut dès lors penser que les questions d'accès aux centres de production vont se résoudre au cours des prochaines décades par l'amélioration des voies de communication,

3. prendre des mesures d'interdiction d'abattage des génisses propres à la reproduction.
4. prendre des décisions en ce qui concerne le financement des nouveaux élevages à créer. Une formule doit être trouvée qui permette à l'Etat de financer son futur approvisionnement en viande, tout en confiant la direction technique et la gestion des élevages aux sociétés privées qui ont l'expérience en la matière. Au niveau actuel des prix de la viande, les sociétés d'élevage se trouvent dans l'impossibilité de financer des extensions importantes.
5. le Gouvernement doit financer sans retard les créations et extensions qui ont été étudiées, en attendant le choix des nouveaux sites par les experts.

2.3. L'intensification de la production bovine

Compte tenu que l'alimentation est le facteur prépondérant de la vitesse de croissance et par conséquent de la capacité de production de viande, on peut envisager deux moyens d'obtenir une amélioration rentable de la ration :
 — par l'utilisation de sous-produits à bon marché,
 — par l'amélioration du pâturage en exploitant les jachères fourragères et améliorantes.

2.3.1. L'utilisation des sous-produits

Dans la plupart des essais, la preuve a été faite très souvent de la non-rentabilité de l'utilisation des sous-produits des huileries, meuneries ou brasseries, et des produits agricoles locaux ou importés dans l'engraissement intensif des bovins tropicaux. Les éléments principaux qui s'opposent à la réussite de l'embouche à l'auge, sont :

- la vente du bétail sur pied est réalisée à des prix excessivement bas (18 K/kg) comparés à ceux vendus élevage des aliments concentrés et sous-produits encore disponibles;
- la concurrence des viandes importées (origine : Tchad, Argentine) limite les offres consenties à la production locale;
- le matériel animal disponible (bouvillons ou taurillons N'Dama et Africander) ne se prête guère au système d'engraissement rapide à l'auge car les gains journaliers s'avèrent trop bas et les animaux souffrent d'un « stress » important;
- les facteurs du climat (température et humidité excessives) contribuent à un abaissement de la consommation; les gains de poids plus faibles qui en résultent, provoquent une chute de valorisation des aliments concentrés.

Ces sous-produits seront dès lors réservés à des spéculations animales plus rentables dotées d'une meilleure transformation : vaches laitières, porcs et volailles.

2.3.1.1. Les tourteaux

Les tourteaux de coton et de palmiste se paient, départ magasin Kinshasa, respectivement 3,5 et 3,2 K le kg. Il faudrait nécessairement un bétail plus lourd et plus précoce que celui d'origine N'Dama pour valoriser de tels produits au cours d'une phase courte d'embouche intensive de finition.

2.3.1.2. Les drèches de brasserie

A partir de 1971, les brasseries de Kinshasa produiront annuellement 36.500 tonnes de drèches à 16 % de matière sèche. Le produit frais ne se conserve pas et il faudra nécessairement recourir à la déshydratation systématique de toute la production. Cette opération permettrait la récupération de 5 millions d'unités fourragères correspondant à un potentiel de production inemployé de l'ordre de 7 à 800 tonnes de viande nette.

Compte tenu de la valeur du produit, des frais de transport, séchage et conditionnement et du bénéfice de la échérie, le kg de drèche sèche coûterait 2,68 K départ usine (3,5 kg l'U.F.). Ce prix paraît intéressant eu égard à la haute qualité de l'aliment. Celui-ci trouvera un débouché suffisant dans les élevages de vaches laitières, jeunes bovins, porcs et volailles de la ferme de N'Sele et des producteurs de la région de Kinshasa.

2.3.2. L'utilisation des jachères améliorantes

Eu égard à la nature des espèces pâturées et à l'irrégularité de leur production dans le temps, les savanes naturelles ne permettent pas l'élevage de bovins très productifs. Les meilleures graminées des parcours sont à croissance très rapide et perdent progressivement leur valeur nutritive au point de ne plus satisfaire la ration d'entretien après quelques mois de végétation en saison des pluies. Le feu réglementé constitue à l'heure actuelle le mode de rajeunissement le plus économique. Avec ce système simple, la rapidité de la repousse en saison sèche qui est de trois fois inférieure à celle de la période la plus pluvieuse, s'avère le facteur limitant de la pression animale sur le pâturage. Elle sera nécessairement faible (60 à 100 kg de poids vif par ha) et eu égard à la faible valeur fourragère au cours de cette saison, la production de viande sera dérisoirement basse (10 à 15 kg de gain de poids par ha et par an).

Dès lors, la recherche d'une source alimentaire riche et peu coûteuse dispensée en saison sèche est la condition sine qua non d'une amélioration du taux d'utilisation des savanes et de l'emploi d'un bétail plus productif. L'établissement de cultures fourragères s'avère une opération très onéreuse qui n'est certes pas à la portée des élevages de boucherie. Pour les implanter quasi gratuitement, il y a lieu de profiter de l'existence de programmes phytotechniques qui envisagent le remplacement de la friche naturelle de fin de rotation par une jachère fourragère améliorante installée en dérobée dans la dernière culture. (Semis et *Stylosanthes gracilis*, *Brachiaria ruziziensis*, *Panicum maximum*, etc...)

En se basant sur les observations de l'I.N.E.A.C. (Gandajika), on peut résumer de la manière suivante les effets des améliorations sur les gains de poids vif par hectare et par an :

Système d'amélioration	Gain de poids vif en kg par ha et par an	Charge en kg de poids vif par ha
Méthode extensive actuelle	10 à 15	60 - 100
Brûlage 1 année sur 6	35	200
Gyrobroyage de l'herbage, distribution occasionnelle de silage en saison sèche	60	—
Jachère améliorante de 2 à 3 ans	250	500

En plus d'une meilleure utilisation du terrain par l'élevage et d'une plus grande production de viande à l'unité de surface, cette **association de l'agriculture et de l'élevage** permet l'alimentation de sujets plus exigeants. Ainsi, le remplacement de l'Africander amélioré possédant une croissance annuelle moyenne de 100 à 110 kg par des croisés Sahiwal-Africander de 125 à 135 kg de croît par an pourra se faire sans risques et au cours de l'engraissement assurera un gain de temps de un an au moins.

Toutefois, la production maximale de viande par hectare de jachère ne pourra être réalisée par la méthode traditionnelle des ranchs qui associe sur une même exploitation : naissance des sujets de boucherie et élevage jusqu'au poids d'abattage. Il y aurait donc lieu de se spécialiser dans la finition des jeunes sujets de boucherie, achetés à l'âge de 18 mois dans les ranchs avoisinants. Cette formule devrait faire l'objet d'une étude sur le plan régional et de contact avec les naisseurs.

3. LE PETIT ELEVAGE (moutons, porcs, chèvres et volailles)

La Commission de Zootechnie et de Médecine vétérinaire préconise une intensification du programme national avicole.

A ce sujet, il semble que l'on puisse obtenir rapidement un accroissement spectaculaire de la production aviaire :

- en diffusant des géniteurs mieux développés sans toutefois dépasser les possibilités actuelles correspondant à la recherche de la nourriture,
- en vaccinant systématiquement les volailles des régions les plus peuplées dans le but d'éviter les hécatombes périodiques causées par les grandes maladies contagieuses.

De même, en vue de valoriser les déchets ménagers et cultureaux, la diffusion de l'élevage porcin doit se poursuivre.

Nous insistons sur la nécessité de déparasiter régulièrement les animaux du milieu rural, nécessité d'autant plus impérieuse que l'on diffuse des races perfectionnées.

En outre, il est souhaitable de définir d'urgence une politique et une intervention en faveur de l'élevage ovin et caprin.

Les chèvres très rustiques et résistantes prolifèrent considérablement et s'intègrent actuellement dans l'environnement rural congolais. Elles offrent néanmoins deux inconvénients majeurs : leur productivité s'avère faible et elles occasionnent des dégâts importants aux vergers et aux cultures vivrières.

Logiquement, le remplacement de la chèvre par le mouton, animal à la fois plus productif et moins destructeur, doit être encouragé. A l'heure actuelle, il y a nettement moins de moutons que de chèvres en République du Zaïre, 800.000 pour 1.700.000. Ce fait résulterait de l'intervention de trois causes :

- le mouton se révèle moins résistant que la chèvre aux parasites,
- les races locales n'ont subi aucune amélioration zootechnique,
- les villageois n'apprécient guère la viande ovine.

Bien entendu, ce dernier obstacle pourrait être levé assez aisément par le lancement d'une campagne de publicité identique à celle conduite en faveur de la consommation de viande porcine. Les races ovines pourraient être améliorées en tenant compte des limites en ressources alimentaires. Le facteur essentiel de l'implantation et de la prospérité de l'élevage ovin est d'ordre vétérinaire. Déparasités régulièrement par un personnel compétent, les moutons se révèlent alors plus productifs que les chèvres.

En résumé, l'intensification du petit élevage dépend d'une amélioration génétique en fonction de l'environnement alimentaire, mais surtout d'une action vétérinaire efficace et régulière de vaccination et de déparasitage. La quantité de viande supplémentaire qui en résulterait, pourrait atteindre rapidement 10.000 tonnes au bénéfice direct de la population rurale.

R. Compère

III. — Deux exemples d'intervention du F.E.D.

A. Un exemple de projet à l'échelle régionale

La campagne contre la peste bovine en Afrique soudano-sahélienne

La peste bovine, ce fléau qui, au cours des siècles, décima de nombreux troupeaux, est une maladie contagieuse, aiguë, inoculable, affectant principalement les bœufs et les buffles. Elle est caractérisée par de l'hyperthermie, un état typhique plus ou moins accusé et l'inflammation des muqueuses.

En Afrique, il semble que la peste bovine existait au Sénégal dès le premier quart du X^{IV}e siècle et qu'elle ait été introduite ou réintroduite en Basse-Egypte en 1842, puis en 1863. De là, elle aurait envahi l'Afrique occidentale, semblant ainsi confirmer que la peste vient de l'Est. En 1890, la mortalité du cheptel atteignait 90 % en Afrique occidentale et les troupeaux de certaines régions étaient complètement anéantis.

Depuis 1950 environ, l'amélioration de l'infrastructure des services vétérinaires, la mise à leur disposition de moyens financiers et d'équipement importants a fait que l'Afrique inter-tropicale nord n'a plus connu d'épizooties dévastatrices; les foyers devenaient sporadiques, certes, mais il importait malgré tout qu'une campagne à l'échelle régionale soit entreprise pour éradiquer définitivement cette maladie dévastatrice des troupeaux.

C'est pourquoi la décision de lancer une vaste campagne d'éradication de la peste bovine a été lancée en Afrique soudano-sahélienne lors de la conférence annuelle de la Commission de Coopération technique en Afrique au Sud du Sahara (C.C.T.A.) tenue à Tananarive en février 1960. Cet organisme, ainsi que la Fondation pour l'Assistance Mutuelle en Afrique au Sud du Sahara (F.A.M.A.), étaient, à l'époque, les deux organismes intergouvernementaux groupant à la fois les anciennes puissances métropolitaines et les Etats africains de la zone, devenus indépendants (*).

Avant d'entreprendre une telle action d'envergure, il importait de connaître les préalables scientifiques et notamment de disposer de vaccins relativement faciles à utiliser et conférant une immunité durable. Il importait également, sur le plan politique, que les divers Etats touchés par ce virus bovine soient décidés à mettre en œuvre conjointement une action coordonnée et d'envergure. Il fallait aussi qu'une telle action ait une finalité économique, c'est-à-dire qu'elle mène à libérer de vastes régions de la maladie en vue de l'amélioration de la production animale. Il fallait enfin que des organismes d'aide extérieure soient prêts à apporter une contribution financière à cette action pour que celle-ci ait toutes les chances de succès.

Ces diverses conditions, une fois réunies, la campagne contre la peste bovine pouvait être lancée, et les 8 et 9 mai 1961 se tenait à Kano (Nigéria) une réunion sous l'égide de la C.C.T.A./F.A.M.A. pour l'examen d'un tel projet, qui devait couvrir, dans le cadre d'une première phase, les régions

contiguës du Cameroun, du Niger, du Nigéria et du Tchad. Dans cette zone entourant le lac Tchad se trouvent environ 8 millions de têtes de gros bétail constamment menacées par la peste bovine.

L'objet de la campagne, dans cette première phase, est de procéder à une vaccination totale du bétail au cours d'une période de trois ans, dans les quatre pays précités et plus précisément dans les régions suivantes :

— Tchad : préfectures du Kanem, Batha et Chari Ba-guirmi;

— Cameroun : la région située au nord du huitième parallèle;

— Nigéria : provinces de Bornu, Bauchi, Kano, Katsina et les portions de l'Adamaoua et du Cameroun au nord de la Bénoué;

— Niger : régions centrale (Maradi-Zinder) et orientale.

Il est vite apparu que l'ampleur d'un tel projet nécessitait la contribution d'organismes extérieurs. Une fois le programme approuvé par les quatre gouvernements intéressés, le F.E.D. et l'U.S.A.I.D. ont marqué leur accord pour financer et exécuter ce projet, le F.E.D. ne pouvant intervenir que dans les E.A.M.A.

Une telle opération revêtait une importance particulière à plus d'un titre; en effet, en plus d'une collaboration scientifique et de recherche, il s'agissait d'une action concrète de développement devant toucher le cheptel bovin jusqu'aux régions les plus éloignées de la brousse et du sahel. En outre, par son ampleur et son caractère pratique, il s'agissait de la plus importante expérience de coopération régionale jamais entreprise en Afrique.

Les laboratoires de Farcha (Tchad) et de Vom (Nigéria) ont été chargés de fournir les vaccins caprinisés, le premier pour le Cameroun et le Tchad, le second pour le Nigéria et le Niger.

L'injection du vaccin s'est faite à deux et même trois reprises, non pas dans le but de renforcer l'immunité de l'animal vacciné une première fois, mais en raison de divers facteurs, qui ne permettent pas de toucher la totalité du bétail lors de la première vaccination. Parmi ces facteurs, on peut citer : un état d'immunité passive temporaire chez le jeune animal, l'évasion d'une partie du troupeau, les difficultés résultant des conditions climatiques, etc...

Cette triple vaccination, destinée donc à produire une couverture de protection suffisante, explique que la campagne s'est étendue, dans une même région, sur trois années.

Dès avant le début de la première phase de vaccination (octobre 1962), certains Etats d'Afrique de l'Ouest avaient demandé que des actions similaires soient entreprises et couvrent leurs territoires respectifs.

(*) Le 1er janvier 1965, la C.C.T.A. et la F.A.M.A. ont fait place à un nouvel organisme exclusivement africain dépendant de l'O.U.A. : c'est la Commission scientifique, technique et de la recherche (C.S.T.R.).

En août 1962, une conférence se tint à Bamako, en vue d'organiser une deuxième phase de lutte contre la peste bovine. Les pays devant être touchés au cours de cette deuxième phase étaient le Niger (à l'ouest de Niamey), le Mali, la Haute-Volta, la Côte d'Ivoire (cercle de Bondoukou), le nord du Ghana, du Togo, du Dahomey, le Nigéria (provinces d'Illorin et du Niger). La deuxième phase débuta en septembre 1964 par une réunion technique inaugurale qui se tint à Ouagadougou. Comme lors de la première phase, il s'est révélé pratiquement impossible de mettre au point une seule action d'ensemble allant, par exemple, du Nord au Sud, compte tenu des différences climatiques, des différences de population, de systèmes d'élevage, de races bovines, de mouvements commerciaux du bétail, etc... Aussi, chaque zone ne peut se comprendre comme un tout et des solutions particulières ont dû être trouvées devant les problèmes multiples et imprévus qui surgissaient dans différentes régions.

Quant à la troisième phase, elle fut étudiée à la réunion de Bathurst (Gambie) en mars 1964 et son plan opérationnel a été mis au point lors de la réunion technique inaugurale qui s'est tenue à Dakar en septembre 1966.

Si, pour la deuxième phase, la coordination avait pu se faire à partir d'un pivot (la Haute-Volta) se trouvant au centre de la zone couverte, il devait en être autrement pour la phase couvrant les pays de l'Ouest africain. La coordination s'est faite dans diverses zones frontalières communes à certains Etats :

- Mauritanie - Nord Sénégal (autour du fleuve Sénégal);
- Mauritanie - Mali (les deux Hodh en Mauritanie et les circonscriptions de Nioro et Nara au Mali);
- Mali - Sénégal (vers la Casamance);
- Mali-Sénégal-Guinée;
- Guinée - Sierra Leone;
- Guinée - Côte d'Ivoire;
- Sénégal - Gambie.

Pour les deuxième et troisième phases, on a eu recours aux laboratoires de Bamako et de Hann (Sénégal) pour la fourniture des vaccins.

**

Conditions et moyens mis en œuvre

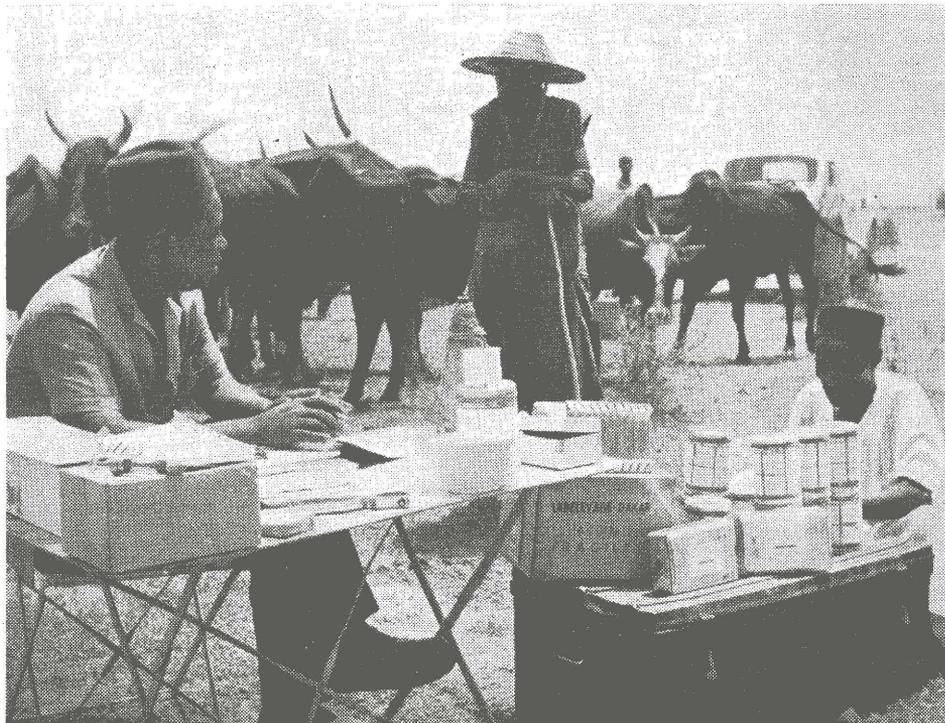
LES VACCINS UTILISES

Pour mener à bien des campagnes de vaccinations massives, il fallait pouvoir disposer d'un vaccin procurant une immunité solide et durable, ne provoquant que peu de réactions post-vaccinales, et dont le prix de revient fut abordable. Si, au départ de la campagne, seul le vaccin caprinisé était utilisé, il est apparu que ce vaccin provoquait des réactions post-vaccinales non négligeables, alors que le vaccin de cultures cellulaires, qui commençait à être produit et utilisé au Nigéria sur une grande échelle, n'en provoquait pas.

D'autres vaccins ont été utilisés également, tels que le vaccin laprinisé ou le vaccin mixte peste/péripleurésie. Le nombre de doses fournies pendant la durée de la campagne (1962-1969) s'élève à plus de 101 millions. On peut estimer à 12,8 % le pourcentage de pertes, pertes inévitables dues entre autres à des raisons climatiques ou de transport.

L'injection du vaccin à l'animal se fait par voie sous-cutanée, à l'épaule, en général, ou à la base de la bosse chez le zébu. Elle s'est faite facilement lorsque les animaux étaient rassemblés dans des couloirs de vaccination, avec plus de difficultés lorsque ceux-ci étaient simplement attachés ou maintenus par les bouviers dans les « zéribas ».

Pour vacciner ainsi la totalité du troupeau (une dizaine de millions de têtes pour chaque phase), on a généralisé, dans chaque zone, la technique des **inoculations massives par des équipes mobiles de vaccination**.



C'est ce qui explique pourquoi l'essentiel des dépenses d'investissement est représenté, d'une part par l'achat de moyens de transport, d'autre part par l'achat de moyens de congélation et de conservation sous froid des vaccins. Dans ces pays d'élevage nomade ou semi-nomade, la mobilité des équipes est la condition de base : **il n'est pas d'autre moyen de contrôler le troupeau que de le suivre.**

L'IMPERATIF DE LA COORDINATION

Dans chacun des Etats intéressés, la responsabilité de la conduite des opérations est assumée par un haut fonctionnaire du Service de l'Elevage qui, en principe, doit consacrer l'essentiel de son temps à l'exécution de la campagne : c'est le **responsable national**.

Mais si les techniques sont simples et les moyens suffisants, en personnel comme en matériel — car les crédits du projet les ont généreusement renforcés — c'est la coordination de l'ensemble qui est compliquée, s'agissant d'étendues aussi vastes et d'une matière aussi mobile dans des Etats si divers, politiquement et administrativement. En fait, on peut bien dire que la **Coordination était la pièce maîtresse de l'ensemble** et que, sans elle, rien n'aurait pu sans doute être réalisé.

Il faut citer ici **deux hommes**, et leur rendre hommage car ils sont les chefs d'orchestre de cet important projet : le docteur LEPISSIER, coordonnateur international de la campagne vétérinaire de nationalité française; et le docteur MAC FARLANE, de nationalité britannique, coordonnateur Adjoint.

Ils étaient tous deux des fonctionnaires internationaux, relevant de l'Organisation africaine qui assume la responsabilité d'ensemble de la campagne, c'est-à-dire la C.S.T.R. de l'O.U.A. dont le secrétaire exécutif, qui siège à Lagos, est M. A. O. ODELOLA, haut fonctionnaire de nationalité nigérienne. C'est par l'intermédiaire du secrétaire exécutif de cette organisation qu'ils étaient donc responsables de la coordination devant les gouvernements des Etats bénéficiaires et les organisations d'aide qui ont contribué au financement du projet.

L'IMPORTANCE DES MOYENS ALIGNES

S'agissant d'éradiquer une endémie grave, les moyens alignés étaient importants. A elle seule, cette importance imposait d'ailleurs la coordination régionale, si l'on voulait éviter le gaspillage des moyens financiers, des moyens en personnel d'assistance technique et des moyens matériels.

Pour la C.E.E., sa participation au financement de la campagne posait immédiatement un problème. Par hypothèse, le F.E.D. ne pouvait contribuer à des dépenses d'investissement que sur le territoire d'Etats associés à la communauté. La présence d'Etats non associés (Nigéria pour la phase I; Nigéria et Ghana pour la phase II; Libéria Gambie, Guinée et Sierra-Léone pour la phase III) imposait donc de rechercher une autre source d'aide extérieure, avec laquelle l'aide européenne pourrait conjuguer et coordonner son action. Dès l'origine, ce projet n'était donc pas seulement « conjoint » par la réunion des Etats bénéficiaires qui allaient l'exécuter; il était aussi par la réunion des organismes d'aide qui allaient le financer.

Le problème, heureusement, trouva une solution rapide grâce à l'intérêt manifesté par le gouvernement des Etats-Unis à l'opération. Un partage des frais intervint donc. L'U.S./A.I.D. prit en charge, **pour la première phase**, les dépenses de la campagne au Nigéria (800.000 u.c.), tandis que le F.E.D. couvrait les dépenses au Niger, au Tchad et au Cameroun, soit 2.007.000 u.c. Le volume de l'aide extérieure pour la phase I est donc de 2.807.000 u.c.

Pour la deuxième phase, dont le financement fut approuvé au début de l'année 1964, un partage analogue fut organisé, à cela près que l'U.S./A.I.D. ne limita pas son aide aux seuls Etats associés proches de la côte. L'U.S./A.I.D. prit donc en charge les dépenses de la campagne au Nigéria, en Côte d'Ivoire, au Togo, au Dahomey et au Ghana, soit une contribution totale de 626.000 u.c. Quant au F.E.D., il prit en charge la campagne au Niger, en Haute-Volta et au Mali, soit une contribution totale de 2.771.000 u.c. Le volume de l'aide extérieure pour la phase II est donc de 3.397.000 u.c.

Pour la troisième phase dont le financement fut approuvé en février 1966, l'U.S./A.I.D. prit à sa charge les frais afférents à la campagne en Côte d'Ivoire, en Gambie, en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, pour un montant total d'environ 567.000 u.c., tandis que le F.E.D. intervenait au Mali, en Mauritanie, au Sénégal et au Tchad pour un montant d'environ 1.515.000 u.c. Le volume de l'aide extérieure pour la phase III s'élève donc à 2.082.000 u.c. et pour l'ensemble des trois phases à 8.286.000 u.c. Si l'on ajoute à ce montant l'ensemble des frais nécessités par la coordination, on arrive à un **coût total de 8.907.000 uc. dont les 3/4 environ ont été fournis par la Communauté économique européenne** et un peu plus du quart par le gouvernement américain.

UNE OPERATION D'ASSISTANCE TECHNIQUE INTERNATIONALE

Les crédits ainsi accordés pour le financement de ce projet ont permis de renforcer considérablement les effectifs des services de l'élevage pendant la durée d'exécution de la campagne. Ainsi, la phase I a été réalisée grâce au recrutement de 13 docteurs vétérinaires, 12 assistants vétérinaires, 354 infirmiers et vaccinateurs, ainsi que 356 auxiliaires divers (chauffeurs et mécaniciens par exemple). De même, la phase II a employé 17 docteurs vétérinaires, 244 assistants, infirmiers et vaccinateurs, ainsi que 210 auxiliaires divers. Quant à la phase III, 14 docteurs vétérinaires ont été employés, 193 assistants, infirmiers et vaccinateurs, ainsi que 97 auxiliaires divers.

A quelques rares exceptions près, ces techniciens venus de neuf pays différents se sont admirablement adaptés aux tâches qui leur étaient confiées et pour lesquelles ils n'étaient pas tous préparés. Cette adaptation a été d'autant plus méritoire que l'exécution des campagnes de vaccination a dû être conduite dans les conditions très difficiles de climat des régions nomades sahéliennes et pré-sahariennes. Dans la grande majorité des cas, le personnel d'assistance technique a montré qu'il possédait la qualité sans doute la plus importante pour travailler en Afrique : **l'enthousiasme**.

D'importants moyens matériels avaient été mis, il est vrai, à la disposition de ce personnel qui avait vraiment l'impression de posséder les outils adaptés à ses tâches. Pour les différentes phases, 107 camions et 142 véhicules légers tout-terrain; une quantité suffisante de matériel de conservation sous froid, de vaccination et même de campement ont été rassemblés : groupes électrogènes, machines à glace, congélateurs électriques, réfrigérateurs, coffres isothermes, containers, glacières, boîtes thermos, pinces emporte-pièce, seringues, verres de rechange, aiguilles hypodermiques, tentes, lits, chaises, tables et réchauds.

L'APPUI ADMINISTRATIF

Les gouvernements et même les partis politiques avaient donné à la campagne, d'emblée, leur appui le plus total et veillé à ce que les populations d'éleveurs nomades fussent touchées par une vaste campagne de propagande visant à « populariser » le projet. La radio, la télévision, les journaux, les affiches, l'impression de timbres-postes, les tracts diffusés par avion; les discours des Chefs d'Etat, des Ministres, des Administrateurs, des chefs traditionnels; les véhicules de propagande équipés de magnétophones, de hauts-parleurs et bandes enregistrées, comme au Nigéria, des cinémas mobiles, la plupart des moyens coutumiers et modernes de l'information furent utilisés et permirent d'atteindre l'objectif recherché : l'adhésion de la population à la campagne.

Résultats techniques de la campagne de vaccination

Avant que ne débutent les différentes phases de la campagne contre la peste bovine, des estimations officielles chiffrèrent le nombre de têtes de bétail à environ 27 millions d'unités. Or, au fil du temps, il s'est avéré que ce chiffre était inférieur à la réalité; **sur base des vaccinations et des marquages effectués en cours d'opération, le nombre de têtes de bétail pouvait être estimé en fin de phase à 32.750.000 unités.** Diverses raisons expliquent ce décalage et notamment celle que beaucoup d'éleveurs, par crainte de l'impôt, préféraient déclarer un nombre inférieur d'animaux vivant dans leurs troupeaux.

Le taux de couverture moyenne pour l'ensemble de la campagne s'est élevé à 82,75 %, pourcentage qui peut être considéré comme un succès. En effet, il est admis qu'il est impossible dans la pratique de vacciner 100 % du troupeau dans des régions comme celles où s'est déroulé la campagne conjointe (immensité des territoires, les conditions épizootio-

Les activités des équipes de vaccination ont été sinon stoppées du moins ralenties à diverses reprises et notamment lors des périodes de fêtes religieuses et de jeûne coranique, des périodes électorales et des périodes de recensement général de la population.

Les effets de la campagne étaient déjà sensibles dès la fin de la première phase. Ainsi, au Niger, le nombre de foyers pestiques s'élevait à 377 en 1958/59, à 65 en 1961/62, pour s'établir à 18 au cours de la campagne 1963/64 et tomber à 4 au cours de la campagne 1964-65. Au Tchad, le nombre de foyers était de 253 en 1961-62 pour tomber à 4 en 1964-65. Au Cameroun, le nombre de foyers s'est réduit de 297 en 1960/61 à 2 pendant la campagne 1963-64. Au Nigéria, enfin, le nombre de foyers pestiques est tombé de 293 en 1961/62 à 2 seulement en 1963-64 et 1964-65. **On peut donc parler d'une véritable éradication de la peste bovine sur ces régions.** Ces résultats peuvent être transposés dans les régions couvertes par les deux autres phases.



A Bogué, en Mauritanie, un vétérinaire inocule un vaccin.

logiques et climatiques, les difficultés de communication, etc...); les autorités scientifiques les plus qualifiées estiment qu'au delà d'une couverture vaccinale de 80 % une maladie disparaît dans le temps.

L'activité des équipes de vaccination est essentiellement saisonnière et s'étend d'octobre à mars (période sèche et moins chaude) en ce qui concerne les Etats à climat sahélien ou soudano-sahélien. Par contre, cette activité peut s'étaler sur une période plus longue (10 mois) en ce qui concerne les Etats côtiers.

C'était l'objectif assigné à la campagne. Il a pu être atteint pour un coût acceptable : la campagne a coûté en moyenne 0,3 u.c. par animal, ce qui en fait un des projets de développement africain les moins chers.

Et après...

Le troupeau tchadien se trouvant menacé par de sérieux dangers de recontamination en provenance de l'Est, il a été décidé de poursuivre la campagne en deux phases successives actuellement en cours et qui couvriront les pays suivants :

Phase IV : Soudan, Ouganda, Tanzanie, Kenya et Somalie (jusqu'au 5^e parallèle);

Phase V : Ethiopie, Somalie (au nord du 5^e parallèle) et la côte française des Afars et des Issas.

Ces phases sont financées par d'autres sources de financement que le FED.

Comme tout projet de développement, ce projet conjoint a besoin d'être « entretenu ». Les Etats intéressés doivent donc appliquer, sur leurs ressources propres, un ensemble de **mesures conservatoires** dont le coût sera, en tout état de cause, bien inférieur aux dépenses de lutte qu'ils supportaient avant la campagne d'éradication, mais dont la nécessité apparaît inéluctable s'ils veulent éviter les dangers de recontamination.

Ces mesures conservatoires prévoient : une vaccination systématique des jeunes animaux à deux reprises; la vaccination des animaux qui auraient éventuellement échappé à la campagne; l'information des pays voisins sur l'importance et la localisation des foyers de peste qui viendraient à se déclarer; la réduction immédiate de ces foyers par les mesures classiques (quarantaine stricte des troupeaux atteints, stamping out de tous les animaux malades, vaccination de tous les animaux dans un rayon de 15 km autour du foyer, paiement d'indemnités pour les animaux abattus), enfin une surveillance des parcours commerciaux et de transhumance, et l'amélioration des textes législatifs et réglementaires permettant de mettre en application l'ensemble de ces recommandations.

Ces précautions prises, il faut reconnaître que le projet a atteint son but qui était, sur le plan technique, de lever un préalable : la menace endémique de la peste bovine. Le préalable levé, il devient possible de lancer la mise en valeur, **l'exploitation économique du troupeau**. Sans doute, nous n'avons pu apporter la preuve scientifique de l'immunité des troupeaux et des viandes vaccinées, malgré une étude extrêmement sérieuse de laboratoire que le FED a financée en la

faisant exécuter sous le contrôle de l'Office International des Epizooties. De la sorte, nous n'avons pu faire lever des **barrières phyto-sanitaires** qui interdisent, en Europe, l'importation de la viande africaine.

Est-ce un mal, ou un bien ? Les gouvernements des Etats d'Afrique, bien souvent, croient trouver dans l'établissement de courants d'exportation de viande vers l'Europe la solution-miracle du développement de leurs élevages. Cet enthousiasme doit être tempéré; dans des pays où l'on consomme si peu de viande, où les carences de l'alimentation tiennent principalement à l'insuffisance de la ration de protéines animales, l'exportation de viande à destination de l'extérieur ne constitue-t-elle pas un paradoxe ? N'y a-t-il pas mieux à faire, en modernisant l'abattage, la réfrigération et le transport des viandes africaines pour rationaliser et organiser les échanges africains eux-mêmes entre les centres africains, déjà si éloignés, de production et de consommation ? Sur le marché d'ABIDJAN, la viande importée d'Australie ne coûte pas plus cher que la viande importée du Niger...

Le résultat essentiel

Par delà les résultats techniques, qui constituent le préalable aux actions économiques à entreprendre, il n'est pas possible d'évaluer en termes monétaires un autre résultat qui, sur le plan humain comme sur le plan politique, constitue pour l'Afrique de l'Ouest un élément positif incontestable.

Une méthode de coopération régionale et de coordination inter-africaine a été trouvée, organisée, expérimentée et perfectionnée. Des techniciens appartenant à 10 pays différents d'Afrique, des vétérinaires venus de 9 pays différents d'Europe et d'Amérique, ont appris à vivre et travailler ensemble, selon des plans d'action coordonnés de part et d'autre des frontières politiques, sous l'égide d'une organisation qui est la chose des Africains, avec le concours financiers et technique de deux organisations, l'une bilatérale et l'autre multilatérale, qui s'honorent d'avoir contribué à la réussite.

Sur les chemins difficiles de l'unité africaine, la campagne conjointe d'éradication de la peste bovine, par son ampleur, son succès et ses méthodes, constitue mieux qu'un modèle : une leçon.



B. L'abattoir frigorifique de Bamako



Depuis près de six ans, la ville de Bamako possède un abattoir frigorifique d'une capacité d'abattage d'environ 8 000 à 10 000 tonnes par an, et d'une capacité totale de stockage en chambres froides (0° à + 4°) de 140 tonnes de viande fraîche.

Financé par le Fonds européen de développement (FED) pour un montant de 2 694 325 u.c., cet abattoir est exploité par la Société nationale pour l'exploitation des abattoirs et annexes (SONEA) et par des bouchers privés.

1. Environnement du projet lors de sa conception

a) Exploitation du cheptel

L'élevage du bétail est une des principales sources traditionnelles du Mali, avec, probablement, plus de 4 millions de bovins (vers 1960) et presque 10 millions d'ovins.

Selon des estimations fondées sur les contrôles effectifs du service d'élevage, le taux moyen de commercialisation serait de l'ordre de 6 %. L'effort de développement en ce domaine doit être porté moins sur l'augmentation que sur la valorisation de la production animale par choix des animaux et l'amélioration des circuits commerciaux.

b) Marché de la viande

Le marché de la viande est commandé à la fois par la consommation nationale et par les demandes de l'extérieur.



— **Consommation nationale** : jusqu'à l'instauration de cet abattoir frigorifique, le Mali était presque exclusivement servi en viande de boucherie par un abattoir construit en 1948, qui ne disposait que d'installations réduites et archaïques. Celles-ci ne permettaient pas un traitement rationnel de la viande; l'abattage se faisait dans la plus grande confusion, sans souci d'hygiène et de la bonne préparation des carcasses.

En 1961, cet abattoir voyait passer environ 23 000 bœufs, 20 000 moutons et 6 000 chèvres.

— **Volume des exportations** : la vocation naturelle du Mali comme exportateur de viande vers les pays du golfe de Guinée est évidente, mais, dans le passé, les exportations se faisaient exclusivement sur pied avec des risques de perte, de dépréciation et de difficultés d'échanges.

Le nombre global d'exportations de 90 000 têtes de gros bétail a été considéré comme un minimum.

2. Description des constructions

L'abattoir frigorifique de Bamako a été construit au bord du Niger à l'emplacement de l'ancien abattoir. Une installation de pompage prévue sur la rivière assure l'eau nécessaire au nettoyage des bâtiments, ainsi qu'aux installations frigorifiques. Une installation avec sortie au fleuve, en aval de la prise d'eau, permet le refoulement des eaux usées.

L'abattoir a été conçu pour permettre

- le contrôle des animaux avant l'abattage;
- la préparation des animaux avec le souci constant de propreté;
- la récupération rationnelle des abats.

Indépendamment des locaux administratifs, l'abattoir comprend des locaux de stabulation, d'abattage, d'habillage, ainsi que divers locaux sanitaires et le frigorifique. Les diverses installations nécessaires au fonctionnement des diverses opérations d'abattage ont également été financées par le F.E.D.

3. Difficultés d'approvisionnement et de débouchés

A partir des données statistiques recueillies lors des campagnes de vaccinations contre la peste bovine, le troupeau bovin du Mali peut être évalué actuellement à plus de 5 millions de têtes.

Cependant, les zones favorables sont situées en zone sahélienne au-dessus du 14^e parallèle. Au sud de celui-ci, la trypanosomiase et les maladies parasitaires déciment les troupeaux qui traversent nécessairement ces zones pour gagner Bamako. En effet, l'acheminement du bétail se fait à pied, sur plusieurs centaines de kilomètres et il n'existe pas de points d'abreuvement et de repos suffisants. Il en résulte donc que les zébus qui survivent au parcours arrivent en mauvais état à l'abattoir.

D'autre part, la plus grande partie du bétail est exportée sur pied clandestinement, vers Niamey par exemple, où a lieu l'abattage des troupeaux en provenance de la zone sahélienne du nord-est malien. Ces divers éléments expliquent les difficultés d'approvisionnement de l'abattoir de Bamako et la rareté des débouchés.

En conclusion, on peut dire que l'abattoir de Bamako est incontestablement un instrument de grande valeur pour la transformation du bétail malien. Il conviendrait toutefois, que diverses mesures soient prises au regard des éléments énoncés ci-dessus, afin de permettre à l'abattoir de fonctionner à plein rendement.

Au service de l'Afrique et du Tiers monde

L'Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux

par M. Thomé (1)

En mai 1970, l'Institut d'Élevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux (I.E.M.V.T.) a célébré le cinquantième anniversaire de sa fondation car c'est en 1920 que fut créé un enseignement post-scolaire de médecine vétérinaire exotique qui a survécu et reste l'une des vocations de l'Institut.

Mais en réalité, il n'a atteint sa forme actuelle qu'en 1948, date à laquelle une loi a transformé l'ancien Institut de Médecine Vétérinaire Exotique, créé en 1928, en un Institut de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux.

Un décret datant de 1962 définit son organisation et précise que c'est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle de Secrétariat d'Etat français aux Affaires Etrangères mais qu'il est doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Mission de l'I.E.M.V.T.

Sa mission est de contribuer au développement et à l'amélioration de l'élevage et des industries qui en utilisent les produits dans les régions chaudes et plus particulièrement, dans les zones tropicales et équatoriales.

Pour remplir sa mission, l'I.E.M.V.T. :

- entreprend et poursuit les recherches, études et enquêtes intéressant l'élevage tropical;
- participe à la formation, à la spécialisation et au perfectionnement des techniciens d'élevage appelés à travailler ou travaillant dans les régions chaudes;
- réunit et diffuse la documentation scientifique et technique concernant ses spécialités;
- produit et fournit aux Etats intéressés les vaccins et produits biologiques mis au point par ses laboratoires de recherches;
- exécute des études préliminaires à des opérations de développement pour le compte d'organisations publiques, internationales ou privées;
- prête ses services pour des opérations de développement, d'exploitation ou de protection sanitaire du cheptel.

MOYENS DE L'I.E.M.V.T.

Toutes ces activités sont rendues possibles grâce :

- aux conventions passées avec des Etats étrangers, conventions qui définissent les modalités d'intervention de l'I.E.M.V.T.;
- à l'infrastructure que l'I.E.M.V.T. possède en France ou gère dans les pays où il exerce son activité;
- au personnel hautement qualifié qu'il recrute et forme;
- aux sources de financement se composant de subventions diverses, de rétributions de marchés ou du produit de ventes et de services rendus.

CONVENTIONS PASSES AVEC LES ETATS ETRANGERS

Les accords prévus sont variables selon les conventions, mais les plus importants sont ceux qui confient à l'I.E.M.V.T. la gestion de laboratoires ou d'établissements zootechniques et qui répartissent leurs frais de fonctionnement, en ce qui concerne les travaux de recherche, moitié à la charge de l'Etat, moitié à la charge de la France.

A l'heure actuelle, des conventions de ce type sont passées avec le Cameroun, la Côte-d'Ivoire, Madagascar, le Niger, le Sénégal et le Tchad.

INFRASTRUCTURE

En France se trouve le siège de l'I.E.M.V.T., qui est situé à Maisons-Alfort, 10, rue Pierre Curie, et qui abrite les services administratifs gérant l'ensemble de l'établissement, le service informatique, le service de documentation, la division de l'enseignement et un certain nombre de laboratoires (Virologie, Bactériologie, Biochimie, Nutrition, Agrostologie, Entomologie).

Outre-Mer, l'I.E.M.V.T. gère cinq laboratoires, une station fourragère et trois centres zootechniques. En outre, il a la responsabilité des programmes de recherches de deux autres centres zootechniques (2).

PERSONNEL

Au total, en 1971, 235 agents sont employés dans les différents centres de l'Institut dont 115 diplômés de l'enseignement supérieur, agronomique ou vétérinaire.

(1) Directeur général adjoint de l'I.E.M.V.T.
(2) Schéma d'ensemble de l'I.E.M.V.T.

S'ajoute également le personnel subalterne et autochtone en service dans les Centres outre-mer dont l'effectif est d'environ 500 agents.

L'origine de ces agents est variable, les uns sont des fonctionnaires (ancien Corps de la France d'outre-mer en voie d'extinction, Corps métropolitains, O.R.S.T.O.M., administrations locales), les autres sont des contractuels.

Les agents diplômés de l'enseignement supérieur sont en majorité des docteurs vétérinaires mais il y a également des pharmaciens, des ingénieurs agronomes, des docteurs du 3e cycle, des licenciés-es-sciences.

La plupart, surtout ceux chargés de l'exécution des programmes de recherches, se sont spécialisés de façon plus précise (microbiologie, zootechnie, alimentation, astrologie, entomologie, parasitologie, etc...).

SOURCES DE FINANCEMENT

Le Budget 1971 de l'I.E.M.V.T. s'élève à : 28.500.000 F.

Il est alimenté :

- soit par des subventions (recherches et enseignement) : 15.500.000 F; qui sont allouées :
 - par la France : 10.300.000 F;
 - par les Etats : 5.200.000 F;
- soit par des services rendus : 13.000.000 F. représentés : par des ventes (animaux, semences, vaccins) : 3.600.000 F et l'exécution de conventions : 9.400.000 F.

En France, l'enseignement se situe à deux niveaux. Il s'adresse :

— d'une part à des étudiants diplômés de l'enseignement supérieur qui reçoivent :

soit une formation générale en élevage et médecine vétérinaire tropicale qui dure une année scolaire (depuis sa création, 681 vétérinaires appartenant à 44 nationalités différentes ont suivi cette formation, dont 104 Africains et Malgaches);

soit une formation spécialisée qui dure généralement une année universitaire;

soit des stages de perfectionnement de durée variable;

— d'autre part à des techniciens de l'élevage.

L'enseignement porte sur de nombreuses matières : aviculture, contrôle sanitaire, cuirs et peaux, élevage, laboratoire, etc... et a été suivi par 184 techniciens depuis sa création en 1960.

Outre-Mer, de nombreux agents de l'I.E.M.V.T., la plupart dans des centres de recherches, se voient confier des tâches d'enseignement dans les Universités, Ecoles et Instituts locaux (Université Royale des Sciences Agronomiques à Phnom-Penh, Ecole Supérieure Agronomique et Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire de Tananarive, Institut d'Enseignement Zootechnique et Vétérinaire d'Afrique Centrale, à Fort-Lamy, etc...).

En outre, les laboratoires et centres reçoivent des stagiaires et forment le personnel recruté pour leurs besoins propres.

2. DOCUMENTATION

Le Service de Documentation de l'I.E.M.V.T. réunit et diffuse la documentation nécessaire :

- aux chercheurs de ses différents services;
- aux élèves et aux stagiaires suivant les cycles de formation organisés par la Division de l'Enseignement;
- à ses correspondants français et étrangers.

En outre, il assure la préparation et la mise en forme de la Revue d'Elevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux qui est trimestrielle et publie les articles originaux, les études techniques et économiques, les articles de documentation générale rédigés par les chercheurs travaillant dans les organismes contrôlés par l'Institut et qui sont associés à ses travaux.

Enfin il a participé à la rédaction de manuels et de précis destinés au personnel d'encadrement de l'élevage.

3. RECHERCHES

Les programmes des recherches poursuivies dans tous les centres dont la gestion est confiée à l'I.E.M.V.T. sont

établies en fonction de deux grands objectifs.

1. La protection du cheptel

Les programmes s'intéressent aux principales maladies tropicales qui limitent le développement du cheptel et sont orientés de façon à ce que les résultats positifs reçoivent des applications immédiates.

Les maladies étudiées peuvent être classées en trois groupes

- les affections virales (peste bovine et maladies apparentées, maladie de Teschen, peste équine, etc...);
- les affections bactériennes (péri-pneumonie bovine, tuberculose, streptothricose, etc...);
- les affections parasitaires (parasitoses intestinales, trypanosomoses, etc.)

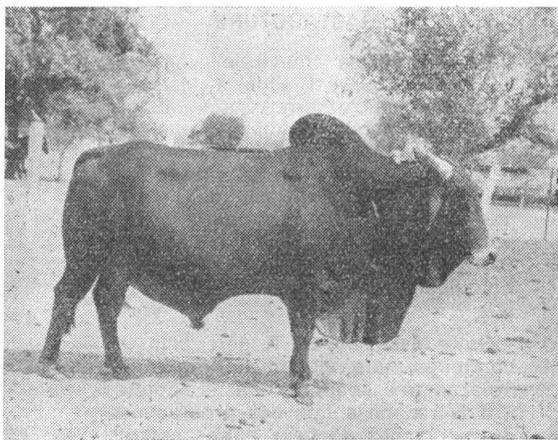
Les programmes sont établis selon la demande des Etats et la coordination des travaux entre les différents laboratoires (Dakar - Fort-Lamy - Niamey - Tananarive) est effectuée par la Direction de l'I.E.M.V.T. dont les laboratoires métropolitains participent à l'exécution des programmes.

Les buts recherchés sont

- d'une part la mise au point des méthodes de diagnostic (les rendre plus sûres, plus spécifiques et d'utilisation plus facile);
- d'autre part, améliorer les méthodes de lutte (vaccinations, traitements, destructions des hôtes vecteurs).

Citons parmi les résultats déjà obtenus :

- vaccin antiseptique sur cultures cellulaires (plus de 35 millions de doses livrées aux Etats dans les six dernières années);
- diagnostic de la peste bovine et des maladies apparentées (peste des petits ruminants, maladie des muqueuses);
- vaccin bivalent contre la peste bovine et la péri-pneumonie (plus de 6 millions de doses fournies);
- vaccin tué contre la peste équine (360.000 doses produites);
- traitement de la streptothricose (produits couramment utilisés par les Services de l'Elevage);
- traitement de certaines parasitoses intestinales (plus d'un million de traitements au cours d'une campagne à Madagascar);
- traitement des trypanosomoses (les produits sont couramment utilisés par les différents Services de l'Elevage);
- destruction des glossines par les insecticides (traitement de deux zones en République Centrafricaine: Topia et Nié).



Métis Brahiman et Peul

ACTIVITES DE L'I.E.M.V.T.

1. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

La participation de l'I.E.M.V.T. à l'enseignement et à la formation s'exerce en France et Outre-Mer.

2. L'amélioration du cheptel

Les recherches conduites par l'I.E.M.V.T. dans le domaine de la production animale visent d'abord à connaître les qualités intrinsèques des animaux, les ressources fourragères du milieu et la nature des interactions animal/milieu pour, en fin de compte, préconiser des solutions pratiques aux éleveurs et leur permettre d'obtenir un meilleur rendement de leurs troupeaux.

C'est ainsi que sont étudiés :

- les caractéristiques et potentialités génétiques des races africaines : taurins N'Dama (Côte d'Ivoire), zébu peulh (Cameroun), gobra (Sénégal), kouri (Tchad), zébu malgache;
 - les résultats du métissage des races africaines et malgaches avec les races améliorées : jersiaise (Côte d'Ivoire), limousine et charollaise (Cameroun), frisonne pie noire (Madagascar), zébu Brahman américain (Cameroun et Madagascar), zébu Sahiwal (Madagascar et Sénégal);
 - les moyens d'améliorer la production en agissant sur le milieu naturel (pâturages extensifs) et sur les conditions d'entretien, en particulier sur l'alimentation (embouche avec les produits et sous-produits agricoles et industriels locaux, cultures fourragères, pâturages artificiels).
- D'importants résultats ont déjà été obtenus :
- En Côte d'Ivoire, les taurins N'Dama sélectionnés par le Centre de Bouake Minankro servent de géniteurs dans les ranchs de production;
 - à Madagascar, une race nouvelle — la Renitelo — associe les qualités de rusticité du zébu malgache et de l'Afrikander aux qualités bouchères du Limousin, elle est très prisée par les éleveurs pour sa viande et des transporteurs pour sa force;
 - au Sénégal, les techniques d'embouche intensive mises au point sont maintenant utilisées par des éleveurs du secteur privé;
 - au Cameroun, les zébus Brahman entretenus et sélectionnés par l'I.E.M.V.T. sont utilisés par les éleveurs privés et, à Madagascar, la réalisation d'un vaste programme de ranching est rendu possible grâce à cette race et aux résultats des recherches effectuées sur l'amélioration du milieu naturel;
 - les recherches sur la méthodologie des inventaires fourragers des pâturages naturels servent de base aux travaux d'études demandés par les Gouvernements africains. Ils ont abouti à la cartographie de près de

277.000 km² de savanes africaines et malgaches et servi à la réalisation de plusieurs ranchs et programmes d'équipement hydraulique (Tchad, Sénégal, Côte d'Ivoire, Niger, Madagascar);

- des techniques simples d'amélioration du pâturage naturel sont largement employées, tel l'enrichissement de la flore naturelle des ranchs malgaches par la Stylosanthes.

4. PRODUCTION

Pour les besoins des services de l'élevage locaux, les cinq laboratoires de l'I.E.M.V.T. possèdent des sections de production qui fabriquent une trentaine de types de vaccins contre vingt maladies différentes.

Le nombre de doses produites a été ces dernières années de :

1966	44.595.000 doses
1967	45.196.000 doses
1968	39.456.000 doses
1969	51.406.000 doses
1970	52.401.000 doses

5. ETUDES PARTICULIERES

Ces études sont exécutées à la demande d'un certain nombre d'organismes et financées par eux.

Au cours des dernières années, les principales conventions ont été passées avec :

- le Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères;
- le Ministère des Affaires Etrangères;
- des Etats étrangers;

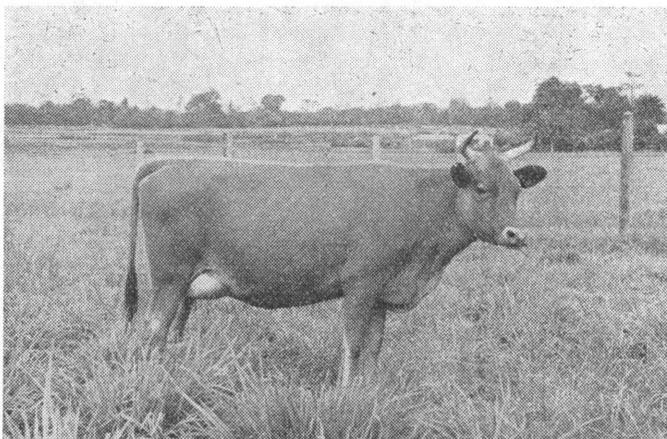
— des Organismes internationaux (C.E.E., O.A.A.);

— des Sociétés privées.

L'objet de ces études varie naturellement selon la demande mais il s'agit très souvent de travaux préliminaires en vue de l'implantation d'un ranch (enquêtes agrostologiques, entomologiques, zootechniques, économiques, etc...), de la mise en valeur d'une région, de l'inventaire des ressources fourragères ou alimentaires d'un pays, etc...; ou bien, ce sont des missions de consultants ou de travaux demandés par des Sociétés pharmaceutiques qui désirent connaître les modalités d'utilisation de leurs produits sur des races animales tropicales; ou bien des études sur la faune sauvage.

Il faut notamment signaler que, pour le compte de la C.E.E., ont été réalisées :

- une mission d'expert en vue de l'établissement d'un projet d'études portant sur le développement de l'élevage au Dahomey;
- une étude sur la persistance du virus pestique dans les viandes réfrigérées provenant de bovins atteints de peste bovine et des possibilités de propagation de celle-ci par les viandes d'animaux exportées des régions infestées;
- une expertise technique et économique de trois projets d'élevage au Sénégal;
- une étude sur l'inactivation par la chaleur du virus bovine pestique dans les viandes bovines et sur l'emploi des viandes assainies en conserverie alimentaire;
- une étude au Tchad en vue de l'implantation de forages dans le nord-ouest du pays;
- une mission d'expert pour un projet d'abattoir moderne à Tananarive.



Vache Jersiais et N'Dama

6. TRAVAUX DE VULGARISATION

L'I.E.M.V.T. a, soit pris en charge lui-même l'exécution d'un travail demandé par un Gouvernement, soit collaboré avec des organismes, en général des sociétés d'intervention qui restaient les maîtres d'œuvre des opérations.

Dans la première catégorie, on peut donner comme exemple : la rédaction de manuels, de précis et de dossiers types; la surveillance sanitaire de Haut-Chéouli en Algérie; la direction d'une

ferme en Afghanistan; l'organisation et le contrôle des campagnes sanitaires en Ethiopie; la lutte contre la mortalité des veaux à Madagascar; l'éradication des glossines au Sénégal et au Tchad; la mise sur pied d'une campagne contre la péripneumonie au Togo.

Dans la deuxième catégorie, on peut signaler les accords passés avec le Bureau pour le développement de la production agricole pour des interventions au Tchad (Mandoul) et à Madagascar (Moyen-Ouest).

M. Thomé

SCHEMA DE L'INFRASTRUCTURE

Métropole :

- Siège de l'I.E.M.V.T.
MAISONS-ALFORT, 94,
10, rue Pierre Curie.

E.A.M.A. :

Cameroun :

- Station Fourragère de WAKWA
N'GAOUNDERE, B.P. 65.

Côte d'Ivoire :

- Centre de Recherches Zootechniques de Miadana.
BOUAKE, B.P. 1152.

Madagascar :

- Laboratoire G. Carougeau
TANANARIVE, B.P. 862.
- Centre de Recherches Zootechniques de Miadan
MAJUNGA, B.P. 112

Niger :

- Laboratoire de l'Elevage
NIAMEY, B.P. 485

Sénégal :

- Laboratoires de Hann
DAKAR, B.P. 2057.

Tchad :

- Laboratoire de Farcha
B.P. 433, FORT-LAMY.

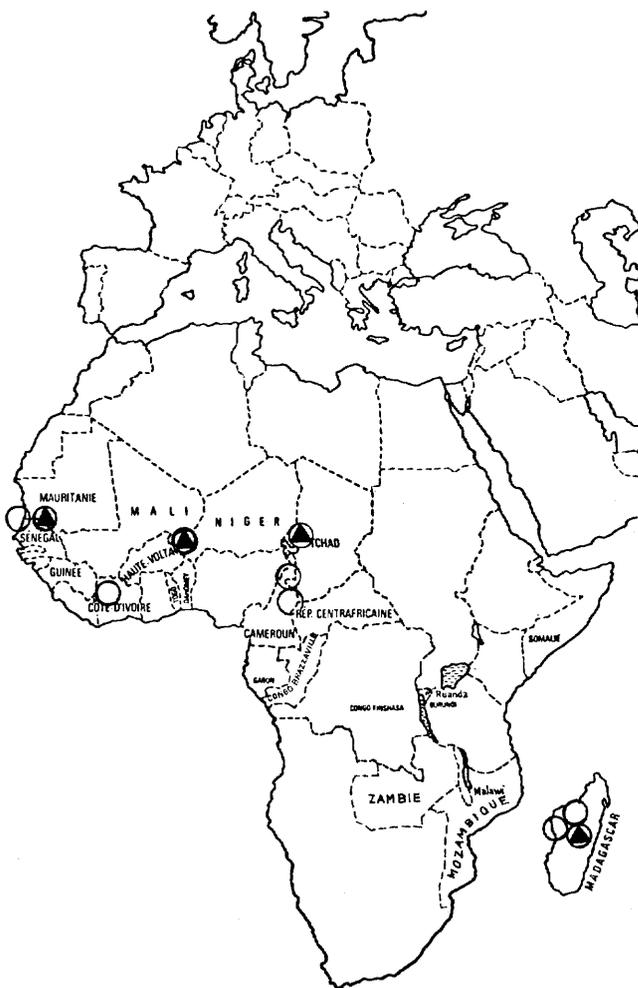
* * *

Cameroun :

- Section recherche du Centre Zootechnique de WAKWA
N'GAOUNDERE, B.P. 65.

Sénégal :

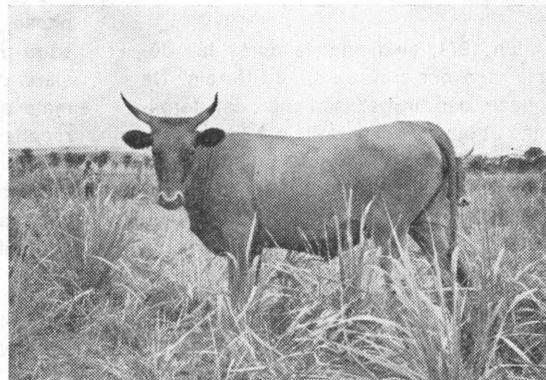
- Section de recherches du Centre zootechnique de DAHRA.



Les Etats dont les noms figurent sur cette carte ont fait l'objet d'une mission I.E.M.V.T.

● Laboratoires I.E.M.V.T.

○ Centre de recherche I.E.M.V.T.



Création de deux fermes d'élevage bovin dans la vallée du Niari

L'élevage congolais

Le développement de l'élevage, en particulier l'élevage bovin, constitue un des objectifs essentiels du gouvernement congolais, soucieux de réduire le déséquilibre entre la production nationale de viandes et les besoins de la consommation des populations urbaines.

La majeure partie de l'élevage congolais est d'introduction récente dans le pays et c'est seulement au début des années cinquante qu'un élevage a commencé à s'implanter de façon notable dans la Vallée du Niari. Le cheptel bovin, entièrement créé par des importations de reproductrices et des géniteurs en provenance de l'étranger durant la période des années 1952-1960, est essentiellement composé de deux races trypano-to'érantes : la Lagune (20 p.c.) et la N'Dama (75 p.c.).

La quasi-totalité des Lagunes et des métis divers se trouve entre les mains des petits éleveurs africains. Par contre la majeure partie des N'Damas est élevée soit dans les fermes de l'Etat, soit dans des fermes semi-publiques ou privées. Les 90 p.c. de l'élevage bovin (37.000 à 40.000 têtes de bétail) sont localisées dans la vallée du Niari, zone qui se prête assez favorablement à l'exploitation pastorale.

En ce qui concerne la production, le Congo est tributaire de l'extérieur pour plus de 70 p.c. de son approvisionnement en viande de boucherie. Ce déficit

porte essentiellement sur la viande de bœuf. Même si ce déficit n'augmente pas en pourcentage, il risque de devenir quantitativement insoluble.

Productions, importations et consommation en viande de boucherie (1968):

	Production locale	Importation	Consommation
Bovins	365 T	3.900 T	4.265 T
Autres	1.280 T	150 T	1.430 T
Total	1.645 T	4.050 T	5.695 T

OBJECTIFS DU PROJET F.E.D.

C'est devant cette situation que les autorités congolaises ont sollicité l'intervention du F.E.D. pour financer l'étude et la réalisation de deux unités de production d'une surface totale de 20.000 ha.

Le 6 décembre 1965, une convention de financement a été signée entre la Communauté Economique européenne

et la République du Congo concernant un projet visant la création de deux formes d'élevage bovin dans la vallée du Niari dont le coût total a été estimé à 345.000.000 F CFA.

Interventions F.E.D. envisagées :

- Aménagement de 20.000 ha de pâtures;
- Ouverture de pistes et création de clôtures;
- Construction des logements, bâtiments de service et stations de déparasitage;
- Achat matériel roulant et divers;
- Importation de 2.400 génisses N'Dama;
- Assistance technique pendant cinq ans.

Il a été prévu également une participation congolaise dont la valeur a été estimée à 10.000 F. CFA et qui s'est concrétisée par la fourniture de 200 génisses et 60 taureaux N'Dama.

LES REALISATIONS

Fin 1971, cinq années après le démarrage des travaux sur le terrain, la phase des investissements est terminée et les objectifs définis à la convention de financement sont atteints.

Ranch	Louila sous- préfecture	Louboulou sous- préfecture
Localité	Mindouli	Loudima
Surface	9.000 ha	11.000 ha
Pistes	80 km	130 km
C'ôtures	135 km	130 km
Constructions	Poste central avec logements et bâtiments de service, stations de déparasitage, campements manœuvres et bouviers achevés.	
Equipement	Matériel roulant, matériel lourd et équipements divers en place.	
Importation bétail		
F.E.D.	1.070	1.520
Congo	230	30
Cheptel fin 1971	1.800	1.700

Une autre période de cinq ans — phase de constitution — sera nécessaire pour parvenir à la phase de croisière où sera atteinte la charge optimale en cheptel correspondant à des recettes et à des charges annuelles constantes. Le gouvernement congolais a demandé l'intervention du F.E.D. pour cette deuxième phase qui constitue la poursuite naturelle de ce projet.

EFFETS PRODUCTIFS ET FINANCIERS

A partir de la onzième année, les deux ranchs doivent donc être en mesure de s'autofinancer à condition que les recettes faites au cours du programme F.E.D. servent de pécule pour amortir les difficultés qui risquent de surgir dans les premières années d'autonomie.

A la charge moyenne d'une U.B.T. par 3 ha, le cheptel de la Louila s'élèvera à près de 3.500 têtes en phase de croisière. La Louboulou, à la charge moyenne d'une U.B.T. par 2 ha, devrait nourrir en phase de croisière 6.500 têtes. Ainsi le projet augmentera le cheptel bovin congolais de 25 p.c.

A la base d'un taux d'exploitation de 17 p. c., les deux ranchs pourront céder 1.700 têtes de bétail par an d'une

valeur totale de 64.000.000 F.CFA qui se répartiront de la façon suivante :

Bœufs et taureaux	870 têtes	39.000.000 F.CFA
Vaches de réforme	370 têtes	9.000.000 F.CFA
Génisses	460 têtes	16.000.000 F.CFA
Total	1.700 têtes	64.000.000 F.CFA

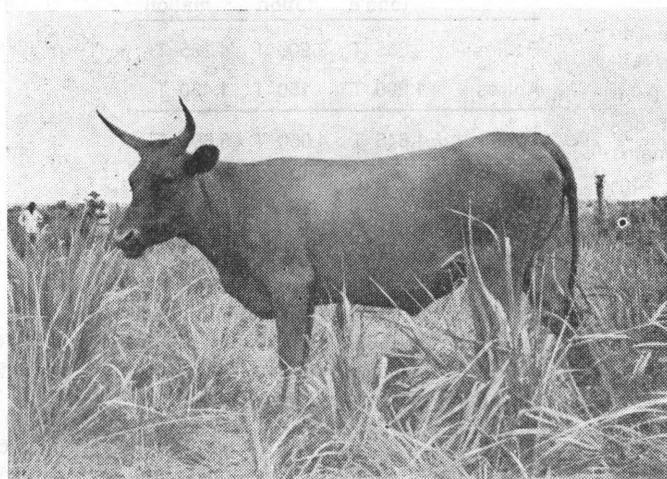
Le projet permettra donc la production de 460 génisses par an destinées à peupler de nouveaux ranchs et d'éviter ainsi les achats à l'extérieur dont le montant s'élèverait à 21 millions de F. CFA environ.

L'apport en viande du projet sur le marché serait de 1.240 bêtes de boucherie par an soit 210 tonnes de viande ou 57 p.c. de la production actuelle.

Un autre aspect mérite une attention particulière; ce projet devrait également apporter la possibilité d'étudier et de mettre au point les méthodes de ranching adaptées au Congo. Jusqu'à présent de nombreuses tentatives de ranching ont été faites allant du ranching extensif au ranching intensif, tentatives qui ne permettent pas de tirer des conclusions valables.

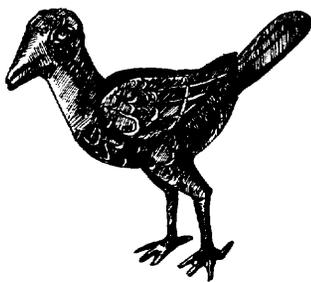
Poursuivi sérieusement, ce projet apportera une aide précieuse au développement de l'élevage du pays et par conséquent de son économie.

U. Werblow



RANCH LOUILA : Génisse N'Dama de 3 ans.

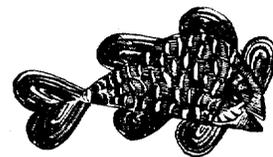
C'est le lieu d'expliquer le sens que revêt la *Religion*, dont le sacrifice est l'acte essentiel. Les Ancêtres sont morts, qui sont les plus vieilles expressions humaines de Dieu. Ils n'ont plus de corps ni de souffle vital. Mais, pour ne pas être « parfaitement morts », ils doivent participer au renforcement de la force vitale des hommes vivants : des existants. Le sacrificateur, qui est le plus ancien de la communauté, donc le plus proche des Ancêtres, participant, déjà, de leur état, offre à l'Ancêtre, les aliments du sacrifice; et, en échange, celui-ci fait fluer sa force vitale, à travers le sacrificateur, dans toute la communauté solidaire. Le sacrifice constitue ainsi le *culte* de la religion négro-africaine, dont le *dogme* réside dans l'ontologie existentielle et unitaire que voilà.



Ce double caractère — existentiel et unitaire — se retrouve dans l'ensemble des activités sociales négro-africaines, qui sont, toutes, ordonnées vers la même fin. Ainsi en va-t-il des *activités culturelles*. La littérature et l'art sont aussi, pour l'homme, des instruments d'essentialisation, qui, dans les temps très anciens, participaient de la religion. Il n'est pas question d'un « art pour l'art », poursuivant une fin indépendante; il s'agit d'un art engagé dans la vie de tous les jours : d'un art utilitaire — je ne dis pas anti-esthétique, tout au contraire. Mais l'esthétique négro-africaine n'est pas l'esthétique gréco-latine. C'est un paradoxe. *L'art nègre* n'est réellement esthétique qu'à la mesure de son utilité : de son caractère fonctionnel. Car c'est un art collectif. Il n'est pas seulement l'affaire de quelques professionnels, mais l'affaire de tous parce que fait par et pour tous. Les chants, voire les danses rythment le travail en l'accompagnant : ils aident à l'accomplissement de l'œuvre de l'Homme. Tel masque sculpté aide à faire passer, dans le groupe, la force vitale du génie représenté, et le groupe en sera ainsi renforcé pour s'épanouir. Parce qu'elle est engagée, l'œuvre d'art est toujours d'actualité, encore qu'elle ne donne jamais dans l'anecdote. L'artiste est de son époque : il ne travaille pas pour l'éternité, mais pour sa société, historiquement et géographiquement située. L'œuvre d'art est régulièrement désacralisée ou détruite quand elle a cessé de servir. D'où, à côté de la permanence d'un style négro-africain, la variété dans le choix des thèmes et dans la qualité du travail artistique, selon les époques, selon les tempéraments. Mais allons plus avant dans l'analyse.

L'œuvre d'art nègre exprime, par nature, une idée, qui est, en même temps, *sentiment-image* : symbole. Alors que l'esthétique gréco-latine trouve le beau dans l'imitation, encore que corrigée, idéalisée, de la nature, le Négro-Africain s'émeut du sens caché que renferme le signe qui lui apparaît. Son émotion naît de sa participation à une réalité sous-jacente, qu'il perçoit par-delà les apparences sensibles. L'art nègre est explicatif, non descriptif. Il participe du *vitalisme symbolique* qui anime l'ontologie négro-africaine. En ce sens, il est le plus opposé à l'art grec, qui est l'exemplaire de l'Occident européen. Elie Faure écrit, dans son *Histoire de l'Art* (Introduction à l'Art grec) : « Il (l'art grec) est en contradiction radicale avec le principe profond de l'art même, qui est d'imaginer, pour nous, un monde intérieur vivant et s'enivrant d'une illusion toute puissante, et d'en donner une image qui ne soit pas la représentation exacte de notre monde extérieur. *Tout symbolisme lui est étranger. Il est naturaliste.* Et si, dans son désir d'absolu réalisable, il fait la nature plus belle, c'est dans le sens étroit qu'elle lui a enseigné. Il ne transpose pas : il ne stylise pas, il ne schématise pas, il ne résume même pas ». C'est moi qui souligne.

Tout cela vous aura paru abstrait. Je vais illustrer ma proposition en m'appuyant sur deux exemples concrets. Je choisirai, d'une part, la Vénus de Milo, la Vénus de Lespugue d'autre part. Comme vous le savez, celle-ci est une des premières œuvres d'art de *l'Homo sapiens*. C'est une de ces statuettes en pierre, très précisément en stéatite — ou en ivoire —, que nous a laissées la première civilisation du Paléolithique supérieur : la civilisation aurignacienne, œuvres des Négroïdes de Grimaldi. Ces statuettes sont d'autant plus caractéristiques que les sculpteurs d'Afrique noire en fabriquent toujours. Les Vénus de Milo et de Lespugue diffèrent aussi bien par leur signification ou, en d'autres termes, par leur destination respective que par leur style. Mais, d'abord, par leur signification.



...Les Vénus grecques étaient sculptées pour les plaisirs des yeux, et surtout de l'esprit. C'était des objets-ornements, qui flattaient l'orgueil du maître, en entretenant un climat d'érotisme, semblable à celui que crée, jusqu'à l'obsession, la civilisation industrielle, intellectuelle de l'Europe et de l'Amérique contemporaines. Les Vénus grimaldiennes étaient, elles, sculptées pour aider à la procréation, pour aider à l'action des ancêtres et de Dieu.

...Elie Faure nous l'a dit, l'art grec « ne transpose pas; il ne stylise pas, il ne schématise pas, il ne résume même pas ». C'est l'art de la raison-œil, encore une fois. Il imite la nature, il la photographie. En regardant la Vénus de Milo, les Grecs devaient avoir une réaction matérialiste, je ne dis pas sensuelle, une réaction intellectualiste, en rêvant d'avoir une telle femme : grande, les muscles longs, finement galbée — et blonde par surcroît. Contemplez, maintenant, la Vénus de Lespugue. Au premier coup d'œil, ce n'est pas une femme, ce sont des formes : sphéroïdes, ovoïdes, cylindriques, qui se répandent sans se répéter, et l'on découvre, par un examen plus attentif, que ce sont une tête, des seins, des bras, des cuisses. La Vénus de Lespugue, c'est une image, mais ce sont, d'abord, des rythmes. Aucune envie, même chez les Nègres, d'avoir une femme ainsi formée. Mais le rythme, les rythmes de l'image vous saisissent. C'est comme une fulguration soudaine : un coup de poing au bas du ventre, qui peut provoquer une sorte d'élan sensuel, mystique. Nous voilà, n'est-ce pas, bien loin de l'érotisme abstrait et stérile...

...Cependant, l'image ne suffit pas à donner, à l'œuvre d'art, toute sa poésie : toute sa force de suggestion. Véritablement, c'est le *rythme* qui exprime la force vitale : l'énergie créatrice. *L'image n'atteint son plein effet qu'animée par le rythme.* Le rythme nègre se rencontre dans tous les arts quels qu'ils soient. Par des procédés divers, combinant le parallélisme et l'asymétrie, l'accentuation et l'atonalité, les temps forts et les temps faibles, introduisant la variété, voire la rupture, dans la répétition, le rythme naît, se renforce, renaît en maître, qui exprime la tension de l'être dans sa démarche d'essentialisation. *Le rythme, c'est incontestablement, le sceau de la Négritude...*

...Voilà quelles sont les valeurs fondamentales de la Négritude : un rare don d'émotion, une ontologie existentielle et unitaire, aboutissant par un surréalisme mystique, à un art engagé et fonctionnel, collectif et actuel, dont le style se caractérise par l'image analogique et le parallélisme asymétrique. *Voilà ce que nous apportons au « Rendez-vous du donner et du recevoir », en ce siècle de la Civilisation de l'Universel.*

Et maintenant, *quelles sont les chances de la Négritude au rendez-vous du donner et du recevoir qu'est l'Humanisme du XX^e siècle ?* Nous n'hésiterons pas à le dire, elles sont immenses. Car les tendances contemporaines de la philosophie, de la science et de l'art justifient, à elles seules, la création du mouvement de la Négritude. Au demeurant, dans les domaines de la philosophie et de l'art, les nouvelles recherches avaient été inspirées par l'esprit même qui a toujours animé la civilisation négro-africaine...

...Ainsi donc l'Humanisme négro-africain du XX^e siècle, très précisément la Négritude dans son sens de mouvement culturel, de projet-action, répond parfaitement à

l'attente de l'Humanisme contemporain. Des artistes tels que Picasso et Braque ont déjà intégré le style de l'art nègre dans leurs œuvres. Celles-ci n'en sont devenues que plus belles, plus riches, plus universelles. Voilà la confirmation que la Négritude rejoint les courants de la pensée contemporaine, tels qu'ils sont décrits dans les lignes suivantes de Gaëtan Picon, extraites de son *Panorama des Idées contemporaines* : « On assiste à un reflux de l'idée d'objectivité. Partout, on voit le chercheur impliqué dans sa propre recherche, ne la dévoilant qu'en la voilant. La lumière de la connaissance n'est plus cette clarté inaltérable qui se pose sur l'objet sans le toucher et sans être touchée par lui : c'est une trouble fulguration née de leur *étreinte*, l'éclair d'un contact, *une participation*, une *communio*n ». De nouveau, je souligne : ce sont là les mots que les ethnologues africanistes emploient couramment.

Ces lignes de Gaëtan Picon semblent annoncer une victoire de la raison-étreinte du Négro-Africain sur la raison-œil du Blanc européen. Soyons modestes, et gardons-nous de triompher. En fait, l'avenir culturel du monde se trouve dans un équilibre entre ces deux modes de connaissance, tous également nécessaires, car *si l'intuition découvre et synthétise, l'intelligence discursive analyse en vue de l'utilisation pratique de la découverte.*



Ce sera ma conclusion. La véritable culture est enracinement et déracinement. Enracinement au plus profond de la terre natale : dans son héritage spirituel. Mais déracinement : ouverture à la pluie et au soleil, aux apports fécondants des civilisations étrangères. Dans la difficile construction de l'Afrique du XX^e siècle, *nous avons besoin du meilleur de l'esprit européen*, plus particulièrement, du meilleur de la *francité*. Comme j'aime à le dire, *il est temps que nous retournions à Descartes* : à l'esprit de méthode et d'organisation. Mais il n'est pas moins nécessaire que nous restions enracinés dans notre sol. *La clarté cartésienne doit éclairer, mais, essentiellement, nos richesses*; et s'il nous faut les canaux de la logique, c'est pour endiguer notre Congo. Encore une fois, l'Humanisme du XX^e siècle est au rendez-vous du donner et du recevoir. C'est dans cette seule mesure qu'il sera la *Civilisation de l'Universel*.

BIBLIOGRAPHIE

SALFO-ALBERT BALIMA. - Genèse de la Haute-Volta. Presses Africaines, 1969, Ouagadougou.

La visite en France, puis en Belgique, en octobre 1971, du Président de la République de Haute-Volta, le général Lamizana, a mis sur le devant de l'actualité un pays peu connu, sauf par quelques noms aux syllabes chargées d'exotisme « Ouagadougou, le Moro Habu, les Mossi... »

Qui connaissait ce pays pauvre, sans débouchés maritimes, mais peuplé de travailleurs courageux, robustes, solidement organisés depuis des siècles. Albert Salfu Balima, citoyen voltaïque d'origine Mossi apparenté aux plus grandes familles de l'empire Mossi et actuellement haut fonctionnaire des Nations Unies, était particulièrement qualifié pour préparer un panorama d'ensemble de l'évolution de son pays.

« L'empire Mossi avait ses traits définitifs au moment où, en Europe, les aventuriers normands de Guillaume le Conquérant entreprenaient la colonisation des îles Britanniques ». Après la présentation géographique du pays, puis une analyse de la société et de son système social et politique jusqu'au début de la colonisation française, Monsieur Balima étudie l'histoire de la Haute-Volta depuis l'arrivée des Français en 1896 jusqu'à son admission à l'Organisation des Nations Unies en 1960. De 1896 à 1945 cette histoire est marquée par l'évolution politique, les rapports entre le pouvoir colonial et les chefs héréditaires, les Moro Naba, et la participation de la population voltaïque aux armées françaises et aux deux guerres mondiales. Puis la naissance du sentiment national voltaïque, son affirmation dans le cadre de l'Union française d'abord, de la Communauté ensuite, est étayée par une abondante documentation, tant historique que politique, qui permet de suivre, avec précision, l'évolution intérieure et la participation à l'histoire contemporaine de ce peuple courageux.

**

ANDRE VANHAEVERBEKE. - Rémunération du travail et commerce extérieur. - Centre de Recherches des Pays en voie de Développement - E. Van Evenstraat, 2A - Louvain, 1970.

La croissance de l'arachide au Sénégal s'inscrit dans une évolution historique débutant vers 1840 et marquée, en 1885, par la mise en service du premier chemin de fer sénégalais. Une expansion très vive s'est poursuivie jusque vers 1930, liée au développement du chemin de fer, puis la croissance s'est ralentie pour se stabiliser au rythme actuel.

Les conditions de la production arachidière sont liées au sol et aux hommes : au sol, car la production est fonction des conditions géographiques, écologiques et météorologiques; aux hommes, car elle est marquée par la multitude de petites exploitations familiales, la nature rudimentaire des outils utilisés, le rôle fondamental de la main-d'œuvre et l'importance des facteurs psycho-sociologiques, tels que l'accroissement démographique et la plus ou moins grande mobilité des populations.

Dans une perspective à long terme, le progrès technique et les rapports de force sur les marchés conditionnent l'équilibre de la production, mais l'interférence des faits historiques, sociaux et politiques avec les faits économiques est d'une grande importance, les motivations du travail dépendant en grande partie du système des valeurs de la société.

L'étude très poussée de M. Vanhaeverbeke éclaire d'une façon précise cette connexion de l'économique et de l'humain dans une perspective où l'économie se veut au service de l'homme.

**

EMILE SCHULTESS. - Afrique. - Traduit de l'allemand par Monique THIES et Max ROTH. - Editions Albin Michel, 22, rue Huygheres, Paris, 1970.

L'auteur initie le profane à l'histoire de l'Afrique qui, déjà riche d'une existence ancienne, s'éveille à une vie nouvelle, et présente un témoignage d'autant plus important que le monde dont il a su fixer l'image est en pleine évolution. Le journal de route d'Emile Schulthess montre une Afrique vue dans sa réalité actuelle, dans sa totalité géographique et culturelle.

« Le continent cherche à acquérir une intégrité qui lui soit propre et qui tende vers une fusion. Quant au monde occidental, il a peut-être appris à mieux comprendre certains aspects des civilisations africaines... Notre connaissance du monde s'est ainsi enrichie de quelques témoignages de civilisations originales, jusqu'alors inconnues... »

**

Texte et photographies s'allient étroitement pour constituer un document d'un grand intérêt.

HUBERT DE LEUSSE. - Afrique-Occident : heurs et malheurs d'une rencontre. - Editions « L'Orante », 1971.

Au fil de ses lectures et de ses analyses, l'auteur met en relief les traits caractéristiques de la philosophie, de la religion, de la vie sociale, de l'art, de l'existence quotidienne de l'Africain. Il se met à l'écoute des écri-

vains africains à travers leurs œuvres : romans, essais, biographies, etc. Il ne se propose pas de porter un jugement, mais plutôt de recueillir un témoignage et son livre est davantage une tentative d'analyse sociologique qu'un essai de critique littéraire.

Comme le déclare Birago Diop le livre « Afrique-Occident » constitue une véritable « somme » du pays noir.

**

MICHEL MASSOT. - L'Organisation politique, administrative, financière et judiciaire de la République Malgache. - Editions de la Librairie de Madagascar, 1970.

Ce livre contient une description claire, précise et intéressante des institutions actuelles de la grande île, avec des références aux textes en vigueur.

Après le titre 1, consacré à l'organisation politique, le titre 2 est relatif à l'organisation administrative avec l'analyse des institutions qui donnent l'impulsion et contrôlent l'action des différents services. Le titre 3, intitulé l'organisation financière, traite des différents budgets et de leur répartition. L'organisation de la République Malgache est expliquée, au titre 4, par des exemples pratiques, permettant de mieux comprendre les attributions des diverses institutions. Un titre 5 décrit les différentes organisations internationales auxquelles adhère la République malgache.

**

Système économique et industrialisation dans les pays en voie de développement. - Editions « Volkswirtschaftliche Schriften » - Heft 128 Duncker et Humblot - Berlin, 1968.

Cet ouvrage comporte une recherche des systèmes d'industrialisation les plus efficaces pour ces pays, avec l'étude des meilleures conditions de fonctionnement.

L'ouvrage s'efforce de donner un point de vue objectif sur ce sujet : après avoir classé les pays en voie de développement en plusieurs catégories, il examine, à la lumière de certains critères, quel peut être le chemin le plus adéquat vers le développement : essai de planification, économie de marché, système mixte ? Cette recherche se fait surtout dans une perspective d'évolution sociale. Quel système économique est à utiliser pour l'industrialisation en tenant compte de plusieurs facteurs essentiels : capitaux disponibles, main-d'œuvre, population, etc ? Le système retenu est-il compatible avec une structure de production, des taux de rentabilité des capitaux, une productivité aussi élevée que possible ?

Hommes politiques, économistes, sociologues trouveront dans ce livre d'intéressantes études.

